



**Groupe BEI**

*Rapport financier 2001*

# Chiffres clés du Groupe BEI

(en millions d'euros)

## Banque européenne d'investissement

### Activité en 2001

<b>Prêts signés</b> _____	<b>36 776</b>
Union européenne	31 184
Pays candidats à l'adhésion	2 659
Pays partenaires	2 933
<b>Prêts approuvés</b> _____	<b>41 424</b>
Union européenne	35 163
Pays candidats à l'adhésion	3 376
Pays partenaires	2 884
<b>Prêts versés</b> _____	<b>31 573</b>
Sur ressources de la Banque	31 368
Sur ressources budgétaires	205
<b>Ressources collectées (après échanges)</b> _____	<b>32 172</b>
En monnaies communautaires	28 597
En monnaies non communautaires	3 575

### Situation au 31.12.2001

<b>Encours</b>	
Prêts sur ressources de la Banque	221 116
Garanties accordées	543
Financements sur ressources budgétaires	2 558
Emprunts à long, moyen et court terme	176 027
<b>Fonds propres</b>	<b>23 296</b>
<b>Total du bilan</b>	<b>209 376</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1 311</b>
<b>Capital souscrit</b>	<b>100 000</b>
Dont libéré et versé	6 000

## Fonds européen d'investissement

### Activité en 2001

<b>Contrats signés</b> _____	<b>1 758</b>
Capital-risque (57 fonds)	800
Garanties (39 opérations)	958

### Situation au 31.12.2001

<b>Portefeuille d'opérations</b>	<b>5 340</b>
Capital-risque (153 fonds)	2 005
Garanties (86 opérations)	3 335
<b>Capital souscrit</b>	<b>2 000</b>
Dont libéré et versé	400
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>76</b>
y compris un résultat extraordinaire de 60,5 millions	
<b>Réserves et provisions</b>	<b>100</b>



## Sommaire

	<i>Pages</i>
Message du Président	4
La gouvernance de la BEI	6
L'activité de prêt de la BEI	8
L'activité d'emprunt de la BEI	10
La gouvernance du FEI	14
L'activité du FEI	15
Groupe BEI	
États financiers	18
Le résultat de l'exercice	40
Rapport du réviseur d'entreprises	41
Déclaration du Comité de vérification	42
BEI	
États financiers	44
Gestion des liquidités	66
Résultats de la gestion des liquidités	67
Le résultat de l'exercice	68
Rapport du réviseur d'entreprises	69
Déclaration du Comité de vérification	70
FEI	
États financiers	72
Le résultat de l'exercice	79
Rapport du réviseur d'entreprises	80
Rapport du Collège des commissaires aux comptes	81
Contrôle et évaluation	83
Adresses	87



## Message du Président

La BEI n'est pas une banque comme les autres ; elle a été créée pour supporter financièrement les objectifs de l'Union européenne. Cette spécificité, je l'ai caractérisée par la formule de « Policy driven Public Bank », c'est-à-dire d'une banque publique qui contribue, en pleine harmonie avec les autres institutions européennes et sans peser sur les finances publiques, à la réalisation de projets qui concrétisent les priorités économiques, sociales et, en définitive, politiques de l'Union.

C'est ainsi qu'en 2001, la BEI a prêté 36,8 milliards d'euros, dont plus de 31 milliards dans l'Union, et emprunté 32,3 milliards en 13 monnaies. Parallèlement, sa filiale spécialisée, le Fonds européen d'investissement, a fortement développé ses activités en faveur des PME, investissant plus de 800 millions de capital-risque et accordant 960 millions de garanties. Mais, au-delà du seul volume, c'est sur l'orientation qualitative de cette activité que je voudrais insister. Plus des deux tiers des actions du Groupe, soit 22 milliards, soutiennent la création de richesses dans les régions moins avancées de l'Union ou de ses futurs pays membres. Cette action, qui couvre tous les secteurs de l'économie - des infrastructures de base aux PME -, a eu un effet catalytique majeur sur l'implication d'autres sources de financement, qu'elles soient bancaires ou qu'elles proviennent des Fonds structurels communautaires.

Notre second objectif est la modernisation de l'économie européenne pour permettre à l'Union, à présent confortée par la création de sa nouvelle monnaie, de jouer pleinement son rôle dans une économie globalisée. L'« Initiative Innovation 2000 » (« i2i »), que le Groupe BEI a mise en place suite aux conclusions du Conseil Européen de Lisbonne de mars 2000, sert cette finalité en appuyant le développement d'une économie fondée sur la connaissance et l'innovation. En 2001, « i2i » aura connu un essor remarquable, portant à plus de 10,3 milliards le volume des opérations approuvées dans la totalité des pays membres de l'Union et sept des pays candidats. Ainsi, le Groupe est-il bien avancé dans la voie que le Conseil européen lui avait fixée, à savoir investir entre 12 et 15 milliards d'euros au titre de « i2i » d'ici à la fin 2003.

Au cours de l'année, nous avons appuyé pas moins de douze projets de recherche et développement d'un intérêt majeur pour le dynamisme de notre économie, tandis que ce sont près de 100 000 petites ou moyennes entreprises qui, à des titres divers, ont bénéficié de l'appui de la BEI ou du FEI. En outre, la Banque vient de décider, en réponse aux souhaits du Conseil européen de Gand, de renforcer son appui aux secteurs particulièrement touchés par le ralentissement conjoncturel ; pour ce faire, elle utilisera toutes les ressources de l'ingénierie financière du Groupe, notamment pour le partage de risques avec les promoteurs de projets.

La Banque ne peut maintenir ce niveau élevé d'activité sans prendre en compte les légitimes aspirations des peuples de l'Union à un développement respectueux de l'environnement. C'est pourquoi, outre l'intégration des considérations environ-



nementales dans l'évaluation de tous les investissements qu'elle soutient, la BEI consacre près du quart de ses activités à des projets dont la raison d'être est la préservation du milieu naturel, la réhabilitation de situations dégradées – notamment dans les pays candidats – ou l'amélioration de la qualité de vie urbaine. A cette fin, la Banque procède à une révision continue de ses méthodes et a repensé son organisation interne dans ce domaine, afin d'être toujours plus à même de soutenir les engagements de l'Union en matière de développement durable et de changement climatique.

A l'extérieur de l'Union, le Groupe BEI apporte une attention particulière à deux zones d'une importance vitale pour l'Europe de demain : l'Europe centrale et le Bassin Méditerranéen. Agissant dans ces pays en vertu de mandats de l'Union auxquels elle a ajouté, de sa propre initiative et à ses propres risques, des mécanismes financiers spécifiques, la BEI est, de loin, la première source de financement bancaire pour le développement de projets dans les pays limitrophes au Sud et à l'Est de l'Union. Elle y œuvre à la libéralisation des économies, au transfert de capital et de savoir-faire par la promotion de l'investissement direct étranger, ainsi qu'au développement de projets de portée régionale. Pleinement engagée à soutenir l'évolution des politiques de l'Union, la Banque est, dans ce domaine également, étroitement associée avec la Commission aux réflexions en cours, menées sous les auspices de la Présidence espagnole de l'Union, en vue d'une revitalisation du Partenariat Euro-méditerranéen lancé à Barcelone en 1995.

Le souci de l'efficacité opérationnelle doit s'inscrire dans un contexte de transparence et de responsabilité de nature à rapprocher l'institution des citoyens européens, bénéficiaires ultimes de nos activités. La BEI a ainsi, au cours de l'année 2001, approfondi son dialogue politique avec le Parlement européen et noué des relations avec le Comité économique et social de l'Union. Elle a, en outre, mis en œuvre une nouvelle politique de transparence qui se traduit par une politique d'information repensée, ainsi que par un dialogue approfondi avec la société civile à travers les ONGs.

Est-il besoin de le rappeler, le Groupe BEI finance ses activités par une présence mondialisée sur les marchés des capitaux. La qualité de ses actionnaires et de son portefeuille de prêts, comme le caractère équilibré entre prudence et innovation de ses politiques d'emprunt, permettent à la BEI d'établir sur les marchés une référence quasi-souveraine, unanimement reconnue par sa notation « Triple A ».

Au 31 décembre 2001, la Banque affichait un encours de prêts de 221 milliards d'euros, proche du maximum théorique de 250 milliards ; la réalisation de nos objectifs m'a donc amené à proposer à nos actionnaires une augmentation de 50 % du capital. Les travaux du Conseil d'administration sur les priorités pluriannuelles d'activité et sur les moyens de réaliser une augmentation du capital auto-financée ont largement tracé la voie de la décision prise par nos Gouverneurs, le 4 juin 2002. A cette occasion, la Banque aura vu, une fois encore, se confirmer le ferme et unanime soutien de ses actionnaires, les États membres de l'Union, ce dont je ne puis que les remercier.

Philippe Maystadt  
Président du Groupe BEI

# La gouvernance de la BEI

## Conseil des gouverneurs

### Président

Bendt BENDTSEN (Danemark)

<b>Belgique</b>	Didier REYNDERS, Ministre des Finances
<b>Danemark</b>	Bendt BENDTSEN, økonomi- og erhvervsminister samt minister for nordisk samarbejde, vicesstatsminister
<b>Allemagne</b>	Hans EICHEL, Bundesminister der Finanzen
<b>Grèce</b>	Nikolaos CHRISTODOULAKIS, Ministre de l'Économie nationale et des finances
<b>Espagne</b>	Rodrigo DE RATO Y FIGAREDO, Vicepresidente Segundo del Gobierno y Ministro de Economía
<b>France</b>	Laurent FABIUS, Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
<b>Irlande</b>	Charles McCREEVY, Minister for Finance
<b>Italie</b>	Giulio TREMONTI, Ministro dell' Economia e delle Finanze
<b>Luxembourg</b>	Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre d'État, Ministre des Finances
<b>Pays-Bas</b>	Gerrit ZALM, Minister van Financiën
<b>Autriche</b>	Karl-Heinz GRASSER, Bundesminister für Finanzen
<b>Portugal</b>	Manuela FERREIRA LEITE, Ministra de Estado e das Finanças
<b>Finlande</b>	Suvi-Anne SIIMES, Ministeri, Valtiovarainministeriö
<b>Suède</b>	Bosse RINGHOLM, Finansminister
<b>Royaume-Uni</b>	Gordon BROWN, Chancellor of the Exchequer

## Comité de vérification

### Président

Emídio MARIA, Subinspector-Geral de Finanças, Inspecção-Geral de Finanças, Lisbonne

### Membres

Caj NACKSTAD, Partner, KPMG, Stockholm

Marc COLAS, Premier Conseiller de Gouvernement, Luxembourg

### Observateur

Michael P. HARALABIDIS, Senior Associate, Group Risk Management, National Bank of Greece, Athènes

## Comité de direction

### Président

Philippe MAYSTADT

### Vice-Présidents

Wolfgang ROTH

Massimo PONZELLINI

Ewald NOWOTNY

Francis MAYER

Peter SEDGWICK

Isabel MARTÍN CASTELLÁ

Michael G. TUTTY

Le Président de la BEI préside le Conseil d'administration de la Banque

Situation au 31 mars 2002

## Conseil d'administration

### Administrateurs

Jean-Pierre ARNOLDI	Administrateur général de la Trésorerie, Ministère des Finances, Bruxelles
Lorenzo BINI SMAGHI	Dirigente Generale, Capo della Direzione III, Dipartimento del Tesoro, Ministero dell'Economia e delle Finanze, Rome
Sinbad J.D. COLERIDGE	Project Finance Director of Private Financial Holdings Limited, EFG Private Bank, Londres
Isabel CORREIA BARATA	Consultora da Direção, Departamento de Relações Internacionais, Banco de Portugal, Lisbonne
Wedige Hanns von DEWITZ	Ministerialdirektor, Leiter der Abteilung Aussenwirtschafts- und Europapolitik, Bundesministerium für Wirtschaft und Technologie, Berlin
Tony FAINT	Director, International Division, Department for International Development, Londres
Iñigo FERNÁNDEZ DE MESA	Subdirector General de Coordinación de Organismos Monetarios Internacionales, Ministerio de Economía, Madrid
Kurt HALL	Finansråd Internationella avdelningen, Finansdepartementet, Stockholm
Jan Willem van der KAAIJ	Plaatsvervangend Directeur van de Directie Buitenlandse Financiële Betrekkingen, La Haye
Rainer MASERA	Presidente, SanPaolo IMI, Turin
Constantinos MASSOURAS	Directeur des Affaires financières et budgétaires, Ministère de l'Économie nationale, Athènes
Ingrid MATTHÄUS-MAIER	Mitglied des Vorstandes der Kreditanstalt für Wiederaufbau, Francfort/Main
Noel Thomas O'GORMAN	Second Secretary, Finance Division, Department of Finance, Dublin
Stéphane-Emmanuelle PALLEZ	Chef du Service des Affaires européennes et internationales, Direction du Trésor, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Paris
Maria PÉREZ RIBES	Consejero Técnico, Dirección General de Financiación Internacional, Ministerio de Economía, Madrid
Vincenzo PONTOLILLO	Direttore Centrale, Banca d'Italia, Rome
Kaarina RAUTALA	Hallitusneuvos, Valtiovarainministeriö, Helsinki
Klaus REGLING	Directeur général des Affaires économiques et financières, Commission européenne, Bruxelles
Gaston REINESCH	Directeur général, Ministère des Finances, Luxembourg
Pierre RICHARD	Administrateur délégué, DEXIA, Paris
Walter RILL	Abteilungsleiter für internationale Finanzinstitutionen, Bundesministerium für Finanzen, Vienne
Ivan ROGERS	Director Europe, H.M. Treasury, Londres
Gerd SAUPE	Ministerialdirigent, Bundesministerium der Finanzen, Berlin
Jean-Michel SEVERINO	Directeur général, Groupe Agence Française de Développement, Paris
Lars TYBJERG	Direktør, Økonomi- og Erhvervsministeriet, Copenhague

### Suppléants

Marc AUBERGER	Directeur général de la Société française de garantie des financements des PME (groupe BDPME), Paris
Stefania BAZZONI	Dirigente, Direzione Rapporti Finanziari Internazionali, Dipartimento del Tesoro, Ministero dell'Economia e delle Finanze, Rome
Gerhard BOEHMER	Ministerialdirigent, Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung, Bonn
Gianpaolo BOLOGNA	Dirigente, Direzione del Contenzioso Comunitario, Dipartimento del Tesoro, Ministero dell'Economia e delle Finanze, Rome
Paul CHILCOTT	Chief Manager, Reserves Management, Bank of England, Londres
Guy CRAUSER	Directeur général de la Politique Régionale, Commission européenne, Bruxelles
Björn FRITJOFSSON	Departementsråd, Internationella avdelningen, Finansdepartementet, Stockholm
Rudolf de KORTE	Membre suppléant du Conseil d'administration de la BEI, Wassenaar
Nacer MEDDAH	Chef du Bureau des Affaires Européennes, Direction du Trésor, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Paris
Ralph MÜLLER	Regierungsdirektor, Ministerialrat Referat E A3, Bundesministerium der Finanzen, Berlin
Luis ORGAZ GARCÍA	Subdirector General de Análisis Financiero y Estratégico, Ministerio de Economía, Madrid
Philip RUTNAM	Head of Enterprise Team, H.M. Treasury, Londres

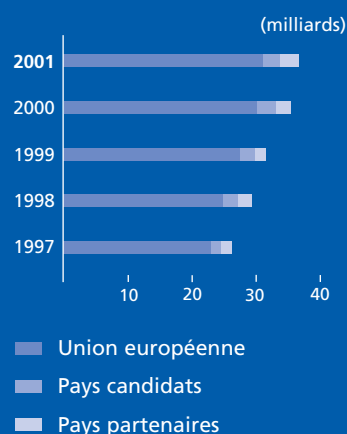
...

Situation au 31 mars 2002



# L'activité de prêt de la BEI

## Activité de prêt 1997 - 2001 : 160 milliards



Le total des financements accordés par la BEI en 2001 a atteint 36,8 milliards d'euros (1) contre 36 milliards l'an dernier. Ce chiffre traduit l'orientation prise par la Banque en 2000, à savoir concentrer ses activités dans des domaines où elle apporte une valeur ajoutée maximale tout en contribuant à la réalisation des objectifs de la politique communautaire, conformément aux Traités, à ses statuts, aux décisions du Conseil européen et à son Plan d'Activité. Les financements en faveur de projets dans les pays membres de l'Union européenne se sont élevés à 31,2 milliards ; en outre la BEI a consacré 2,7 milliards à des investissements contribuant aux préparatifs de l'élargissement et 2,9 milliards dans les pays partenaires.

Pendant l'exercice, la BEI a poursuivi l'application de ses priorités opérationnelles absolues telles qu'exposées dans son Plan d'Activité pour assurer la réalisation des missions de la Banque définies au titre de l'article 267 du traité instituant la Communauté européenne.

- Renforcer la **cohésion économique et sociale** dans l'Union européenne demeure la première priorité opérationnelle de la BEI. A l'intérieur de l'Union, 70% des prêts individuels (14,5 milliards) sont localisés dans des zones défavorisées et environ 50% des prêts globaux. En considérant les financements dans les pays candidats à l'adhésion, futur champ d'application de la politique régionale de l'Union, la BEI aura ainsi octroyé quelque 22 milliards au financement de projets dans des régions défavorisées pour l'année 2001.
- Les financements au titre de l'« **Initiative Innovation 2000** » ont nettement progressé au cours de l'année 2001 : 5 milliards, dont 1,7 milliard pour la recherche-développement, ont été signés dont 448 millions dans les pays candidats à l'adhésion. Depuis son lancement en mai 2000, cette initiative, destinée à soutenir le développement d'une économie fondée sur la connaissance et l'innovation, a déjà totalisé plus de 7 milliards de prêts.
- L'action de la BEI dans le domaine de l'**environnement et de la qualité de vie** s'est renforcée avec au total quelque 7 milliards signés dans l'année, dont 6 milliards dans l'Union européenne, 484 millions dans les pays candidats à l'adhésion et 580 millions dans les pays du partenariat euro-méditerranéen. De plus, les investissements en faveur de l'environnement au travers des affectations sur les prêts globaux peuvent être estimés à 2 milliards.
- Les **pays candidats** à l'adhésion ont bénéficié de 2,7 milliards d'investissements dont la majorité (56 %) a été attribuée dans le secteur des infrastructures de base. L'environnement, qui représente 20 % des prêts, reste également une préoccupation importante du développement de cette zone. Enfin la Banque a élargi son champ d'activité aux secteurs de la santé et de l'éducation dans les pays candidats avec déjà 75 millions signés pour l'année passée.

(1) Sauf indication contraire, les montants dans ce Rapport sont exprimés en euro.



- Le soutien de la Banque à la politique communautaire d'aide au développement et de coopération dans les **pays partenaires** s'est élevé à 2,9 milliards en 2001.

Avec 1,4 milliard de financements dans les *pays partenaires méditerranéens*, la Banque constitue la première source bancaire de financements de projets dans ces pays. Ce résultat démontre le rôle incontournable de la Banque pour la réussite des objectifs de l'Union dans la région.

Les financements dans les *Balkans* ont atteint 319 millions. La Banque a amplifié son action pour la reconstruction et a commencé ses premiers financements de PME par des banques intermédiaires en Croatie et en ancienne République yougoslave de Macédoine par le biais de ses prêts globaux, contribuant ainsi à la modernisation du secteur bancaire et les investissements des PME dans la région. Elle a en outre repris ses activités en République fédérale de Yougoslavie.

Quant aux *autres pays partenaires*, ils ont bénéficié des financements de la BEI à hauteur de 520 millions pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), 150 millions pour l'Afrique du Sud et de 543 millions pour les pays d'Amérique latine et d'Asie.

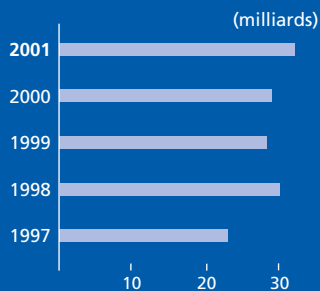
D'autres domaines restent des objectifs du Plan d'Activité : les PME, les RTE, ainsi que l'éducation et la santé.

- En 2001, le soutien aux investissements des **PME** au moyen des prêts globaux de la Banque a atteint 5,2 milliards. De son côté, le FEI a investi 800 millions dans des fonds de capital-risque ; il a également conclu 39 opérations de garanties de portefeuilles PME pour 958 millions.
- L'activité en faveur des **réseaux transeuropéens** et des grandes infrastructures d'intérêt communautaire a atteint 7,9 milliards dans l'Union et 1,2 milliard dans les pays candidats à l'adhésion.
- Dans le domaine du développement du **capital humain** qui recouvre les secteurs de l'éducation et de la santé, les financements ont totalisé 2,1 milliards dans l'Union ainsi que les pays candidats à l'adhésion, où la BEI a lancé ses premières opérations.

Comme pour l'année précédente, l'ensemble de l'activité en 2001, tous pays confondus, reste dominée par les prêts en faveur des infrastructures de transport et de télécommunications et des PME ou des petites infrastructures d'intérêt local (32 %). Il convient de noter une accélération du volume des prêts aux secteurs de l'éducation et de la santé.

# L'activité d'emprunt de la BEI

## Activité d'emprunt 1997 - 2001 : 143 milliards



En 2001, la BEI a emprunté sur les marchés internationaux des capitaux 32,3 milliards d'EUR en 148 transactions et 13 monnaies, avant échanges (11 monnaies après échanges). Elle a continué à renforcer son rôle d'institution de l'Union européenne au service de l'euro. L'USD a été la première monnaie de collecte de ressources, étant donné les conditions favorables d'emprunt pour cette monnaie, et l'euro a vu sa part augmenter de façon substantielle par rapport à 2000.

Avant échanges, les ressources empruntées dans les trois monnaies principales ont représenté 94 % du total et se répartissaient comme suit : 41 % pour l'USD, 32 % pour l'EUR et 21 % pour la GBP. Après échanges, la répartition était la suivante : 67 % pour l'EUR, 21 % pour la GBP et 8 % pour l'USD, cette dernière monnaie ayant été fortement génératrice d'euros grâce à des échanges. Les opérations non structurées ont permis de collecter 31 milliards d'EUR (soit 96 % du total) en 94 transactions. Les opérations structurées ont permis de collecter 1,3 milliard d'EUR (soit 4 % du total) en 54 transactions.

L'optimisation des coûts dans la durée et le renforcement de la liquidité sur le marché secondaire demeurent les piliers de la stratégie de la Banque en matière de collecte de ressources. Cette stratégie a pour but de maintenir la position de la BEI en tant qu'emprunteur AAA non souverain de référence de premier plan, qui lui permet d'accorder les meilleures conditions de prêt possibles, et par conséquent de continuer à servir au mieux les politiques de l'Union européenne.

La Banque a eu recours pour ce faire à une double approche - en partie stratégique et en partie dictée par le marché.

L'un des aspects principaux de l'activité a été le lancement de grands emprunts obligataires liquides de référence en EUR, en USD et en GBP. La BEI est le premier émetteur supranational et le seul émetteur de référence à offrir une courbe de rendements de référence liquides dans chacune des principales monnaies. La stratégie adoptée vise à élargir la clientèle d'investisseurs et à renforcer la présence de la Banque sur le marché en proposant aux investisseurs des titres très liquides qui s'échangent par voie électronique.

Dans un souci de transparence, on a eu recours à un système de constitution de carnets d'ordres et de regroupement des offres de souscription (*pot syndication*). Ces techniques ont été mises en œuvre dans le cadre du plus important emprunt obligataire émis par la BEI en une seule tranche, l'émission globale EARN de 5 milliards d'EUR à échéance 2007. À la fin de 2001, la courbe EARN comprenait neuf rendements de référence pour les échéances 2003 à 2010, et tous les titres correspondants, qui représentent un encours de près de 40 milliards d'EUR, s'échangent sur le réseau de courtage électronique MTS.

En USD, la Banque a lancé des émissions de grande taille : tout en renforçant la perception que le marché a de la liquidité des emprunts BEI, cette stratégie permet de s'y présenter moins souvent, ce qui a une incidence positive tant sur les performances que sur le coût de la collecte. Quatre émissions globales ont été lancées, les titres ayant été placés dans des proportions croissantes auprès d'investisseurs américains. L'émission globale de 4 milliards d'USD à échéance 2006 est la plus grande émission de la Banque dans cette monnaie.

Les ressources empruntées en GBP correspondent à 8,2 % du volume total, hors emprunts d'État, des titres à revenu fixe en livre sterling émis en 2001. Les obligations de la BEI représentent plus de 12 % de l'indice des titres à revenu fixe, hors emprunts d'État, en livre sterling, la Banque demeurant ainsi l'émetteur de référence pour les emprunts autres que les emprunts d'État.

Par ailleurs, dans le cadre de l'activité d'émission, des produits personnalisés, adaptés aux besoins spécifiques des investisseurs, ont été mis en place dans toutes les monnaies disponibles. La Banque a répondu aux besoins des petits investisseurs et des institutionnels à la recherche d'instruments d'investissement spécifiques en lançant des emprunts sur mesure et innovants, souvent assortis d'options telles que remboursement anticipé, taux plafond, taux plancher (*calls, caps, floors*), et dont le coupon et le remboursement sont liés à l'évolution d'indices boursiers et aux mouvements de cours de change. On citera, au nombre des opérations structurées, une émission liée à l'indice des prix de détail au Royaume-Uni, à annuités constantes et de 33 ans de durée, dont le produit était destiné à être prêté face à face au Partenariat Public-Privé Dudley Hospital. Dans le contexte de sa politique de gestion du risque, la Banque est restée vigilante, analysant de manière rigoureuse les divers types de risques associés à ces émissions et mettant en place les couvertures nécessaires.

La BEI a continué à rechercher les possibilités d'emprunt dans les monnaies des pays candidats, tant sur les marchés de ces pays que sur l'euromarché. Grâce à son excellente note de crédit, elle a toujours la possibilité d'émettre des obligations à très long terme dans ces monnaies, contribuant ainsi à approfondir les marchés de capitaux. La BEI a largement participé au développement du marché intérieur polonais des capitaux, ayant été le premier émetteur à mettre en place un contrat-cadre d'émission, qui a été signé pour 3 milliards de PLN ; le premier emprunt en PLN sur le marché intérieur polonais a ainsi vu le jour. Les ressources empruntées dans ces monnaies sont prêtées aux promoteurs de projets dans la zone concernée ; cette manière d'éliminer les risques de change est de nature à encourager fortement les investissements et, partant, à favoriser l'intégration.

La BEI joue un rôle important en tant qu'émetteur international également par la diversification des monnaies dans lesquelles elle emprunte. On en veut pour preuve sa forte présence notamment au Japon, dans la zone Asie/Pacifique et sur le marché de l'Afrique du Sud. À Hong Kong, la BEI s'est imposée comme le plus gros émetteur international avec la première transaction du nouveau millénaire : un emprunt de 2,5 milliards de HKD.

Un programme promotionnel complet et efficace a été mis au point à l'intention tant des investisseurs institutionnels que des petits porteurs. De nombreuses tournées de présentation auprès des investisseurs ont ainsi été organisées dans les principaux centres financiers du monde afin de renforcer les canaux de distribution de la BEI et de mieux faire connaître sa gamme de produits.

#### Emprunts signés en 2001 (en millions d'EUR)

	Nombre de transactions	Avant échanges		Après échanges	
EUR	14	10 398	32,2%	21 535	66,9%
GBP	44	6 862	21,2%	6 971	21,7%
USD	27	13 092	40,5%	2 484	7,7%
	<b>85</b>	<b>30 353</b>	<b>94,0%</b>	<b>30 991</b>	<b>96,3%</b>
Autres monnaies	63	1 952	6,0%	1 181	3,7%
<b>TOTAL</b>	<b>148 (*)</b>	<b>32 305</b>	<b>100%</b>	<b>32 172</b>	<b>100%</b>
Dont UE	58	17 261	53%	28 597	89%

(\*) En fait 146 opérations, certaines transactions ayant été scindées.



# La gouvernance du FEI

Le Fonds est dirigé et administré par les trois instances suivantes :

- l'Assemblée générale des actionnaires (BEI, Union européenne, 28 institutions financières) ;
- le Conseil d'administration ;
- le Directeur général, M. Walter CERNOIA.

## Conseil d'administration

### Président

**Giovanni RAVASIO** Directeur général E.R. des Affaires économiques et financières, Commission européenne, Bruxelles

### Membres

**Guy CRAUSER** Directeur général de la Politique Régionale, Commission européenne, Bruxelles

**Iñigo FERNÁNDEZ DE MESA** Subdirector General de Coordinación de Organismos Monetarios internacionales, Ministerio de Economía, Madrid

**Detlef LEINBERGER** Mitglied des Vorstandes, Kreditanstalt für Wiederaufbau, Francfort

**Francis MAYER** Vice-Président, Banque européenne d'investissement

**Peter SEDGWICK** Vice-Président, Banque européenne d'investissement

**Lars TYBJERG** Direktør, Økonomi- og Erhvervsministeriet, Copenhague

### Suppléants

**Jean-Pierre ARNOLDI** Administrateur général de la Trésorerie, Ministère des Finances, Bruxelles

**Terry BROWN** Directeur général Europe, Banque européenne d'investissement

**Mauro CICCHINÈ** Président, DEXIA CREDIOP, Rome

**Isabel CORREIA BARATA** Consultora da Direção, Departamento de Relações Internacionais, Banco de Portugal, Lisbonne

**Rémy JACOB** Directeur de l'Administration générale, Banque européenne d'investissement

## Collège des commissaires aux comptes

### Président

**Michael HARALABIDIS** Senior Associate, National Bank of Greece, Athènes

### Membres

**Henk KROEZE** Group Controller Holding - NIB Capital NV, La Haye

**Sylvain SIMONETTI** Chef d'unité, Comptabilité et administration, Commission européenne, DG ECFIN, Luxembourg

*Situation au 29 avril 2002*

# L'activité du Fonds européen d'investissement

Le FEI est désormais l'institution financière de l'Union européenne spécialisée dans le capital-risque et les garanties aux PME. Depuis juin 2000, la BEI a acquis la majorité du capital du Fonds, qui reste cependant une institution tripartite (BEI 61 %, Commission européenne 30 %, 28 banques 9 %). Ce caractère particulier se retrouve dans les grands objectifs assignés au FEI : il doit en effet s'attacher à la poursuite « d'objectifs communautaires » (art.2 de ses statuts) et, simultanément, dégager « une rentabilité appropriée » pour ses actionnaires (art.24).

## Les opérations de capital-risque

Le FEI gère au 1er janvier 2002 un portefeuille de 153 fonds correspondant à 2 milliards d'euros. En 2001, il a conclu 57 opérations pour 800 millions d'euros, dans les 15 pays membres et 5 pays candidats, ce qui en fait un acteur majeur du marché du capital-risque européen. L'essentiel de ses ressources provient de la BEI, dans le cadre de l'« Initiative Innovation 2000 » ; des montants complémentaires sont mis à disposition par la Commission, dans le cadre du programme pluriannuel pour les entreprises 2001/2005.

La stratégie d'investissement du FEI se décline autour de 3 axes :

- le soutien à la haute technologie européenne ;
- le développement de fonds actifs sur le flanc Sud de l'Europe ainsi que dans les pays candidats ;
- le développement de fonds opérant sur une base « paneuropéenne », de façon à leur conférer une masse critique comparable à celle des grands fonds américains.

## Les garanties PME

La garantie de portefeuilles de prêts bancaires en faveur de PME constitue l'autre pilier de l'activité du FEI : elle porte sur des opérations de rehaussement de crédit, de ré-assurance et de contre-garantie et s'appuie sur un réseau de 86 intermédiaires financiers. Le total des engagements de garantie du FEI représente plus de 3,3 milliards d'euros. En 2001, le FEI a conclu 39 opérations de garanties de portefeuilles PME, pour un montant total de 958 millions d'euros.

La majorité de ces opérations (64 % du portefeuille) a été conclue au titre de la Facilité PME, financée sur ressources budgétaires communautaires qui vient d'être étendue à la garantie d'opérations de micro crédit, de prises de participation et d'investissement de PME dans le domaine des technologies de l'information. Ces opérations de garanties du FEI sont dotées d'un effet de levier particulièrement important et constituent une optimisation intéressante des ressources budgétaires. Le FEI gère également le programme « Croissance et Environnement » qui permet la garantie d'investissements faits par des PME dans le domaine de la protection de l'environnement. Enfin, les opérations de garanties que le FEI monte sur ses propres ressources se sont développées de façon significative.





---

# Etats financiers

## *du Groupe BEI*

# BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2001

En milliers d'euros

<b>ACTIF</b>	<b>31.12.2001</b>	<b>31.12.2000</b>
<b>1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux</b> .....	<b>22 180</b>	<b>24 726</b>
<b>2. Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales</b> (Note b) .....	<b>1 519 621</b>	<b>1 474 510</b>
Ajustement juste valeur .....	<u>106</u>	<u>0</u>
	<b>1 519 727</b>	<b>1 474 510</b>
<b>3. Créances sur les établissements de crédit</b>		
a) à vue .....	181 292	135 178
b) autres créances (Note C) .....	9 917 933	11 257 184
c) prêts (Note D) .....	<u>84 654 699</u>	<u>75 647 232</u>
	<b>94 753 924</b>	<b>87 039 594</b>
<b>4. Créances sur la clientèle</b>		
Prêts (Note D) .....	101 085 284	93 101 379
Provisions spécifiques (Note A.4) .....	- 175 000	- 175 000
Ajustement juste valeur .....	<u>33 179</u>	<u>0</u>
	<b>100 943 463</b>	<b>92 926 379</b>
<b>5. Obligations et autres titres à revenu fixe</b> (Note B)		
a) des émetteurs publics .....	3 262 797	1 543 467
b) d'autres émetteurs .....	3 418 574	2 310 668
Ajustement juste valeur .....	<u>- 46</u>	<u>0</u>
	<b>6 681 325</b>	<b>3 854 135</b>
<b>6. Actions et autres titres à revenu variable</b> (Note E) .....	<b>838 530</b>	<b>632 408</b>
Ajustement juste valeur actions .....	<u>5 642</u>	<u>0</u>
	<b>844 172</b>	<b>632 408</b>
<b>7. Actifs incorporels</b> (Note F) .....	<b>7 788</b>	<b>10 018</b>
<b>8. Actifs corporels</b> (Note F) .....	<b>84 528</b>	<b>83 459</b>
<b>9. Autres actifs</b>		
a) à recevoir au titre de bonifications d'intérêt versées d'avance dans le cadre du SME (Note G) .....	3 528	7 636
b) débiteurs divers (Note H) .....	538 779	902 504
c) compte d'ajustement des contrats d'échange de devise .....	1 236 663	1 003 224
d) ajustement juste valeur dérivés .....	<u>6 948 150</u>	<u>0</u>
	<b>8 184 813</b>	<b>1 913 364</b>
<b>10. Comptes de régularisation</b> (Note I) .....	<b>2 378 477</b>	<b>3 444 117</b>
	<b>215 962 704</b>	<b>191 402 710</b>

## POSTES HORS BILAN

	<b>31.12.2001</b>	<b>31.12.2000</b>
<b>Engagements</b>		
- Capital BERD (Note E)		
. Non appelé .....	442 500	442 500
. A libérer .....	33 750	42 188
- Prêts non décaissés (Note D)		
. Etablissements de crédit .....	8 523 766	7 741 032
. Clientèle .....	<u>25 729 446</u>	<u>22 308 598</u>
	<b>34 253 212</b>	<b>30 049 630</b>
- Opérations de capital-risque non décaissées .....	<b>1 067 531</b>	<b>565 763</b>
<b>Garanties</b>		
. au titre de prêts accordés par des tiers .....	1 562 167	1 718 226
. au titre des opérations de capital-risque .....	57 946	57 946
<b>Opérations fiduciaires</b> (Note A) .....	<b>2 070 512</b>	<b>1 526 977</b>
<b>Actifs détenus pour compte de tiers</b> (Note A)		
- Croissance et environnement .....	16 091	22 481
- Mécanisme de garantie pour les PME .....	54 762	60 832
- Mécanisme européen pour les technologies .....	<u>59 892</u>	<u>59 310</u>
	<b>130 745</b>	<b>142 623</b>

Les notes renvoient à l'annexe aux états financiers.

## PASSIF

31.12.2001

31.12.2000

<b>1. Dettes envers des établissements de crédit (Note J)</b>			
a) à vue .....	0	13	
b) à terme ou à préavis .....	607 622	507 889	
			507 902
<b>2. Dettes représentées par un titre (Note K)</b>			
a) bons et obligations en circulation .....	178 293 413	161 488 067	
b) autres .....	857 103	825 137	
	179 150 516	162 313 204	
c) primes d'émissions nettes .....	17 852	0	
d) ajustement juste valeur .....	4 741 338	0	
			162 313 204
<b>3. Autres passifs</b>			
a) bonifications d'intérêt reçues d'avance (Note G) .....	324 956	334 562	
b) créditeurs divers (Note H) .....	989 394	896 320	
c) divers .....	44 245	38 290	
d) ajustement juste valeur dérivés .....	2 414 809	0	
			1 269 172
<b>4. Comptes de régularisation (Note I) .....</b>			4 775 375
<b>5. Provisions pour risques et charges</b>			
- fonds de pension du personnel (Note L) .....		474 951	433 281
- provision pour garanties données (Note M) .....		24 312	45 005
<b>6. Part des intérêts minoritaires .....</b>		216 349	191 786
<b>7. Capital</b>			
souscrit .....	100 000 000	100 000 000	
non appelé .....	- 94 000 000	- 94 000 000	
			6 000 000
<b>8. Réserves consolidées</b>			
a) fonds de réserve .....	10 000 000	10 000 000	
b) réserve supplémentaire .....	3 181 985	2 124 244	
	13 181 985	12 124 244	
c) ajustement juste valeur 1.1.2001 .....	- 117 883	0	
d) évaluation titres disponibles à la vente .....	3 266	0	
			12 124 244
<b>9. Fonds affectés au mécanisme de financement structure .....</b>		250 000	
<b>10. Fonds affectés aux opérations de capital-risque .....</b>		1 500 000	1 500 000
<b>11. Fonds pour risques bancaires généraux après affectation (Note M) .....</b>		1 080 000	935 000
<b>12. Résultat de l'exercice</b>			
avant affectation .....	1 424 021	1 372 741	
affectation de la période au fond pour risques bancaires généraux (Note M) .....	- 145 000	- 65 000	
résultat restant à affecter			1 307 741
			191 402 710
		215 962 704	

## POSTES HORS BILAN

31.12.2001

31.12.2000

<b>Dépôts spéciaux pour services d'emprunts (Note R) .....</b>	640 526		778 552
<b>Portefeuille-titres</b>			
. Titres à recevoir .....	9 327		0
. Titres à payer .....	12 673		0
<b>Valeur nominale des contrats d'échange de taux et DRS (Note U)</b>	109 868 600		97 548 200
<b>Opérations FRA</b>			
. Achat .....	25 000 000		0
. Vente .....	25 000 000		0
<b>Valeur nominale des contrats d'échange de devise à payer ..</b>	39 356 131		28 064 569
<b>Valeur nominale des contrats d'échange de devise à recevoir ..</b>	40 592 794		29 067 793
<b>Emprunts lancés et non signés .....</b>	0		921 327
<b>Gestion de trésorerie Fonds de Garantie .....</b>	1 775 229		1 432 249

# SITUATION DE LA SECTION SPECIALE <sup>(1)</sup> AU 31 DECEMBRE 2001

En milliers d'euros  
(montants au coût historique en devises convertis aux parités du 31.12.2001)

<b>ACTIF</b>	<b>31.12.2001</b>	<b>31.12.2000</b>
<b>Pays de l'Union</b>		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne (nouvel instrument communautaire d'emprunts et de prêts)</i>		
Prêts en cours versés <sup>(2)</sup> .....	80 959	106 191
<b>Turquie</b>		
<i>Sur ressources des Etats membres</i>		
Prêts en cours versés <sup>(3)</sup> .....	58 953	72 041
<b>Pays du bassin méditerranéen</b>		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne</i>		
Prêts en cours versés .....	211 121	220 434
Opérations sur capitaux à risques		
- montants à verser .....	96 582	129 842
- montants versés .....	192 572	157 381
	<u>289 154</u>	<u>287 223</u>
Total <sup>(4)</sup>	<b>500 275</b>	<b>507 657</b>
<b>Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et pays et territoires d'outre-mer</b>		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne</i>		
<b>Conventions de Yaoundé</b>		
Prêts versés .....	44 810	46 364
Contribution à la formation de capitaux à risques		
Montants versés .....	419	419
Total <sup>(5)</sup>	<u>45 229</u>	<u>46 783</u>
<b>Conventions de Lomé</b>		
<i>Opérations sur ressources de capitaux à risques :</i>		
- montants à verser .....	666 171	503 993
- montants versés .....	1 198 479	1 141 646
	<u>1 864 650</u>	<u>1 645 639</u>
<i>Opérations sur autres ressources :</i>		
- montants à verser .....	8 000	8 000
Total <sup>(6)</sup>	<u>1 872 650</u>	<u>1 653 639</u>
<b>Total général</b>	<b>2 558 066</b>	<b>2 386 311</b>

## Pour mémoire :

Total des montants versés et non encore remboursés sur les prêts à conditions spéciales accordés par la Commission et pour lesquels la Banque a accepté un mandat de recouvrement de la CE :

a) dans le cadre des Conventions de Lomé I, II et III : au 31.12.2001 : 1.402.697 / au 31.12.2000 : 1.447.378

b) dans le cadre des protocoles signés avec les pays du bassin méditerranéen : au 31.12.2001 : 158.245 / au 31.12.2000 : 164.050

(1) La Section spéciale a été créée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 1963 ; son but a été redéfini par décision du 04 août 1977 comme étant celui de comptabiliser les opérations que la Banque effectue pour compte et sur mandat des tiers.

(2) Montant initial des contrats signés dans le cadre des décisions du Conseil des Communautés européennes (78/870/CEE) du 16 octobre 1978 (nouvel instrument communautaire), (82/169/CEE) du 15 mars 1982, (83/200/CEE) du 19 avril 1983 et (87/182/CEE) du 9 mars 1987 pour la promotion des investissements dans la Communauté ainsi que (81/19/CEE) du 20 janvier 1981 pour la reconstruction des zones sinistrées par le tremblement de terre du 23 novembre 1980 en Campanie et Basilicate (Italie) et (81/1013/CEE) du 14 décembre 1981 pour la reconstruction des zones sinistrées par les séismes survenus en Grèce en février/mars 1981, sur mandat pour compte et risque de la Communauté européenne :

A ajouter :	ajustements de change	6 399 145	
A déduire :	annulations	201 991	
	remboursements	6 244 092	- 6 446 083

80 959

(3) Montant initial des prêts signés pour le financement des projets situés en Turquie, sur mandat pour compte et risque des Etats membres :

A ajouter :	ajustements de change	405 899	
A déduire :	annulations	215	
	remboursements	371 686	- 371 901

58 953

(4) Montant initial des contrats signés pour le financement des projets situés dans les pays du Maghreb, Machrek, ainsi qu'à Malte, Chypre, en Turquie et en Grèce (dix millions d'euros accordés avant son adhésion à la CE le 1<sup>er</sup> janvier 1981) sur mandat pour compte et risque de la Communauté européenne :

A ajouter :	ajustements de change	635 007	
A déduire :	annulations	30 867	
	remboursements	103 868	- 134 735

500 275

**PASSIF****31.12.2001****31.12.2000****Fonds en gestion fiduciaire**

Sur mandat des Communautés européennes :

- Nouvel instrument communautaire . . . . .	80 959	106 191
- Protocoles financiers avec les pays du bassin méditerranéen . . . . .	403 693	377 815
- Conventions de Yaoundé . . . . .	45 229	46 783
- Conventions de Lomé . . . . .	1 198 479	1 141 646

	<u>1 728 360</u>	<u>1 672 435</u>
--	------------------	------------------

Sur mandat des Etats membres . . . . .

	58 953	72 041
--	--------	--------

<b>Total</b>	<b>1 787 313</b>	<b>1 744 476</b>
--------------	------------------	------------------

**Fonds à verser**

Sur prêts et opérations sur capitaux à risques dans les pays du bassin méditerranéen . . . . .	96 582	129 842
Sur opérations sur ressources de capitaux à risques au titre des Conventions de Lomé . . . . .	666 171	503 993
Sur opérations sur autres ressources au titre des Conventions de Lomé . . . . .	8 000	8 000

<b>Total</b>	<b>770 753</b>	<b>641 835</b>
--------------	----------------	----------------

<b>Total général</b>	<b>2 558 066</b>	<b>2 386 311</b>
----------------------	------------------	------------------

(5) Montant initial des contrats signés pour le financement des projets dans les Etats africains, malgache et mauricien associés et dans les pays, territoires et départements d'outre-mer (EAMMA-PTDOM) sur mandat pour compte et risque de la Communauté européenne :

- prêts à conditions spéciales	139 483	
- contributions à la formation de capitaux à risques	<u>2 503</u>	141 986

A ajouter :

- intérêts capitalisés	1 178	
- ajustements de change	<u>9 839</u>	+ 11 017

A déduire :

- annulations	1 574	
- remboursements	<u>106 200</u>	- 107 774

45 229

(6) Montant initial des contrats signés pour le financement des projets dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ainsi que dans les pays et territoires d'outre-mer (ACP/PTOM) sur mandat pour compte et risque de la Communauté européenne :

Prêts sur ressources de capitaux à risques :		
- prêts conditionnels et subordonnés	2 711 347	
- prises de participation	<u>117 634</u>	2 828 981

A ajouter :

- intérêts capitalisés		+ 1 663
------------------------	--	---------

A déduire :

- annulations	347 411	
- remboursements	601 882	
- ajustements de change	<u>16 701</u>	- 965 994

1 864 650

Prêts sur autres ressources :

8 000

1 872 650

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDE

Exercice clos le 31 décembre 2001  
en milliers d'euros

	<i>31.12.2001</i>	<i>31.12.2000</i>
<b>1. Intérêts et produits assimilés (Note N) . . . . .</b>	<b>10 757 180</b>	<b>10 654 762</b>
<b>2. Intérêts et charges assimilés . . . . .</b>	<b>- 9 072 365</b>	<b>- 9 086 590</b>
<b>3. Revenus de participations . . . . .</b>	<b>0</b>	<b>4 800</b>
<b>4. Commissions perçues (Note O) . . . . .</b>	<b>32 529</b>	<b>35 198</b>
<b>5. Commissions versées . . . . .</b>	<b>- 1 771</b>	<b>- 5 650</b>
<b>6. Résultat provenant d'opérations financières (Note N) . . . . .</b>	<b>- 47 739</b>	<b>- 3 887</b>
<b>7. Autres produits d'exploitation . . . . .</b>	<b>26 357</b>	<b>18 611</b>
<b>8. Frais généraux administratifs (Note P) :</b>		
a) frais de personnel . . . . .	158 669	140 607
b) autres frais administratifs . . . . .	52 869	44 804
<b>9. Corrections de valeur (Note F) :</b>	<b>- 15 737</b>	<b>- 12 068</b>
a) sur actifs incorporels . . . . .	4 951	2 802
b) sur actifs corporels . . . . .	10 786	9 266
<b>10. Réduction de valeur sur capital risque . . . . .</b>	<b>- 22 137</b>	
<b>11. Produit exceptionnel (Note Q) . . . . .</b>	<b>40 000</b>	<b>35 213</b>
<b>12. Charges exceptionnelles (Note Q) . . . . .</b>	<b>- 11 364</b>	<b>- 67 428</b>
<b>13. Dotation aux provisions pour garanties données (Note M) . . . . .</b>	<b>- 19 665</b>	<b>- 7 452</b>
<b>14. Part des minoritaires . . . . .</b>	<b>- 29 729</b>	<b>- 7 355</b>
<b>15. Résultat de l'exercice . . . . .</b>	<b>1 424 021</b>	<b>1 372 741</b>
<b>16. Affectation aux fonds pour risques bancaires généraux (Note M) . . . . .</b>	<b>- 145 000</b>	<b>- 65 000</b>
<b>17. Résultat restant à affecter . . . . .</b>	<b>1 279 021</b>	<b>1 307 741</b>



## TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2001

En milliers d'euros

	Situation au 31.12.2000	Affectation du résultat de l'exercice 2000	Situation au 31.12.2001
Capital			
- souscrit	100 000 000		100 000 000
- non appelé	- 94 000 000		- 94 000 000
	<u>6 000 000</u>		<u>6 000 000</u>
Réserves :			
- fonds de réserve	10 000 000		10 000 000
- réserve supplémentaire	2 124 244	1 057 741	3 181 985
	<u>12 124 244</u>	<u>1 057 741</u>	<u>13 181 985</u>
- ajustement juste valeur au 01.01.2001 (IAS 39)			- 117 883
- variation de l'exercice d'évaluation des titres disponibles à la vente			<u>3 266</u>
	<u>12 124 244</u>	<u>1 057 741</u>	<u>13 067 368</u>
Fonds pour risques bancaires généraux (Note M)	870 000	65 000	935 000
Fonds affectés au mécanisme de financement structuré	0	250 000	250 000
Fonds affectés à des opérations de capital-risque	1 500 000	0	1 500 000
	<u>20 494 244</u>	<u>1 372 741</u>	<u>21 752 368</u>
Résultat de l'exercice	1 372 741	- 1 372 741	1 424 021
	<u><b>21 866 985</b></u>		<u><b>23 176 389</b></u>

• Engagement d'acheter les 785 actions du FEI restantes à un prix futur fixé.

Suite à cet engagement d'achat (Option de vente), la BEI propose aux autres actionnaires du FEI d'acheter dans un délai restant à courir de

quatre ans les actions souscrites à un prix de 315 000 EUR par action. Ce prix d'acquisition représente une appréciation annuelle de 3 % par rapport à l'offre de rachat de 2000.

# TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2001

En milliers d'euros

	31.12.2001	31.12.2000
<b>A. Flux de trésorerie des activités d'exploitation :</b>		
Résultat de l'exercice . . . . .	1 424 021	1 372 741
Ajustements :		
Dotations à la provision pour garanties données . . . . .	- 20 693	(*) 45 005
Corrections de valeur . . . . .	15 737	11 865
Ajustement de change non soumis à l'Article 7 . . . . .	905	1 049
Variation des intérêts et commissions à payer et intérêts reçus d'avance . . . . .	- 995 403	- 142 932
Variation des intérêts et commissions à recevoir . . . . .	1 065 640	- 143 621
Décote portefeuille d'investissement . . . . .	- 2 711	- 5 225
Ajustements IAS 39 . . . . .	- 114 617	0
Résultat provenant des activités d'exploitation : . . . . .	1 372 879	1 138 882
Versements nets prêts . . . . .	- 30 485 314	- 29 714 485
Remboursements . . . . .	15 772 177	15 590 952
Ajustement Prêts IAS 39 . . . . .	- 33 179	0
Solde net des opérations NIC (note H) . . . . .	16 298	33 859
Variation portefeuille de négociation . . . . .	- 1 526 000	- 81 683
Variation opérations capital-risque . . . . .	- 196 909	- 284 026
Variation des prêts titrisés . . . . .	- 1 003 287	- 120 000
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b>- 16 083 335</b>	<b>- 13 436 501</b>
<b>B. Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement :</b>		
Libération des titres BERD (note E) . . . . .	- 8 437	- 8 438
Vente de titres . . . . .	316 149	337 126
Acquisition de titres . . . . .	- 356 768	- 763 465
Variations des immobilisations corporelles (note F) . . . . .	- 11 855	- 11 651
Variations des immobilisations incorporelles . . . . .	- 2 721	- 5 583
Autres variations d'actifs . . . . .	118 394	- 309 430
Achat de titres FEI . . . . .	0	- 57 004
Reclassement portefeuille FEI . . . . .	66 526	0
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>121 288</b>	<b>- 818 445</b>
<b>C. Flux de trésorerie provenant des activités de financement :</b>		
Emissions d'emprunts . . . . .	32 531 378	28 770 713
Remboursements d'emprunts . . . . .	- 19 000 043	- 17 102 100
Variation des échanges de devises . . . . .	- 233 439	516 441
Ajustements emprunts IAS 39 . . . . .	4 759 190	0
Variation nette des papiers commerciaux . . . . .	670 303	589 973
Ajustements des dérivés IAS 39 . . . . .	- 4 533 341	0
Variation nette des dettes sur les établissements de crédit . . . . .	99 720	171 276
Autres variations de passif . . . . .	155 656	467 412
Vente portefeuille de couverture . . . . .	0	1 293 081
Acquisition portefeuille de couverture . . . . .	0	- 27 216
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>	<b>14 449 424</b>	<b>14 679 580</b>
<b>Etat de la Trésorerie</b>		
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice (avant consolidation)	13 302 774	12 200 160 (*)
FEI – première consolidation . . . . .		408 790
		12 608 950
Flux de trésorerie nets en provenance :		
(1) des activités d'exploitation . . . . .	- 16 083 335	- 13 436 501
(2) des opérations d'investissement . . . . .	121 288	- 818 445
(3) des opérations de financement . . . . .	14 449 424	14 679 580
Effet de la variation du taux de change sur les liquidités et les équivalents de liquidités	583 257	269 190
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice . . . . .	<b>12 373 408</b>	<b>13 302 774</b>
<b>Analyse des disponibilités (hors portefeuilles d'investissement et de couverture)</b>		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux . . . . .	22 180	24 726
Effets dont l'échéance à l'émission est de trois mois au plus . . . . .	2 252 003	1 885 686
Créances sur les établissements de crédit :		
- comptes à vue . . . . .	181 292	135 178
- comptes de dépôts à terme . . . . .	9 917 933	11 257 184
	<b>12 373 408</b>	<b>13 302 774</b>

(\*) Pour la première année de consolidation, les soldes de clôture des comptes du FEI sont incorporés dans les mouvements de l'année 2000.

# GROUPE BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

## ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2001

### Note A — Résumé des principes comptables essentiels

#### 1. Principes de consolidation et normes comptables

a) Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales (IAS). Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis, pour la première fois, conformément à la norme IAS 39, dont les principales caractéristiques sont :

- 1- Les swaps de devises à recevoir et à livrer ne sont plus repris dans le bilan pour les montants nominaux mais enregistrés à leur juste valeur.
- 2- La majorité des swaps du Groupe est conclue dans le but de couvrir des emprunts émis spécifiques. Ces produits dérivés, ainsi que les emprunts couverts sont évalués à leurs justes valeurs en utilisant des outils de valorisation internes. Il n'y a aucun impact sur les fonds propres ou le surplus du Groupe, puisque les ajustements de valeur s'annulent.
- 3- Les swaps de macro-couverture utilisés dans le cadre de la gestion actif/passif sont valorisés à la valeur de marché (juste valeur), en utilisant des outils de valorisation internes.
- 4- L'enregistrement des gains et pertes, suite à la variation de juste valeur pour les titres disponibles à la vente, est effectué dans une rubrique des fonds propres jusqu'au moment de la vente de ces titres. Seul le résultat, en cas de vente de ces titres, est imputé au compte de pertes et profits.
- 5- Les primes nettes (frais) d'émissions sur emprunts sont ajoutées à (déduites de) la valeur comptable des emprunts enregistrés au passif du bilan.
- 6- Les actifs financiers sont comptabilisés selon le principe de la comptabilisation à la date de règlement.

Les principes comptables sont appliqués, s'agissant des éléments d'importance significative, en conformité avec les principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986 (modifiée par la Directive du 27 septembre 2001/65/CE) concernant les comptes annuels et comptes consolidés des banques et autres établissements financiers (la « Directive »), excepté pour ceux mentionnés dans les notes relatives aux principes comptables. Sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration a décidé, en date du 26 février 2002, de soumettre les états financiers consolidés pour approbation au Conseil des gouverneurs du 4 juin 2002.

b) Les comptes consolidés du Groupe comprennent les comptes de la Banque européenne d'investissement (« la Banque ») et de sa filiale le Fonds européen d'investissement (« le FEI ») ayant son siège : 43 avenue J.F. Kennedy à Luxembourg et ce à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2000.

La plus-value provenant de l'élimination de participation majoritaire (60,75 %) de la Banque dans le FEI figure comme produit exceptionnel de consolidation conformément à la norme IAS 22. Il est fait mention séparément de la part des intérêts minoritaires.

#### c) Retraitements et opérations réciproques

Préalablement à la consolidation, les comptes du FEI font l'objet de retraitements pour les mettre en conformité avec les principes comptables décrits ci-après. Après cumul des bilans et comptes de résultats, les soldes réciproques, ainsi que les pertes et profits résultant d'opérations entre les deux entités, sont éliminés.

#### 2. Bases de conversion

Le Groupe emploie l'euro, monnaie unique des Etats membres participant à la troisième phase de l'Union économique et monétaire, comme unité de mesure des comptes de capital et pour la présentation de ses états financiers.

Le Groupe effectue ses opérations aussi bien dans les monnaies de ses Etats membres et l'euro que dans des devises non communautaires.

Ses ressources proviennent de son capital, de ses emprunts et de ses revenus nets cumulés dans les différentes monnaies et sont détenues, investies ou prêtées dans ces mêmes monnaies.

Les actifs et passifs du Groupe sont convertis en euros sur la base des taux de conversion à la date du bilan. Les profits ou pertes résultant de la conversion sont crédités ou débités au compte de profits et pertes.

Les comptes de profits et pertes sont convertis en euros mensuellement sur base des taux de conversion de fin de mois.

#### 3. Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales et obligations et autres titres à revenu fixe

Dans un souci de clarification de la gestion de ses liquidités et de renforcement de sa solvabilité, le Groupe a décidé de définir les types de portefeuille suivants :

##### 3.1. Portefeuille d'investissement

Il est composé de titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance finale dans le but d'assurer la solvabilité du Groupe. Ces titres sont émis ou garantis par :

- des gouvernements de l'Union européenne, des pays du G10 ou par des organismes publics de ces pays ;
- des institutions publiques supranationales, y compris des banques de développement multinationales.

Le coût d'entrée des titres dans ce portefeuille est le coût d'acquisition ou plus exceptionnellement le coût de transfert. La différence entre le prix d'entrée et la valeur de remboursement se répartit prorata temporis sur la durée de vie restante des titres détenus.

##### 3.2. Portefeuille de négociation

Il est composé de titres cotés en bourse émis et garantis par des établissements financiers. Les éléments de ce portefeuille sont portés au bilan à leur valeur de marché.

Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont inscrits dans le compte de profits et pertes.

##### 3.3. Titres à court terme

Pour assurer un niveau de liquidité suffisant, le Groupe achète des produits du marché monétaire, notamment des bons du Trésor et des titres de créances négociables d'établissements de crédit. Les titres sont détenus jusqu'à l'échéance finale et ces titres sont comptabilisés sur base de la valeur nominale.

Les bons du Trésor figurent à l'actif du bilan dans le poste 2) Effets publics admissibles au refinancement auprès de banques centrales.

Les titres de créances négociables d'établissements de crédit figurent à l'actif du bilan poste 5) Obligations et autres titres à revenu fixe b) d'autres émetteurs.

##### 3.4. Portefeuille disponible à la vente

Les titres sont classés comme disponibles à la vente, s'ils n'appartiennent pas de façon appropriée à l'une des autres catégories de portefeuilles. Les titres sont évalués à leur juste valeur et les changements de valeur sont enregistrés dans une rubrique des fonds propres.

#### 4. Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

4.1. Les prêts sont présentés dans les actifs du Groupe pour leur montant décaissé net. En cas de couverture des prêts par des produits dérivés, ils sont valorisés à leur juste valeur.

Des provisions spécifiques sont faites sur les prêts ou avances en cours à la fin de l'exercice présentant des risques de non-recouvrement sur une partie ou la totalité de leur montant. Ces provisions sont enregistrées au compte de profits et pertes sous la rubrique « Corrections de valeur sur créances ».

Les corrections de valeur relatives aux intérêts sur ces prêts sont déterminées au cas par cas par la direction de la Banque.

#### 4.2. Intérêts sur prêts

Les intérêts sur prêts sont enregistrés en résultat selon le principe de l'étalement, c'est-à-dire sur la durée de vie des prêts.

#### 4.3. Opérations « Reverse repo » (prise en pension) et « repo » (mise en pension)

Par opération de prise (mise) en pension, on entend une opération par laquelle le Groupe prête (emprunte) des liquidités à un établissement de crédit qui fournit (reçoit) un collatéral sous forme de titres. Les deux parties s'engagent irrévocablement à mettre fin à l'opération à une date et à un prix déterminés à l'origine.

L'opération est établie suivant le principe de livraison contre paiement : l'emprunteur (le prêteur) des liquidités transmet (reçoit les titres de la contrepartie) les titres au dépositaire du Groupe en échange du règlement au prix convenu, ce qui génère pour le Groupe un rendement (un coût) associé au marché monétaire.

Ce type d'opération est considéré pour le Groupe comme une opération de prêt (d'emprunt) à intérêt garanti et est comptabilisé à l'actif du bilan au poste 3) Créances sur les établissements de crédit - b) Autres créances (au passif du bilan au poste 1) Dettes envers les établissements de crédit - b) à terme ou à préavis. Les titres reçus (donnés) en garantie sont enregistrés dans des comptes hors bilan (sont maintenus dans les comptes du bilan).

#### 5. Actions et autres titres à revenu variable et participations

Les actions sont classées comme disponibles à la vente. Elles sont évaluées à leur juste valeur, et les changements de valeur sont enregistrés dans une rubrique de fonds propres.

Les opérations de capital-risque et les participations détenues représentent des investissements à moyen et long terme. Elles sont comptabilisées au prix d'acquisition conformément à la norme IAS 39 qui stipule que les instruments financiers pour lesquels une juste valeur ne peut être établie sont valorisés suivant le principe énoncé. L'estimation de la juste valeur d'une opération d'investissement de capital-risque peut varier de façon significative durant la période de détention, et la nature de cet investissement est telle que la juste valeur ne peut être déterminée que lors de la réalisation de l'investissement. L'estimation par le Groupe de la juste valeur pour les opérations d'investissement de capital-risque n'est pas appropriée si la méthode et le moment de la réalisation ne sont pas déterminés. Les réductions de valeur sont comptabilisées si celles-ci présentent un caractère durable.

#### 6. Actifs corporels

Les terrains et immeubles sont repris à leur valeur d'achat, déduction faite d'une dépréciation initiale sur l'immeuble du Kirchberg et du cumul des amortissements. La valeur estimée des immeubles de Luxembourg-Kirchberg et de Lisbonne fait l'objet d'un amortissement linéaire calculé respectivement sur une période de 30 et de 25 années. Les installations et le matériel de bureau étaient, jusque fin 1997, amortis dans l'année d'acquisition. A partir de 1998, les équipements permanents, les agencements et accessoires, le mobilier, le matériel de bureau et les véhicules figurent au bilan à leur coût d'acquisition, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé linéairement sur la durée de vie estimative de chaque bien acquis, comme ci-après :

- équipements permanents, agencements et accessoires	10 ans
- mobilier	5 ans
- matériel de bureau et véhicules	3 ans

Le patrimoine artistique est amorti dans l'année d'acquisition.

#### 7. Actifs incorporels

a) Les actifs incorporels comprennent les investissements en terme de logiciels développés en interne qui font l'objet d'un amortissement linéaire dès leur terminaison sur trois années.

La norme IAS 38 précise, entre autres, que pour être porté à l'actif :

1- le produit ou procédé est clairement défini, et les frais qui lui sont imputables peuvent être identifiés et mesurés de manière fiable ;

2- la faisabilité technique du produit ou procédé peut être démontrée.

b) Les logiciels acquis font l'objet d'amortissements linéaires sur la durée de vie estimée (2 à 5 ans).

## 8. Fonds de pension et Caisse de maladie

### a) Fonds de pension

1- Le régime de pension principal de la BEI est un régime à prestations définies alimenté par des cotisations et applicable à l'ensemble du personnel de la Banque. Les cotisations de la Banque et de son personnel sont intégralement investies dans les actifs de la Banque. Ces contributions annuelles sont accumulées et reconnues dans un compte de provision spécifique inscrit au passif du bilan de la Banque, ainsi que les intérêts annuels.

Les engagements en matière de prestations de retraite sont évalués au moins une fois tous les trois ans selon la norme IAS 19 en utilisant la méthode de référence des unités de crédit projetées (« projected unit credit method ») pour s'assurer que la provision comptabilisée est adéquate. Les principales hypothèses actuarielles utilisées par l'actuaire sont reprises dans la Note L. Les pertes ou les gains actuariels sont répartis sur la base de la durée résiduelle de vie active estimée du personnel.

2- Le régime de pension du FEI est un régime à cotisations définies, dont la gestion est confiée à un gestionnaire externe.

### b) Caisse de maladie

1- La BEI a institué, au profit des membres du Personnel, sa propre Caisse de maladie au financement de laquelle contribuent la Banque et le personnel. La Caisse de maladie est gérée actuellement sur la base de l'équilibre entre les prestations et les cotisations.

2- La caisse de maladie du personnel du FEI fait l'objet d'une gestion externe.

## 9. Fonds pour risques bancaires généraux et provision pour garanties données

### a) Fonds pour risques bancaires généraux

Ce poste comprend les montants que le Groupe décide d'affecter à la couverture des risques associés aux opérations de prêts et aux autres opérations financières, eu égard aux risques particuliers inhérents à ces opérations.

Les normes comptables internationales requièrent que la dotation à cette réserve fasse partie de l'affectation du résultat. La Directive requiert que la dotation à ce poste apparaisse de manière distincte dans le compte de profits et pertes sous la rubrique « Dotation au fonds pour risques bancaires généraux ».

### b) Provision pour garanties données

Cette provision est destinée à faire face aux risques inhérents à l'activité d'émetteur de garanties du Groupe en faveur d'intermédiaires financiers.

## 10. Fonds affectés aux opérations de capital-risque et fonds affectés au mécanisme de financement structuré

### a) Fonds affectés aux opérations de capital-risque

Ce poste comprend le montant des affectations du résultat annuel de la BEI déterminé chaque année par le Conseil des gouverneurs pour faciliter des mécanismes de fourniture de capital-risque dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution du Conseil européen sur la croissance et l'emploi.

### b) Fonds affectés au mécanisme de financement structuré

Ce poste comprend le montant des affectations du résultat annuel de la BEI déterminé chaque année par le Conseil des gouverneurs pour faciliter la mise en œuvre d'opérations à caractère plus risqué pour ce nouveau type d'instrument.

Les corrections de valeur relatives à ces opérations seront, lors de l'affectation des résultats ultérieurs, déduites de ces postes.

## 11. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes stipule que les avoirs, revenus et autres biens du Groupe sont exonérés de tous impôts directs.

## 12. Opérations d'échange de monnaies ou de taux d'intérêt (swaps)

Le Groupe conclut des opérations d'échange de monnaies principalement dans le cadre de la collecte de ses ressources de sorte que le produit d'un emprunt en une monnaie donnée puisse être converti en une autre monnaie. Il effectue simultanément une opé-

ration de change à terme afin d'obtenir les montants nécessaires au service financier de l'emprunt dans la monnaie d'origine. Les montants relatifs à ces opérations sont repris dans les comptes hors bilan (voir Note U).

Le Groupe conclut également des opérations d'échange d'intérêt dans le cadre d'opérations de couverture. Les intérêts y afférents sont comptabilisés sur base de la méthode « prorata temporis ». Les montants nominaux des opérations d'échange d'intérêt sont enregistrés dans les comptes hors bilan.

## 13. Comptes de régularisation

Ces comptes comprennent :

à l'actif : les charges comptabilisées durant l'exercice mais qui concernent un exercice ultérieur, ainsi que les produits se rapportant à l'exercice qui ne seront exigibles que postérieurement à la clôture de ce dernier (principalement intérêts sur prêts) ;

au passif : les produits perçus avant la date de clôture du bilan mais imputables à un exercice ultérieur, ainsi que les charges qui, se rapportant à l'exercice, ne seront dues qu'au cours d'un exercice ultérieur (principalement intérêts sur emprunts).

## 14. Intérêts et produits assimilés

Outre les intérêts et commissions sur prêts, sur placements et autres produits du portefeuille-titres, cette rubrique enregistre également les indemnités perçues par la Banque sur les remboursements anticipés effectués par ses emprunteurs. Dans un souci de maintenir une équivalence dans le traitement comptable entre le revenu sur prêts et le coût des emprunts, la Banque étale les indemnités de remboursements anticipés perçues sur la durée restant à courir des prêts concernés.

## 15. Actifs détenus pour le compte de tiers

Les actifs détenus pour le compte de tiers correspondent à trois comptes fiduciaires ouverts par le FEI.

Le premier a été créé pour assurer l'administration des contributions budgétaires de la Commission des Communautés européennes au titre du projet pilote « Croissance et environnement ». Les sommes inscrites à ce compte demeurent propriété de la Commission tant qu'elles n'ont pas été décaissées pour les besoins du projet sus-mentionné.

Le deuxième compte fiduciaire a été ouvert et est géré au nom du FEI mais au bénéfice de la Commission, pour assurer l'administration du « Mécanisme de garantie pour les PME ». Au titre de ce mécanisme, le FEI est habilité à émettre des garanties en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission.

Le troisième compte a été créé aux fins de l'administration du « Mécanisme européen pour les technologies (MET) – Création d'entreprises », au titre duquel le FEI est habilité à acquérir, gérer et céder des participations dans de jeunes entreprises à fort potentiel du secteur des technologies, en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission.

## 16. Opérations fiduciaires

Conformément à l'article 28 de ses Statuts, le FEI acquiert, gère et cède des participations dans des sociétés de capital-risque, en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Communauté européenne, aux termes des Accords fiduciaires et de gestion conclus avec la Communauté européenne (« MET-Création d'entreprises »).

Le FEI est également habilité à émettre des garanties en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Communauté européenne, conformément à l'Accord fiduciaire et de gestion conclu avec la Communauté européenne (« Mécanisme de garantie pour les PME »).

## 17. Trésorerie Fonds de garantie

La Commission a confié la gestion financière du Fonds à la BEI dans le cadre d'une convention signée entre les 2 parties en novembre 1994.

18. Afin d'assurer la comparabilité avec la présente période, certains chiffres ont été reclassés.

## Note B — Portefeuille-titres (en milliers d'euros)

Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (dont 12 661 non cotés en 2001 et 12 651 en 2000)

Obligations et autres titres à revenu fixe (admis à la cote) :

	31.12.2001		31.12.2000	
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (dont 12 661 non cotés en 2001 et 12 651 en 2000)		1 519 727		1 474 510
Obligations et autres titres à revenu fixe (admis à la cote) :		6 681 325		3 854 135
		<b>8 201 052</b>		<b>5 328 645</b>

	Valeur d'acquisition	Étalement de la décote ou des primes comptabilisées	Valeur comptable	Décote ou primes à comptabiliser	Valeur à l'échéance	Valeur de marché
Portefeuille d'investissement	2 866 643	33 934	2 900 577	- 44 642	2 855 935	2 926 969
Portefeuille Opérationnel Monétaire :						
- Titres monétaires à échéance max. 3 mois	2 252 003	—	2 252 003	—	2 252 003	2 252 003
- Titres monétaires à échéance max. 12 mois	1 348 120	—	1 348 120	—	1 348 120	1 348 120
Portefeuille Opérationnel Obligataire B1 « Credit Spread »	381 668	- 56	381 479 *	- 128	381 484	381 479
Portefeuille de Négociation B3 « Global Fixed Income »	195 453	—	195 586 **	—	190 800	195 586
Portefeuille Titrisation Prêts (Note D)	1 123 287	—	1 123 287	—	1 123 287	1 123 287
	<b>8 167 174</b>	<b>33 878</b>	<b>8 201 052</b>		<b>8 151 629</b>	

\* inclus Variation valeur de marché - 73 EUR. \*\* inclus Variation valeur de marché 133 EUR.

**Note C — Créances sur les établissements de crédit (autres créances)**  
(en milliers d'euros)

	31.12.2001	31.12.2000
Dépôts à terme .....	6 588 593	6 525 201
Reverse repos (*) .....	3 329 340	4 731 983
	<b>9 917 933</b>	<b>11 257 184</b>

(\*) Ces opérations comprennent des opérations réalisées avec un dépositaire tiers qui s'engage sur base d'un contrat cadre à garantir le respect des conditions contractuelles, notamment en ce qui concerne :

- la livraison contre paiement,
- la vérification du collatéral,
- la marge de nantissement requise par le prêteur qui doit toujours être présente et suffisante, en vérifiant quotidiennement la valeur des titres sur le marché,

Décomposition du total des prêts accordés :

- Partie décaissée .....	
- Partie non décaissée .....	
Total des prêts accordés .....	

(\*) Le total des prêts accordés englobe aussi bien la partie décaissée des prêts accordés que celle restant à décaisser.

	31.12.2001	31.12.2000
Total des prêts accordés .....	219 993 195	198 798 241
Prêts titrisés (Note B) .....	1 123 215	120 000
Total Prêts (Note V) .....	<b>221 116 410</b>	<b>198 918 241</b>

**Note E — Actions et autres titres à revenu variable**

Ce poste comprend (en milliers d'euros) :

	2001	2000
Opérations de capital-risque – après réduction de valeur d'euro 19 213 (2000 : 0)	683 809	486 900
Actions BERD	123 750	115 312
Actions acquises afin de garantir le recouvrement de créances	30 970	
Ajustement de valeur IAS 39	5 642	
	<b>36 613</b>	<b>30 196</b>
	<b>844 172</b>	<b>632 408</b>

- l'organisation de la substitution du nantissement sous réserve que celui-ci soit conforme à toutes les exigences stipulées dans le contrat.

**Note D — Etat résumé des prêts au 31 décembre 2001**  
(en milliers d'euros)

**Total des prêts accordés (\*)**

Montant total des prêts accordés depuis l'origine, calculé sur la base des parités appliquées au jour de la signature :	360 315 577
A ajouter : ajustement de la créance	270 250
ajustements de change	12 891 752 + 13 162 002
A déduire : résiliations et annulations	9 250 399
remboursements en principal	144 233 985
	<b>- 153 484 384</b>
Total des prêts accordés	<b>219 993 195</b>

Prêts accordés

à des établissements de crédit comme intermédiaire	directement au bénéficiaire final	Total 2001	Total 2000
84 654 699	101 085 284	185 739 983	168 748 611
8 523 766	25 729 446	34 253 212	30 049 630
<b>93 178 465</b>	<b>126 814 730</b>	<b>219 993 195</b>	<b>198 798 241</b>

En milliers d'euros	% détenu	Total capitaux propres	Total résultat net	Total bilan
BERD (31.12.2000)	3,04	3 511 178	152 792	21 290 010

La valeur de marché des actions acquises afin de garantir le recouvrement de créances est de EUR 36 613 076 (2000 : 32 499 160).

**Note F — Actifs corporels et incorporels (en milliers d'euros)**

	Terrain	Immeubles Kirchberg	Immeuble Lisbonne	Installations et matériel	Total actifs corporels	Total actifs incorporels
Valeur nette comptable en début d'année	3 688	70 833	139	8 799	83 459	10 018
Acquisitions durant l'année	—	—	—	11 855	11 855	2 721
Amortissements durant l'année	—	3 991	14	6 781	10 786	4 951
	<b>3 688</b>	<b>66 842</b>	<b>125</b>	<b>13 873</b>	<b>84 528</b>	<b>7 788</b>

L'ensemble des terrains et immeubles est utilisé par le Groupe pour ses propres activités.

## Note G — Bonifications d'intérêt versées et reçues d'avance

a) Une partie des montants reçus de la Commission des Communautés européennes dans le cadre du SME a fait l'objet d'une avance à long terme qui est enregistrée à l'actif dans le poste 9 a. « A recevoir au titre de bonifications d'intérêt versées d'avance dans le cadre du SME ».

b) « Les bonifications d'intérêt reçues d'avance » (poste 3 a.) au passif comprennent :

- les montants des bonifications d'intérêt relatives aux prêts accordés pour des projets à l'extérieur de l'Union au titre des conventions signées avec les Etats ACP et des protocoles conclus avec les pays du bassin méditerranéen ;
- les bonifications d'intérêt afférentes à certaines opérations de prêts sur ressources propres de la Banque à l'intérieur de l'Union, mises à

sa disposition dans le cadre du système monétaire européen conformément au règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979 et dans le cadre du mécanisme financier établi par les Etats de l'AELE conformément à l'accord AELE signé le 2 mai 1992 ;

- les montants reçus à titre de bonifications d'intérêt sur les prêts accordés sur ressources de la CE dans le cadre des décisions du Conseil des Communautés européennes (78/870) du 16 octobre 1978 (nouveau instrument communautaire), (82/169) du 15 mars 1982 et (83/200) du 19 avril 1983, ainsi qu'en application du règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979, modifié par le règlement (CEE) n° 2790/82 du Conseil des Communautés européennes du 18 octobre 1982.

## Note H — Comptes divers (en milliers d'euros)

### Débiteurs divers :

	31.12.2001	31.12.2000
- Les prêts à la construction et avances accordés au personnel . . .	82 173	89 035
- Solde net des montants décaissés au titre d'emprunts et des montants encaissés au titre de prêts dans le cadre des opérations NIC gérées pour le compte de la Communauté européenne (Section spéciale) . . . . .	107 116	123 413
- Produits d'emprunts à recevoir . . .	0	226 723
- Swap à recevoir . . . . .	0	227 393
- Échéances à recevoir sur prêts . . .	299 010	140 148
- Autres . . . . .	50 480	95 792
	<b>538 779</b>	<b>902 504</b>

### Créditeurs divers :

- Les comptes de la Communauté européenne :		
. pour les opérations dans le cadre de la section spéciale et divers montants y afférents à régulariser	167 241	160 692
. les comptes de dépôts . . . . .	296 053	200 426
- Swap à payer . . . . .	0	226 723
- Échéances à payer sur emprunts . . .	172 066	0
- Régime Complémentaire Volontaire de Prévoyance (Note L)	133 689	127 693
- Autres . . . . .	220 345	180 786
	<b>989 394</b>	<b>896 320</b>

## Note I — Comptes de régularisation (en milliers d'euros)

	31.12.2001	31.12.2000
<b>A l'actif :</b>		
Intérêts et commissions à recevoir . . .	2 377 198	2 627 403
Charges sur emprunts à répartir . . .	0	815 716
Autres . . . . .	1 279	998
	<b>2 378 477</b>	<b>3 444 117</b>
<b>Au passif :</b>		
Intérêts et commissions à payer . . . .	3 181 619	3 348 393
Produits sur prêts à répartir . . . . .	461 868	505 733
Produits d'emprunts à répartir . . . . .	0	714 868
Initiative PPTE (HIPC) (*) . . . . .	67 912	70 000
Charges de personnel à payer (*) . . . .	7 100	6 939
Charges pour mobilité externe (*) . . . .	7 500	0
Autres . . . . .	53 973	129 442
	<b>3 779 972</b>	<b>4 775 375</b>

(\*) Repris dans le poste 12 du Compte de profits et pertes : Charges exceptionnelles (Note Q).

## Note J — Dettes envers des établissements de crédit (en milliers d'euros)

	31.12.2001	31.12.2000
<b>A vue</b>		
- Etablissements de crédit . . . . .	0	13
<b>A terme ou à préavis</b>		
- Emprunts à court terme . . . . .	597 497	426 658
- Billets à ordre de la BERD détenus pour libérer le capital . . . . .	10 125	9 113
- Repo . . . . .	0	72 118
	<b>607 622</b>	<b>507 889</b>
	<b>607 622</b>	<b>507 902</b>



Note K — Etat résumé des dettes représentées par un titre au 31 décembre 2001

Payables en	Emprunts					Echanges de monnaies					Montant net	
	Encours au 31.12.2000	Taux moyen	Encours au 31.12.2001	Taux moyen	Echéances	Montants à payer (+) ou à recevoir (-)					Encours au 31.12.2000	Encours au 31.12.2001
						31.12.2000	Taux moyen	31.12.2001	Taux moyen	31.12.2000		
EUR	47 344 105	5,38	72 131 851	5,48	2001/2030	6 313 851 +	4,73	24 174 809 +	5,50	53 657 956	96 306 660	
DEM	2 153 413	6,20		0,00		4 633 060 +	5,63		0,00	6 786 473		
FRF	4 923 660	6,54		0,00		263 927 +	5,06		0,00	5 187 587		
ITL	7 478 250	7,50		0,00		42 102 +	4,58		0,00	7 520 352		
BEF	68 171	7,50		0,00		119 342 +	8,25		0,00	187 513		
NLG	2 932 860	6,68		0,00		1 557 764 -	4,73		0,00	1 375 096		
IEP	61 392	7,75		0,00		316 135 +	5,64		0,00	377 527		
LUF	679 304	7,05		0,00		210 709 -	6,54		0,00	468 595		
ESP	4 199 933	7,23		0,00		1 789 206 +	4,72		0,00	5 989 139		
PTE	942 091	6,11		0,00		1 291 307 +	4,76		0,00	2 233 398		
FIM	67 275	6,29		0,00		157 349 +	4,74		0,00	224 624		
GRD	616 287	6,29		0,00		205 429 -	4,85		0,00	410 858		
<b>DEVICES-IN</b>	<b>71 466 741</b>		<b>72 131 851</b>									
GBP	40 713 384	6,46	48 004 134	6,34	2001/2040	2 993 749 -	6,39	4 046 143 -	6,35	37 719 635	43 957 991	
DKK	482 373	4,94	484 099	5,17	2002/2005	32 243 +	3,96	141 865 +	5,17	514 616	625 964	
SEK	211 181	5,70	200 512	5,70	2003/2007	765 695 +	3,93	864 306 +	5,70	976 876	1 064 818	
USD	34 505 658	6,11	45 145 774	5,50	2001/2026	4 420 494 -	6,45	15 983 627 -	5,56	30 085 164	29 162 147	
CHF	3 627 232	4,32	3 213 298	3,99	2001/2014	181 657 +	7,11	54 960 -	4,00	3 808 889	3 158 338	
JPY	4 570 277	3,42	3 429 706	3,04	2001/2031	1 649 598 -	1,45	944 455 -	3,04	2 920 679	2 485 251	
NOK	255 055	5,56	314 406	5,67	2004/2007	177 324 -	7,22	213 796 -	5,67	77 731	100 610	
CAD	1 841 031	8,13	1 474 036	7,98	2001/2008	1 769 424 -	9,00	1 402 998 -	7,98	71 607	71 038	
AUD	636 553	7,88	462 963	6,28	2001/2005	636 553 -	7,88	462 963 -	6,28			
CZK	296 248	9,03	247 891	7,55	2001/2015	57 066 -	5,10	101 167 +	7,55	239 182	349 058	
HKD	1 811 844	7,74	1 767 967	7,12	2001/2010	1 811 844 -	7,74	1 767 967 -	7,12			
NZD	142 045	7,17	94 273	6,50	2002/2004	142 045 -	7,17	94 273 -	6,50			
ZAR	761 152	13,68	609 566	12,88	2001/2018	447 906 -	13,44	371 124 -	12,88	313 246	238 442	
HUF	73 585	11,77	161 106	10,02	2003/2004			81 573 -	10,02	73 585	79 533	
EEK	9 587	10,00		0,00	2001/2001	9 587 -	10,00		0,00			
PLN	94 242	14,54	326 416	12,52	2003/2006	42 291 -	14,84	118 105 -	12,52	51 951	208 311	
TWD	746 729	5,66	1 035 766	5,00	2003/2008	746 729 -	5,66	1 035 766 -	5,00			
SKK	68 286	15,58	46 752	15,63	2001/2002	68 286 -	15,58	63 114 +	15,63		109 866	
<b>TOTAL</b>	<b>162 313 203</b>		<b>179 150 516</b>									
IAS 39			4 759 190									
<b>TOTAL</b>	<b>162 313 203</b>		<b>183 909 706</b>									

Le remboursement de certains emprunts est indexé sur des indices boursiers (valeur historique : 2 672 M). Tous ces emprunts sont entièrement couverts par des opérations d'échanges.

Note L — Provisions pour risques et charges (fonds de pension du personnel) (en milliers d'euros)

Les engagements en matière de prestations de retraite ont été évalués au 30 juin 2000 selon la méthode des unités de crédit projetées (« projected unit credit method ») en utilisant les services d'un actuair indépendant. Le calcul repose sur les hypothèses suivantes :

- un taux d'actualisation de 7 % pour la détermination de la valeur actuelle des prestations acquises ;
- un âge de départ à la retraite de 62 ans ;
- une évolution moyenne combinée de l'augmentation du coût de la vie et de l'effet de carrière estimée à 4 % ;
- un taux d'adaptation des pensions de 1,5 % ;
- une probabilité de démission de 3 % jusqu'à l'âge de 55 ans ;
- l'utilisation des tables actuarielles EVK/PRASA 90.

Il a été constaté que les engagements du Groupe sont couverts suite à cette évaluation.

La provision pour fonds de pension a évolué comme suit :

- provision au 31 décembre 2000	433 281
- paiements effectués au cours de l'année	- 17 039
- coût annuel	+ 58 709
- provision au 31 décembre 2001	<b>474 951</b>

Les montants ci-dessus ne reprennent pas la dette envers les membres du personnel en ce qui concerne le Régime Complémentaire Volontaire de Prévoyance (régime à cotisations définies alimenté par les cotisations de ses membres) ; celle-ci est comprise dans la rubrique Crédoeurs divers/autres (Note H) pour un montant de EUR 133,7 M (2000 : 127,7 M).

Le régime de pension du FEI est un régime à cotisations définies, dont la gestion est confiée à un gestionnaire externe.



**Note M — Fonds pour risques bancaires généraux et provision pour garanties données** (en milliers d'euros)

a) Le fonds pour risques bancaires généraux a évolué de la façon suivante :

	31.12.2001	31.12.2000
Fonds en début de période . . .	935 000	870 000
Affectation de la période . . . .	145 000	65 000
Fonds en fin de période . . . . .	<b>1 080 000</b>	<b>935 000</b>

Un montant de EUR 145 millions a été affecté sur le résultat de l'exercice 2001 (voir Note A.9.a).

b) La provision pour garanties données a évolué de la façon suivante :

	31.12.2001	31.12.2000
Provision en début de période	45 005	37 573
Dotations de la période . . . . .	19 665	7 452
Extourne provision des garanties TEN's (Note Q) . . . . .	- 40 000	0
Utilisation provision . . . . .	- 358	- 20
	<b>24 312</b>	<b>45 005</b>

**Note N — Ventilation par marché géographique des intérêts et produits assimilés** : (poste 1 du compte de profits et pertes) (en milliers d'euros)

	31.12.2001	31.12.2000
Allemagne . . . . .	1 552 900	1 444 343
France . . . . .	1 227 998	1 229 088
Italie . . . . .	1 369 824	1 315 449
Royaume-Uni . . . . .	1 377 507	1 452 315
Espagne . . . . .	1 219 248	1 242 882
Belgique . . . . .	213 288	231 762
Pays-Bas . . . . .	149 850	153 771
Suède . . . . .	177 804	189 422
Danemark . . . . .	247 954	284 546
Autriche . . . . .	152 647	135 974
Finlande . . . . .	115 649	101 487
Grèce . . . . .	389 539	354 670
Portugal . . . . .	525 726	506 674
Irlande . . . . .	113 859	135 521
Luxembourg . . . . .	26 829	23 816
	<b>8 860 622</b>	<b>8 801 720</b>
A l'extérieur de l'Union . . . . .	1 061 294	944 305
	<b>9 921 916</b>	<b>9 746 025</b>
Résultats non ventilés (1) . . . .	835 264	908 737
	<b>10 757 180</b>	<b>10 654 762</b>

(1) Résultats non ventilés :

	31.12.2001	31.12.2000
Produits du portefeuille-titres d'investissement . . . . .	180 039	155 475
Produits du portefeuille-titres de couverture . . . . .	—	16 514
Produits titres à court terme . .	87 931	60 607
Produits du marché monétaire Commissions Garanties FEI (contre-garantie par la BEI) . .	10 533	0
	<b>835 264</b>	<b>908 737</b>

- **Résultat des opérations financières** : (poste 6 du compte de profits et pertes)

Les éléments suivants sont inclus dans le résultat (en milliers d'euros) :

	2001	2000
Résultat net provenant des ALM swaps . . . . .	- 60 756	0
Résultat net provenant des couvertures de la juste valeur .	6 124	0
Portefeuille de négociation . .	133	0
	- 54 499	0
Autres opérations financières .	6 760	- 3 887
	<b>- 47 739</b>	<b>- 3 887</b>

**Note O — Ventilation par marché géographique des commissions perçues** : (poste 4 du compte de profits et pertes) : (en milliers d'euros)

	31.12.2001	31.12.2000
France . . . . .	0	9
Italie . . . . .	2	5
Royaume-Uni . . . . .	59	54
Espagne . . . . .	0	0
Danemark . . . . .	1	8
Grèce . . . . .	0	0
Irlande . . . . .	20	27
	<b>82</b>	<b>103</b>
Institutions communautaires . .	22 506	18 824
Résultats non ventilés (FEI) . . .	9 941	16 271
	<b>32 529</b>	<b>35 198</b>

**Note P — Frais généraux administratifs** (en milliers d'euros)

	31.12.2001	31.12.2000
Traitements et émoluments . .	106 813	97 723
Cotisations sociales et autres dépenses à caractère social . . .	51 856	42 884
Frais de personnel . . . . .	158 669	140 607
Frais généraux et charges administratives . . . . .	52 869	44 804
	<b>211 538</b>	<b>185 411</b>

L'effectif du personnel employé par le Groupe était de 1 132 au 31 décembre 2001 (1 070 au 31 décembre 2000).

**Note Q — Produits et charges exceptionnels**

a) **Produits exceptionnels**

Ce poste comprend :

**Au 31.12.2000 :**

- Un montant correspondant à la vente de warrants reçus lors de la restructuration d'une opération de prêt.
- La différence négative de Consolidation de EUR 15,5 M entre la valeur comptable de la participation de la BEI et la part des fonds propres du FEI revenant à la Banque, a été reprise comme produit exceptionnel dans le compte de profits et pertes consolidé.

**Au 31.12.2001 :**

- Un montant de EUR 40 M correspondant à l'extourne de la provision des garanties TEN's du FEI suite à la contre-garantie donnée par la Banque.

b) **Charges exceptionnelles** (en milliers d'euros)

	31.12.2001	31.12.2000
Charge de personnel à payer .	0	6 939
Provision pour mobilité externe	7 500	0
Taux spéciaux de conversion . .	3 864	0
Initiative HIPC . . . . .	0	60 000
Autres . . . . .	0	489
	<b>11 364</b>	<b>67 428</b>

**Note R — Dépôts spéciaux pour service d'emprunts**

Ce poste représente le montant des coupons et obligations échus payés par la Banque aux agents payeurs mais non encore présentés à l'encaissement par les détenteurs d'obligations émises par la Banque.

**Note S — Valeur actuelle estimée des instruments financiers**

Le Groupe enregistre les instruments financiers de bilan sur la base de leur coût historique en devises (hormis le portefeuille de négociation), ce qui représente le montant reçu lorsqu'il s'agit d'un passif ou le montant payé pour acquérir un actif. La valeur actuelle des instruments financiers (essentiellement prêts, trésorerie, titres et emprunts après échanges à long terme de taux ou de devises) figurant à l'actif et au passif en comparaison à leur valeur comptable est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros) 31 décembre 2001	Actif		Passif	
	valeur nette comptable	valeur actuelle	valeur comptable	valeur actuelle
- Prêts	186 863	192 470	—	—
- Portefeuille d'investissement	2 901	2 927	—	—
- Disponibilités	10 282	10 974	—	—
- Emprunts après swaps	—	—	174 794	180 198
Total	200 046	206 371	174 794	180 198

## Note T — Gestion des risques

Les risques significatifs auxquels doit répondre le Groupe sont les suivants :

- \* risque de crédit
- \* risque de taux
- \* risque de liquidité
- \* risque de change.

### Risque de crédit

Le risque de crédit concerne principalement les activités de prêts du Groupe et, dans une moindre mesure, les instruments de trésorerie tels que les obligations à revenu fixe détenues dans les portefeuilles d'in-

- à l'intérieur de l'Union :

		Garant				Sans garantie formelle <sup>(2)</sup>	Total
		Etats membres	Institutions publiques <sup>(1)</sup>	Banques « zone A »	Sociétés <sup>(1)</sup>		
Emprunteur	Etats membres					13 509	13 509
	Institutions publiques	19 147	8 991	1 870	899	1 133	32 040
	Banques « zone A »	13 716	27 063	9 472	15 174	13 472	78 897
	Sociétés	8 682	914	21 247	28 957	6 695	66 495
	Total 2001	41 545	36 968	32 589	45 030	34 809	190 941
	Total 2000	37 873	32 672	30 528	41 168	30 857	173 098

(1) Les prêts garantis par des cessions de créances sont classés par nature du bénéficiaire final.

(2) Prêts pour lesquels aucune garantie formelle n'a été requise compte tenu du degré de solvabilité de l'emprunteur représentant par lui-même une garantie adéquate. Des clauses contractuelles convenables assurent les droits de la Banque pour accéder à des sûretés indépendantes lors du déclenchement de certains événements.

- à l'extérieur de l'Union :

	2001	2000
Garantis par :		
Etats membres	1 881	1 843
Budget communautaire	21 530 (*)	19 506 (*)
Mécanisme pré-adhésion	6 765	4 471
Total	30 176	25 820

(\*) dont 2 969 millions sont des opérations de risk-sharing comme expliqué ci-dessous (2 387 millions pour l'année 2000).

Les prêts à l'extérieur de la Communauté (à l'exception des prêts dans le cadre du mécanisme pré-adhésion) bénéficient en dernier ressort de

vestissement, de couverture ou de négociation, les certificats de dépôt ou les dépôts interbancaires à terme.

Le risque de crédit associé à l'emploi des instruments dérivés sera analysé également ci-après (note U).

La gestion du risque de crédit est basée, d'une part, sur la mesure du risque de crédit vis-à-vis des contreparties et, d'autre part, sur l'analyse de leur solvabilité.

Pour ce qui concerne l'activité de prêts, de trésorerie et d'instruments dérivés, le risque de crédit est géré par un département indépendant « Risques de Crédit » sous la responsabilité directe du Comité de direction. De ce fait, le Groupe a mis en place une structure opérationnellement indépendante pour la définition et la surveillance du risque de crédit.

### Prêts

Pour limiter le risque de crédit sur son portefeuille de prêts, le Groupe ne prête qu'à des contreparties dont la solvabilité à terme a pu être démontrée et qui peuvent offrir des garanties jugées suffisamment solides.

Pour mesurer et gérer efficacement le risque de crédit en matière de prêts, le Groupe a classé ses crédits selon des critères généralement reconnus, basés sur la qualité de l'emprunteur, la garantie ou le cas échéant le garant.

La structure des garanties sur le portefeuille de prêts accordés au 31 décembre 2001 s'analyse comme suit (en millions d'euros) :

garanties du budget communautaire ou des Etats membres (prêts ACP, PTOM). Dans toutes les régions (Afrique du Sud, pays méditerranéens, d'Europe centrale et orientale (PECO), d'Asie et d'Amérique latine), à l'exception de ACP et PTOM, pour les prêts bénéficiant de la garantie souveraine, tous les risques sont couverts en dernier ressort par le budget communautaire.

Les accords décidés par le Conseil de l'Union européenne du 14/04/97 (réf. 97/256/CE) introduisaient le concept du « risk-sharing » dans le cadre duquel certains prêts de la Banque sont garantis par des sûretés de tierces parties pour le risque commercial, la garantie budgétaire s'exerçant dans le cas de risques politiques seulement ayant pour origine le non-transfert de devises, l'expropriation, la guerre ou les troubles civils. Jusqu'à présent, EURO 2 966 millions relatifs au « risk-sharing » ont été signés sous cet accord.

Les prêts accordés dans le cadre du mécanisme pré-adhésion (6765 millions d'euros) ne bénéficient pas de garanties budgétaires de la Communauté ou des Etats membres.

## PRETS POUR INVESTISSEMENTS A L'EXTERIEUR DE L'UNION

Ventilation des prêts selon les garanties dont ils sont assortis au 31/12/2001 (en milliers d'euros)

Accord financier	Encours 31.12.01	Encours 31.12.00	Accord financier	Encours 31.12.01	Encours 31.12.00
<i>Garantie des états membres</i>			<i>Garantie du budget communautaire à 70 %</i>		
Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 2	8 924	17 361	Afrique du Sud – 375 m – Décision 29.01.97	327 031	363 257
Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 3	177 225	227 943	ALA II – 900 m	995 196	963 759
Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 4	867 832	968 061	ALA intérimaire (gar. 70 % – risk sharing) – 122 m	135 063	136 196
Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 4 – Protocole 2	826 818	629 489	Bosnie-et-Herzégovine – 100 m – 1999/2001	100 122	60 000
<b>Total garantie des états membres</b>	<b>1 880 799</b>	<b>1 842 854</b>	Euromed (BEI) – 2310 m – Décision 29.01.97	2 385 402	2 421 834
<i>Garantie du budget communautaire à 100 %</i>			FYROM – 150 m – 1998-2000	150 000	130 000
Afrique du Sud – 300 m – Décision CG 19.06.95	205 887	285 714	PECO – 3520 m – Décision 29.01.97	3 360 841	3 425 935
ALA I – 750 m	587 466	603 804	<b>Total garantie du budget communautaire à 70 %</b>	<b>7 453 655</b>	<b>7 500 981</b>
ALA intérimaire (Gar. 100 %) – 153 m	115 711	168 477	<i>Garantie du budget communautaire à 65 %</i>		
PECO – 1 mrd – Décision CG 29.11.89	582 878	659 114	Afrique du Sud – 825 m – 7/2000-7/2007	202 533	50 000
PECO – 3 mrd – Décision CG 02.05.94	2 491 321	2 663 977	ALA III – 2/2000-7/2007	941 255	391 601
PECO – 700 m – Décision CG 18.04.91	329 195	366 338	Euromed II – 2/2000-7/2007	1 905 885	700 574
<b>Total garantie du budget communautaire à 100 %</b>	<b>4 312 458</b>	<b>4 747 424</b>	PECO – 8680 m – 2/2000-7/2007	1 979 920	1 347 000
<i>Garantie du budget communautaire à 75 %</i>			Turquie TERRA – 11/1999-11/2002	450 000	375 000
Protocoles méditerranéens	3 903 857	3 964 057	<b>Total garantie du budget communautaire à 65 %</b>	<b>5 479 593</b>	<b>2 864 175</b>
Yougoslavie – Art. 18 (1984)	21 159	26 253	<b>Total garantie du budget communautaire</b>	<b>21 530 142</b>	<b>19 505 716</b>
Yougoslavie – Protocole 1	34 555	48 360	<b>Total mécanisme préadhésion</b>	<b>6 764 930</b>	<b>4 471 112</b>
Yougoslavie – Protocole 2	193 597	215 237	<b>Total général</b>	<b>30 175 871</b>	<b>25 819 682</b>
Slovénie – Protocole 1	131 268	139 229			
<b>Total garantie du budget communautaire à 75 %</b>	<b>4 284 436</b>	<b>4 393 136</b>			

Ci-dessous, est présentée la distribution des prêts en cours décaissés (en millions d'euros) au 31 décembre 2001 par secteur d'activité de l'emprunteur :

Secteur d'activité	Echéances				
	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL 2001	TOTAL 2000
Energie	2 173	10 014	11 564	23 751	22 217
Transports	2 554	11 704	37 238	51 496	47 423
Télécommunications	1 915	7 884	4 581	14 380	14 204
Eau, assainissement	1 255	4 770	6 713	12 738	13 000
Infrastructures diverses	454	3 180	4 509	8 143	7 561
Agriculture, sylviculture, pêche	24	196	146	366	325
Industrie	1 636	9 067	4 429	15 132	12 742
Services	216	1 433	769	2 418	1 684
Prêts globaux	3 935	19 835	30 727	54 497	47 301
Education, santé	89	529	3 324	3 942	2 413
	14 251	68 612	104 000	186 863	168 869

### Trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie (portefeuille-titres, papiers commerciaux, comptes à terme...) est géré d'une manière stricte par le choix de contreparties ou d'émetteurs de premier ordre.

Des limites dans la structure des portefeuilles-titres et sur les encours des instruments de trésorerie ont été définies par la Direction notamment en fonction de la cotation attribuée aux contreparties par les agences de notation. (Ces limites sont régulièrement revues par le département en charge des risques de crédit).

Ci-après, le tableau représente en pourcentage le risque de crédit associé aux portefeuilles-titres et aux instruments de trésorerie en fonction de la qualité en terme de crédit des contreparties ou des émetteurs :

Pourcentage au 31 décembre 2001	Portefeuille-titres en %	Instruments de trésorerie en %
notation Moody's ou équivalent		
AAA	62	11
P1	0	12
de AA1 à AA3	32	64
A1	1	9
Inférieur à A1	4	3
non cotés	1	1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

## Risque de taux

La Banque a en place une organisation générale de la fonction actif/passif en appliquant les meilleures pratiques de l'industrie financière et notamment un comité de gestion actif/passif (ALCO) sous la responsabilité directe du Comité de direction. A cet effet, elle a décidé une stratégie de la gestion actif/passif qui consiste à maintenir la duration des fonds propres à environ 5 ans protégeant la Banque contre une variabilité importante de ses revenus à long terme.

Compte tenu d'un portefeuille notionnel de fonds propres s'inscrivant dans l'objectif susmentionné de duration des fonds propres égale à

environ 5 ans, une augmentation des taux d'intérêt de 0,01 % sur l'ensemble des devises se traduit par une baisse du montant d'écart entre la valeur actualisée nette de la Banque d'une part, et la valeur actualisée nette ciblée par la stratégie de la gestion actif/passif de 1 227 000 euros.

Le tableau suivant illustre l'exposition du Groupe au risque de taux. Il présente les montants nominaux par échéances auxquelles interviennent des changements de taux pour les principaux postes du bilan soumis à réindexation :

Intervalle de réindexation (en millions d'euros) :

	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total 31.12.2001	Total 2000
<b>Actif</b>							
Prêts (valeur brute)	91 274	2 878	5 710	40 000	47 001	186 863	168 869
Trésorerie nette	9 033	458	1 086	1 355	1 251	13 183	13 459
	<u>100 307</u>	<u>3 336</u>	<u>6 796</u>	<u>41 355</u>	<u>48 252</u>	<u>200 046</u>	<u>182 328</u>
<b>Passif</b>							
Emprunts et swaps	99 950	1 981	4 313	32 900	35 650	174 794	158 817
Risque de taux d'intérêt	357	1 355	2 483	8 455	12 602		

## Risque de liquidité

Le tableau ci-après présente une analyse des actifs et des passifs regroupés par échéances en fonction de la durée restant à courir entre la date du bilan et la date contractuelle d'échéance.

Les actifs et passifs pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie « Echéance non définie ».

Risque de liquidité (en millions d'euros)

Echéances	Jusqu'à à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Echéance non définie	Totaux
<b>Actif</b>						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	22					22
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	20	288	630	582		1 520
Autres créances :						
Comptes à vue	181					181
Autres	9 918					9 918
	<u>10 099</u>					<u>10 099</u>
Prêts :						
aux établissements de crédit	1 740	4 502	31 582	46 831		84 655
à la clientèle	1 684	6 325	36 862	56 214		101 085
Ajustement IAS 39					33	33
	<u>3 424</u>	<u>10 827</u>	<u>68 444</u>	<u>103 045</u>	<u>33</u>	<u>185 773</u>
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 576	1 202	901	2 002		6 681
Ajustement contrats d'échange de devises	35	388	881	- 67		1 237
Ajustement IAS 39					6 948	6 948
	<u>35</u>	<u>388</u>	<u>881</u>	<u>- 67</u>	<u>6 948</u>	<u>8 185</u>
Autres actifs					3 683	3 683
<b>Total actif</b>	<b>16 176</b>	<b>12 705</b>	<b>70 856</b>	<b>105 562</b>	<b>10 664</b>	<b>215 963</b>
<b>Passif</b>						
Dettes envers les établissements de crédit	598	4	6			608
Dettes représentées par un titre :	7 461	15 544	83 779	72 367		179 151
Ajustement IAS 39					4 759	4 759
	<u>7 461</u>	<u>15 544</u>	<u>83 779</u>	<u>72 367</u>	<u>4 759</u>	<u>183 910</u>
Capital, réserves et résultat					23 176	23 176
Autres passifs					8 269	8 269
<b>Total passif</b>	<b>8 059</b>	<b>15 548</b>	<b>83 785</b>	<b>72 367</b>	<b>36 204</b>	<b>215 963</b>

Par ailleurs, pour assurer aussi la solvabilité du Groupe et faire face à des besoins de liquidités imprévus, un portefeuille-titres appelé portefeuille d'investissement (Note B) a été créé. Ce portefeuille-titres est composé de titres principalement à revenu fixe émis par des contreparties de premier ordre, majoritairement obligations émises par les Etats membres, avec l'intention de les garder jusqu'à leur échéance finale.

#### Risque de change

Les sources du risque de change se trouvent dans les marges sur opérations et les frais généraux en devises non-euro. Le Groupe a pour objectif d'éliminer le risque de change en réduisant les positions nettes par devise grâce à des opérations conduites sur les marchés internationaux des changes.

#### Position de change (en millions d'euros)

Devises	Euro	Livre sterling	Dollar des Etats-Unis	Autres devises	Total hors euro	Total général
<b>Actif</b>						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	14	7		1	8	22
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	1 520					1 520
Autres créances :						
Comptes à vue	120	8	26	27	61	181
Autres	6 574	726	2 322	296	3 344	9 918
	<u>6 694</u>	<u>734</u>	<u>2 348</u>	<u>323</u>	<u>3 405</u>	<u>10 099</u>
Prêts :						
aux établissements de crédit	48 615	22 576	11 798	1 666	36 040	84 655
à la clientèle	61 339	19 357	13 898	6 491	39 746	101 085
Ajustement IAS 39	33					33
	<u>109 987</u>	<u>41 933</u>	<u>25 696</u>	<u>8 157</u>	<u>75 786</u>	<u>185 773</u>
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 558	665	1 432	26	2 123	6 681
Ajustement contrats d'échange de devises	- 24 672	4 579	15 903	5 427	25 909	1 237
Ajustement IAS 39	6 948					6 948
	<u>- 17 724</u>	<u>4 579</u>	<u>15 903</u>	<u>5 427</u>	<u>25 909</u>	<u>8 185</u>
Autres actifs	2 272	903	321	187	1 411	3 683
<b>Total actif</b>	<b>107 321</b>	<b>48 821</b>	<b>45 700</b>	<b>14 121</b>	<b>108 642</b>	<b>215 963</b>
<b>Passif</b>						
Dettes envers les établissements de crédit	593		12	3	15	608
Dettes représentées par un titre :						
Bons et obligations en circulation	71 977	47 758	45 146	13 413	106 317	178 294
Autres	155	247		455	702	857
Ajustement IAS 39	4 759					4 759
	<u>76 891</u>	<u>48 005</u>	<u>45 146</u>	<u>13 868</u>	<u>107 019</u>	<u>183 910</u>
Capital, réserves et résultat	23 176					23 176
Autres passifs	6 678	812	538	241	1 591	8 269
<b>Total passif</b>	<b>107 338</b>	<b>48 817</b>	<b>45 696</b>	<b>14 112</b>	<b>108 625</b>	<b>215 963</b>
Hors bilan	2	- 2				
<b>Position nette au 31/12/2001</b>	<b>- 15</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>9</b>		
<b>Position nette au 31/12/2000</b>	<b>- 193</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>181<sup>(1)</sup></b>		

(1) dont GRD : 172 (devise-in à partir du 01.01.2001)

#### Note U — Produits dérivés

Les produits dérivés sont des contrats dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des cours de change ou d'indices.

##### 1. Dans le cadre de la collecte de fonds

Le Groupe utilise principalement les produits dérivés dans sa stratégie de collecte de fonds pour, d'une part, rapprocher les caractéristiques

en termes de devises et taux d'intérêts des fonds collectés de celles des prêts octroyés et, d'autre part, réduire le coût des fonds collectés.

Les dérivés les plus utilisés sont les suivants :

- \* Swaps de devises
- \* Swaps de taux d'intérêt
- \* Deferred rate setting agreement (DRS).

## Swaps de devises

Les swaps de devises sont des contrats dans lesquels il est convenu de convertir les fonds collectés par emprunts dans une autre devise et simultanément un contrat de change à terme est conclu de manière à obtenir un échange futur inverse des deux monnaies pour ainsi être en mesure de rembourser, aux échéances prévues, les fonds collectés.

## Swaps de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats dans lesquels il est généralement convenu d'échanger des intérêts à taux variable contre des intérêts à taux fixe ou vice-versa.

## Deferred rate setting agreement (DRS)

Cet instrument financier dérivé est assimilable à un contrat d'échange de taux d'intérêt (taux fixe/taux variable ou vice versa). Toutefois, son utilisation est plus spécifique aux organismes financiers de financement à long terme comme la BEI qui collecte des montants importants sur le marché des capitaux.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises permettent au Groupe de modifier les taux d'intérêt et les devises de son portefeuille d'emprunts, d'une part pour répondre aux demandes de ses clients et d'autre part pour s'ouvrir l'accès à certains marchés des capitaux en échangeant avec des contreparties les conditions avantageuses d'accès à ces marchés dont elles bénéficient, réduisant ainsi ses coûts de collecte de ressources.

Les opérations à long terme sur produits dérivés sont utilisées uniquement pour les besoins de la collecte de ressources ainsi que dans le but d'atténuer le risque de marché et non à des fins de prise de position.

Tous les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises liés au portefeuille d'emprunts ont des durées identiques à celle des emprunts concernés et sont par conséquent conclus à long terme.

## Politique de couverture du risque de crédit sur les produits dérivés.

Le risque de crédit est la perte que le Groupe subirait lorsqu'une contrepartie se trouve dans l'incapacité d'honorer ses obligations contractuelles.

Compte tenu de la spécificité et de la complexité des opérations sur produits dérivés, une série de procédures a été mise en place pour prémunir le Groupe contre les pertes liées à l'utilisation de ces produits.

## Cadre contractuel :

Toutes les opérations à long terme réalisées par le Groupe sur des produits dérivés sont régies sur le plan contractuel par les « Conventions-cadres relatives aux opérations de marché à terme » et, lorsqu'il s'agit de structures non classiques, par les « Annexes de remise en garantie », qui spécifient les conditions de constitution de sûretés au titre des

engagements. Ces types de contrats sont communément acceptés et utilisés.

## Sélection des contreparties :

Note minimale : A1 au départ, le Groupe ayant le droit de mettre un terme au contrat de manière anticipée si la note tombe en deçà d'un certain niveau.

## Limites :

- valeur totale nette de marché des engagements sur produits dérivés avec une contrepartie donnée ;
- engagements non garantis sur une contrepartie ;
- en outre, limites spécifiques de concentration exprimées en montants nominaux.

Toutes les limites sont adaptées de manière dynamique à la qualité du crédit des contreparties.

## Suivi :

Le portefeuille de produits dérivés est régulièrement évalué et comparé aux limites prévues.

## Constitution de sûretés :

- les engagements sur produits dérivés excédant le plafond fixé pour les engagements non garantis sont couverts par des sûretés liquides ou des obligations de premier rang ;
- les transactions très complexes et non liquides nécessitent la constitution de sûretés supérieures à la valeur de marché au moment considéré ;
- le portefeuille d'instruments dérivés faisant intervenir des contreparties individuelles, d'une part, et les sûretés constituées, d'autre part, font l'objet d'une évaluation régulière qui peut ensuite donner lieu à la constitution de sûretés complémentaires ou à une levée de sûreté.

Le risque de crédit associé aux dérivés varie en fonction de plusieurs facteurs (taux d'intérêt, cours de change, etc.), et n'est généralement représenté que par une petite partie de leur valeur notionnelle. Dans le cas du Groupe où seuls des dérivés de gré à gré sont négociés, le risque de crédit est évalué d'après la méthode du « risque courant » recommandée par la Banque des Règlements Internationaux (B.I.S.). Ainsi le risque de crédit est exprimé comme les valeurs de remplacement positives desdits contrats, majorées des risques potentiels dépendant de la durée et du type de transaction et pondérés par un coefficient lié à la nature de la contrepartie (risque BIS 2 pondéré).

Les tableaux suivants présentent les échéances des swaps de devises et des swaps de taux et DRS confondus pour leur montant notionnel ainsi que le risque de crédit qui leur est associé :

## Swaps de devises (en millions d'euros)

	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	après 10 ans	Total 31.12.2001	Total 2000
Montant notionnel	4 233	29 185	3 182	1 967	38 567	28 126
Valeur nette actualisée	516	1 695	13	58	2 282	1 732
Risque de crédit (suivant BIS 2 pondéré)	148	959	105	145	1 357	1 103

Il convient de rappeler que les montants notionnels à recevoir et à payer relatifs aux swaps de devises sont inscrits dans des comptes du hors bilan (voir le point 2. pour les swaps à court terme).

## Swaps de taux et DRS (en millions d'euros)

	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	après 10 ans	Total 31.12.2001	Total 2000
Montant notionnel	11 967	50 175	21 119	26 607	109 868	97 548
Valeur nette actualisée	366	1 739	617	2 095	4 817	2 974
Risque de crédit (suivant BIS 2 pondéré)	99	635	343	655	1 732	1 380

Généralement, le Groupe n'entre pas dans des contrats d'option dans le cadre de sa politique de couverture des risques. Toutefois, dans sa stratégie de collecte de fonds sur les marchés financiers et au moindre coût, la Banque entre dans des contrats d'emprunt incluant notam-

ment des options sur taux ou index boursier. Ces emprunts font l'objet d'un contrat d'échange pour couvrir le risque de marché correspondant.



Le tableau suivant présente le nombre et le montant notionnel associés aux différents types d'option relatifs aux emprunts :

	Option intégrée	Index boursier	Coupon ou similaire à structure spéciale
Nombre de transactions	99	33	30
Montant notionnel (en millions d'euros)	7 505	2 672	3 641
Valeur nette actualisée	126	167	277

Tous ces contrats d'option intégrés ou adossés à des emprunts sont négociés de gré à gré.

Il n'existe généralement pas de risque de crédit sur ces options sauf pour certaines basées sur index boursier mais pour lesquelles il existe une garantie sous forme de collatéral faisant l'objet d'un suivi régulier.

Tableau de risque par cotations

Toutes les nouvelles transactions sont signées avec des contreparties dont la cotation est au minimum de A1. Par conséquent, la majorité du portefeuille est concentrée sur des contreparties dont la cotation est A1 ou au-dessus.

Cotations	% du nominal	Risque de marché net	Risque de crédit & BIS2
Aaa	10,5	549	1 397
Aa1 to Aa3	83,5	1 014	7 464
A1	4,4	33	546
A2 to Baa3	0,9	14	108
N.R.	0,7	0	154
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>1 610</b>	<b>9 669</b>

Tableau des produits dérivés de couverture (en millions d'euros)

Description de l'élément de couverture	Juste valeur	Valeur d'acquisition	Risque couvert	Instrument de couverture	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Dettes représentées par un titre	183 909	179 168	Juste valeur	Swap de taux d'intérêt et swap de devises	4 741	
Créances sur la clientèle	100 943	100 910	Juste valeur	Swap de taux d'intérêt		33

## Note V — Décomposition des prêts par pays de localisation des projets

Localisation des projets	Nombre	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% encours total	% année 2000
<b>1. Prêts pour investissements à l'intérieur de l'Union et prêts assimilés</b>						
Allemagne . . . . .	739	32 228 163	755 710	31 472 453	14,58 %	13,71 %
France . . . . .	385	25 318 051	2 542 954	22 775 097	11,45 %	11,18 %
Italie . . . . .	1 231	29 828 077	3 275 444	26 552 633	13,49 %	14,04 %
Royaume-Uni . . . . .	303	25 049 052	3 510 566	21 538 486	11,33 %	12,17 %
Espagne . . . . .	443	27 346 806	2 452 300	24 894 505	12,37 %	12,86 %
Belgique . . . . .	88	4 128 141	394 841	3 733 300	1,87 %	2,11 %
Pays-Bas . . . . .	48	3 055 414	793 523	2 261 890	1,38 %	1,49 %
Suède . . . . .	116	4 393 271	821 598	3 571 673	1,99 %	1,90 %
Danemark . . . . .	111	5 580 093	613 113	4 966 980	2,52 %	2,41 %
Autriche . . . . .	105	3 569 121	0	3 569 121	1,61 %	1,45 %
Finlande . . . . .	53	2 859 620	331 035	2 528 584	1,29 %	1,21 %
Grèce . . . . .	205	8 915 099	1 466 871	7 448 228	4,03 %	3,77 %
Portugal . . . . .	214	13 556 906	3 467 993	10 088 914	6,13 %	6,22 %
Irlande . . . . .	98	2 486 418	875 581	1 610 837	1,12 %	1,19 %
Luxembourg . . . . .	33	605 738	109 308	496 430	0,27 %	0,30 %
Prêts assimilés (*) . . . . .	22	2 020 569	200 000	1 820 569	0,91 %	1,01 %
<b>Total</b>	<b>4 194</b>	<b>190 940 539</b>	<b>21 610 837</b>	<b>169 329 700</b>	<b>86,35 %</b>	<b>87,02 %</b>

(\*) Les prêts accordés en vertu de l'article 18.1 2\* al. des statuts pour les projets localisés en dehors du territoire des pays de l'Union et présentant un intérêt pour cette dernière sont assimilés à des prêts à l'intérieur de celle-ci.

## 2. Dans le cadre de la gestion des liquidités

Le Groupe entre également dans des contrats d'échange de devises à court terme pour ajuster les positions en devises sur sa trésorerie opérationnelle par rapport à sa devise de référence, l'EURO, mais également pour faire face à la demande en devises liée aux déboursements de prêts.

Le montant notionnel des swaps de devises à court terme s'élève à 2 025 millions d'euros au 31 décembre 2001 contre 981 millions d'euros au 31 décembre 2000.

## 3. Norme IAS 39

### • Produits dérivés ALM

La politique de la Banque vise à maintenir un niveau élevé et stable de revenus ainsi qu'à protéger la valeur économique de la Banque. Pour cela, la Banque :

- a adopté un profil des investissements de ses fonds propres lui assurant un flux de revenus stables et élevés,
- gère les risques de taux résiduels par rapport à ce profil d'investissement.

Pour gérer les risques de taux résiduels, la Banque procède à des « couvertures naturelles » (« natural hedges ») avec des prêts et des emprunts ou conclut des opérations financières de couverture globale (SWAPS de taux d'intérêts).

S'agissant de « Swaps » de macro-couverture utilisés dans le cadre de la gestion actif/passif et conformément à la norme IAS 39, la valorisation de ceux-ci est effectuée à la valeur de marché (juste valeur).

Les variations de « juste valeur » sont enregistrées dans le compte de profits et pertes.

### • Produits dérivés de couverture

La vaste majorité des swaps de la Banque est conclue dans le but de couvrir les emprunts émis. Ces produits dérivés ainsi que les emprunts couverts sont évalués à leurs justes valeurs.



Note V — Décomposition des prêts par pays de localisation des projets (suite)

Localisation des projets	Nombre	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% encours total	% année 2000	
<b>2. Prêts pour investissements à l'extérieur de l'Union</b>							
<b>2.1. Pays ACP / PTOM</b>							
Namibie . . . . .	10	161 461	45 225	116 236			
Kenya . . . . .	10	146 987	54 376	92 610			
Jamaïque . . . . .	11	135 479	15 337	120 143			
Ile Maurice . . . . .	11	129 587	61 755	67 832			
Ensemble des pays ACP . . . . .	3	113 373	48 450	64 923			
Zimbabwe . . . . .	12	102 371	18 030	84 341			
Trinité et Tobago . . . . .	5	91 638	499	91 139			
Barbade . . . . .	6	80 254	50 173	30 081			
Ghana . . . . .	5	78 980	22 629	56 351			
Sénégal . . . . .	3	75 330	42 977	32 353			
Mozambique . . . . .	4	70 321	3 500	66 821			
Botswana . . . . .	8	66 065	0	66 065			
Régional – Afrique centrale . . . . .	1	53 713	44 636	9 077			
Lesotho . . . . .	3	52 940	27 414	25 526			
Mauritanie . . . . .	3	51 612	30 000	21 612			
Papouasie-Nouvelle Guinée . . . . .	6	41 749	0	41 749			
Bahamas . . . . .	4	39 737	0	39 737			
Cameroun . . . . .	3	38 688	29 903	8 785			
Côte-d'Ivoire . . . . .	8	37 299	0	37 299			
Nigeria . . . . .	2	32 829	0	32 829			
République Dominicaine . . . . .	4	31 634	16 375	15 259			
Régional – Afrique . . . . .	1	30 033	0	30 033			
Gabon . . . . .	3	21 545	15 500	6 045			
Régional – Caraïbes . . . . .	1	20 814	6 024	14 790			
Régional – Afrique de l'Ouest . . . . .	1	19 849	8 350	11 499			
Swaziland . . . . .	2	17 500	7 500	10 000			
Sainte Lucie . . . . .	4	17 414	5 000	12 414			
Ouganda . . . . .	2	15 828	0	15 828			
Guinée . . . . .	2	10 391	0	10 391			
Malawi . . . . .	4	10 100	0	10 100			
Dominique . . . . .	1	10 000	10 000	0			
Polynésie française . . . . .	3	9 715	3 000	6 715			
Iles vierges britanniques . . . . .	3	7 805	0	7 805			
Iles Caïman . . . . .	3	6 775	0	6 775			
Saint-Vincent et Grenadines . . . . .	2	5 342	0	5 342			
Mali . . . . .	1	5 093	0	5 093			
Ensemble des pays PTOM . . . . .	1	5 000	4 845	155			
Nouvelle Calédonie et dép. . . . .	2	4 992	0	4 992			
Tchad . . . . .	1	4 982	4 415	567			
Surinam . . . . .	1	4 419	0	4 419			
Grenade . . . . .	1	3 993	0	3 993			
Tonga . . . . .	2	3 257	0	3 257			
Iles Falkland (Malvinas) . . . . .	2	3 255	0	3 255			
Antilles Néerlandaises . . . . .	3	3 223	0	3 223			
Aruba . . . . .	3	2 828	2 000	828			
Belize . . . . .	1	2 826	0	2 826			
Iles Fidji . . . . .	1	1 774	0	1 774			
<i>Sous-total</i>	173	1 880 800	577 913	1 302 887	0,85 %	0,93 %	
<b>2.2. Afrique du Sud</b>	<i>Sous-total</i>	23	735 452	256 180	479 272	0,33 %	0,35 %
<b>2.3. Pays du Partenariat Euro-Méditerranéen et Balkans</b>							
Egypte . . . . .	34	1 552 165	575 925	976 240			
Maroc . . . . .	35	1 509 609	739 500	770 109			
Turquie . . . . .	23	1 508 292	684 712	823 581			
Algérie . . . . .	28	1 484 851	385 650	1 099 201			
Tunisie . . . . .	39	1 081 415	489 200	592 215			
Liban . . . . .	12	446 645	147 000	299 645			
Jordanie . . . . .	28	409 844	103 000	306 844			
Croatie . . . . .	10	215 748	146 000	69 748			
Syrie . . . . .	3	210 725	190 000	20 725			
Gaza/Cisjordanie . . . . .	10	197 509	106 270	91 239			
ARYM . . . . .	8	174 358	89 000	85 358			

Note V — Décomposition des prêts par pays de localisation des projets (suite)

Localisation des projets	Nombre	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% encours total	% année 2000
Bosnie-Herzégovine . . . . .	3	160 123	156 350	3 773		
Albanie . . . . .	6	131 092	91 349	39 743		
République Fédérative de Yougoslavie	11	122 360	66 000	56 360		
Israël . . . . .	3	44 758	0	44 758		
<i>Sous-total</i>	253	9 249 494	3 969 956	5 279 539	4,18 %	3,64 %
<b>2.4. Pays Candidats à l'Adhésion</b>						
Pologne . . . . .	58	4 655 602	2 253 603	2 402 000		
République Tchèque . . . . .	28	2 513 895	940 800	1 573 095		
Roumanie . . . . .	33	2 227 071	1 315 330	911 741		
Hongrie . . . . .	42	1 838 956	642 700	1 196 256		
République Slovaque . . . . .	24	1 136 039	194 991	941 049		
Slovénie . . . . .	24	1 063 270	512 585	550 685		
Bulgarie . . . . .	22	918 140	632 000	286 140		
Chypre . . . . .	17	486 525	265 194	221 331		
Lituanie . . . . .	17	294 838	121 442	173 397		
Lettonie . . . . .	11	201 740	107 987	93 753		
Estonie . . . . .	13	161 554	65 415	96 139		
Malte . . . . .	4	37 806	25 000	12 806		
<i>Sous-total</i>	293	15 535 436	7 077 047	8 458 392	7,03 %	6,92 %
<b>2.5. Pays d'Amérique Latine et d'Asie</b>						
Brésil . . . . .	16	763 403	68 912	694 491		
Argentine . . . . .	10	496 013	92 136	403 876		
Philippines . . . . .	7	281 549	88 725	192 824		
Indonésie . . . . .	5	253 143	207 279	45 865		
Thaïlande . . . . .	4	175 129	35 650	139 479		
Chine . . . . .	3	151 558	56 167	95 391		
Panama . . . . .	2	111 974	18 438	93 536		
Pérou . . . . .	2	99 913	0	99 913		
Mexique . . . . .	3	96 445	36 307	60 138		
Viet-Nam . . . . .	1	55 000	55 000	0		
Inde . . . . .	1	54 489	27 096	27 393		
Costa Rica . . . . .	1	48 818	0	48 818		
Pakistan . . . . .	2	44 902	34 035	10 867		
Régional – Pacte Andin . . . . .	1	42 166	0	42 166		
Bangladesh . . . . .	1	36 202	36 202	0		
Régional – Amérique Centrale . . . . .	1	35 034	5 333	29 701		
Chili . . . . .	1	16 500	0	16 500		
Uruguay . . . . .	1	12 451	0	12 451		
<i>Sous-total</i>	62	2 774 689	761 280	2 013 409	1,25 %	1,14 %
<b>Total</b>	<b>804</b>	<b>30 175 871</b>	<b>12 642 376</b>	<b>17 533 499</b>	<b>13,65 % *</b>	<b>12,98 %</b>
<b>Total général</b>	<b>4998</b>	<b>221 116 410 **</b>	<b>34 253 213</b>	<b>186 863 199</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

(\*) 10,6 % hors mécanisme pré-adhésion.

(\*\*) inclus prêts titrisés (Note B).

#### Note W — IAS 14. Information sectorielle

Selon les critères définis dans la Norme IAS 14 Révisée, le Groupe considère que l'activité prêt constitue le produit principal offert à sa clientèle ; son organisation et l'ensemble de ses outils de gestion sont orientés vers le développement et la distribution de ce produit.

Par conséquent – et en application de ladite norme –, les critères de segmentation ont été définis comme suit :

- critère primaire : le prêt en tant que produit ;

- critère secondaire : sa distribution géographique.

Dès lors, les informations à fournir sur la segmentation géographique se trouvent dans les notes suivantes :

- les intérêts et produits assimilés par marché géographique (Note N) ;
- les prêts par pays de localisation des projets (Note V) ;
- les actifs corporels et incorporels par pays de localisation de ceux-ci (Note F).

#### Note X — Taux de conversion

Les taux de conversion retenus pour l'établissement des bilans étaient les suivants au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000 :

1 euro =

EURO-12 : Taux irrévocablement fixés

Deutsche Mark	1,95583
Francs français	6,55957
Lires italiennes	1936,27
Pesetas espagnoles	166,386
Francs belges	40,3399
Florins néerlandais	2,20371
Schillings autrichiens	13,7603
Mark finlandais	5,94573
Drachmes	340,750
Livre irlandaise	0,787564
Francs luxembourgeois	40,3399
Escudos portugais	200,482

	31.12.2001	31.12.2000
PRE-IN :		
Livre Sterling	0,608500	0,624100
Couronne danoise	7,43650	7,46310
Couronne suédoise	9,30120	8,83130
MONNAIES NON COMMUNAUTAIRES :		
Dollar des Etats-Unis	0,881300	0,930500
Francs suisses	1,48290	1,52320
Livres libanaises	1359,01	1351,02
Yen japonais	115,330	106,9200
Dollar canadien	1,40770	1,39650
Dollar australien	1,72800	1,67700
Francs CFA	655,957	655,957
Couronne tchèque	31,9620	35,0470
Dollar de Hong Kong	6,87230	7,25780
Dollar néo-zélandais	2,12150	2,11200
Rand sud-africain	10,4302	7,03920

## Le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2001 s'élève à 1 279 millions contre 1 308 millions en 2000, soit une baisse de 2,2 %. Avant dotation aux provisions et résultat exceptionnel (part des minoritaires déduite), le résultat d'exploitation s'établit à 1 415 millions en 2001 contre 1 412 millions en 2000, soit une hausse de 0,2 %.

Cette augmentation du résultat s'explique principalement par l'effet de croissance du bilan du Groupe BEI, alors que l'évolution mitigée des taux peut être ainsi retracée : diminution du taux moyen des prêts de 6,06 % en 2000 à 5,64 % en 2001, le taux moyen des emprunts passant pour les mêmes périodes de 5,86 % à 5,34 %.

Le montant des intérêts et commissions sur prêts perçus, en 2001, a atteint 9 921 millions contre 9 746 millions en 2000, alors que les intérêts et commissions sur emprunts se sont élevés à 8 895 millions contre 8 857 millions en 2000.

Globalement, les activités de trésorerie ont dégagé un revenu net de 690 millions en 2001 contre 718 millions en 2000, en diminution de 28 millions, représentant un rendement global moyen de 4,83 % en 2001 contre 5,57 % en 2000.

La baisse du revenu d'intérêts des activités de trésorerie en 2001 s'explique principalement par la baisse des revenus des portefeuilles opérationnels qui ont diminué de 30 millions en 2001 par rapport à 2000. Cette diminution est due à la baisse des taux à court terme mais demeure limitée par l'effet de l'augmentation des encours.

Les dépenses administratives générales et les amortissements sur actifs corporels et incorporels se sont élevés au total à 205 millions en 2001, ce qui représente une hausse de 8,5 % par rapport à 2000 (189 millions).

## Rapport du réviseur d'entreprises

Au Président du Comité de vérification  
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT  
Luxembourg

Nous avons contrôlé les états financiers consolidés de la Banque européenne d'investissement mentionnés ci-après pour l'exercice clos le 31 décembre 2001. Ces états financiers consolidés relèvent de la responsabilité de la direction de la Banque européenne d'investissement. Notre responsabilité est, sur la base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les Normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par la direction pour l'arrêté des états financiers ainsi qu'à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers consolidés mentionnés ci-après donnent, en conformité avec les normes comptables internationales et les principes généraux des Directives de l'Union européenne sur les comptes annuels et comptes consolidés des banques et autres établissements financiers, excepté pour ceux mentionnés dans les notes relatives à la politique comptable, une image fidèle de la situation financière de la Banque européenne d'investissement au 31 décembre 2001 ainsi que des résultats de ses opérations et des flux de trésorerie de l'exercice se terminant à cette date.

Les états financiers consolidés qui ont servi de base à l'expression de notre opinion sont les suivants :

- Bilan consolidé
- Situation de la section spéciale
- Compte de profits et pertes consolidé
- État des mouvements de fonds propres consolidés
- Tableau des flux de trésorerie consolidés
- Annexe aux états financiers consolidés.

ERNST & YOUNG  
Société Anonyme



Kenneth A. HAY

Luxembourg, le 26 février 2002

## Le Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil des gouverneurs qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers consolidés de l'exercice écoulé, a pris connaissance de la déclaration ci-après.

### Déclaration du Comité de vérification

Le Comité constitué en vertu de l'article 14 des statuts et de l'article 25 du règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné Ernst & Young comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports, et noté qu'ils ont émis un avis sans réserve sur les états financiers consolidés ;
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, ayant rencontré régulièrement le chef de l'audit interne et discuté avec lui les rapports d'audit interne pertinents, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat ;
- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne ;

et

- vu les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2001, tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'administration à sa réunion du 26 février 2002,
- considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 22, 23 & 24 du règlement intérieur,

pour autant qu'il sache et puisse en juger,

confirme que les états financiers consolidés, composés du bilan consolidé, de la situation de la section spéciale, du compte de profits et pertes consolidé, des capitaux propres consolidés, du tableau des flux de trésorerie consolidés et de l'annexe aux états financiers consolidés, donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2001 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé.

Luxembourg, le 19 mars 2002

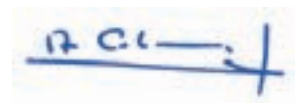
Le Comité de vérification



E. MARIA



C. NACKSTAD



M. COLAS

---

# Etats financiers

## *de la BEI*

# BILAN AU 31 DECEMBRE 2001

En milliers d'euros

<i>ACTIF</i>	<i>31.12.2001</i>	<i>31.12.2000</i>
<b>1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux</b> .....	<b>22 180</b>	<b>24 726</b>
<b>2. Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (Note b)</b> .....	<b>1 377 061</b>	<b>1 410 978</b>
<b>3. Créances sur les établissements de crédit</b>		
a) à vue .....	142 213	130 668
b) autres créances (Note C) .....	9 907 933	11 235 552
c) prêts (Note D) .....	<u>84 654 699</u>	<u>75 647 232</u>
	<b>94 704 845</b>	<b>87 013 452</b>
<b>4. Créances sur la clientèle</b>		
Prêts (Note D) .....	101 085 284	93 101 379
Provisions spécifiques (Note A4) .....	<u>- 175 000</u>	<u>- 175 000</u>
	<b>100 910 284</b>	<b>92 926 379</b>
<b>5. Obligations et autres titres à revenu fixe (Note B)</b>		
a) des émetteurs publics .....	3 099 397	1 374 787
b) d'autres émetteurs .....	<u>3 222 928</u>	<u>2 075 684</u>
	<b>6 322 325</b>	<b>3 450 471</b>
<b>6. Actions et autres titres à revenu variable (Note E)</b> .....	<b>788 992</b>	<b>605 934</b>
<b>7. Participations (Note E)</b> .....	<b>269 942</b>	<b>269 942</b>
<b>8. Actifs incorporels (Note F)</b> .....	<b>7 687</b>	<b>9 863</b>
<b>9. Actifs corporels (Note F)</b> .....	<b>79 460</b>	<b>78 327</b>
<b>10. Autres actifs</b>		
a) à recevoir au titre de bonifications d'intérêt versées d'avance dans le cadre du SME (Note G) .....	3 528	7 635
b) débiteurs divers (Note H) .....	586 790	899 491
c) compte d'ajustement des contrats d'échange de devise (*) .....	<u>1 236 663</u>	<u>1 003 224</u>
	<b>1 826 981</b>	<b>1 910 350</b>
<b>11. Comptes de régularisation (Note I)</b> .....	<b>3 066 660</b>	<b>3 430 962</b>
	<b>209 376 417</b>	<b>191 131 386</b>

## POSTES HORS BILAN

	<i>31.12.2001</i>	<i>31.12.2000</i>
<b>Engagements</b>		
- Capital BERD (Note E)		
. Non appelé .....	442 500	442 500
. A libérer .....	33 750	42 188
- Capital FEI (Note E)		
. Non appelé .....	972 000	972 000
- Prêts non décaissés (Note D)		
. Etablissements de crédit .....	8 523 766	7 741 032
. Clientèle .....	<u>25 729 446</u>	<u>22 308 598</u>
	<b>34 253 212</b>	<b>30 049 630</b>
- Opérations de Capital-Risque non décaissées .....	<b>1 015 800</b>	<b>549 952</b>
<b>Garanties (Note D)</b>		
. au titre de prêts accordés par des tiers .....	484 936	223 187
. au titre des opérations de Capital-Risque .....	57 946	57 946
<b>Gestion de trésorerie FEI</b> .....	<b>525 051</b>	<b>485 700</b>
<b>Gestion de trésorerie Fonds de Garantie</b> .....	<b>1 775 229</b>	<b>1 432 249</b>

(\*) Le montant des contrats d'échange de devises a été exclu du bilan.  
Les chiffres au 31 décembre 2000 ont été redressés en conséquence afin de rester comparatif.

Les notes renvoient à l'annexe aux états financiers.



**PASSIF****31.12.2001****31.12.2000**

<b>1. Dettes envers des établissements de crédit (Note J)</b>			
a) à vue .....	0	0	
b) à terme ou à préavis .....	<u>607 622</u>	<u>507 889</u>	
		<b>607 622</b>	<b>507 889</b>
<b>2. Dettes représentées par un titre (Note K)</b>			
a) bons et obligations en circulation .....	<b>178 293 413</b>	<b>161 488 067</b>	
b) autres .....	<u>857 103</u>	<u>825 137</u>	
		<b>179 150 516</b>	<b>162 313 203</b>
<b>3. Autres passifs</b>			
a) bonifications d'intérêt reçues d'avance (Note G) .....	<b>324 956</b>	<b>334 562</b>	
b) créiteurs divers (Note H) .....	<b>989 394</b>	<b>896 320</b>	
c) divers .....	<u>42 230</u>	<u>37 482</u>	
		<b>1 356 580</b>	<b>1 268 364</b>
<b>4. Comptes de régularisation (Note I) .....</b>		<b>4 490 597</b>	<b>4 768 943</b>
<b>5. Provisions pour risques et charges</b>			
fonds de pension du personnel (Note L) .....		<b>474 951</b>	<b>433 281</b>
<b>6. Fonds pour risques bancaires généraux (Note M) .....</b>		<b>1 080 000</b>	<b>935 000</b>
<b>7. Capital</b>			
souscrit .....	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	
non appelé .....	<u>- 94 000 000</u>	<u>- 94 000 000</u>	
		<b>6 000 000</b>	<b>6 000 000</b>
<b>8. Réserves</b>			
a) fonds de réserve .....	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	
b) réserve supplémentaire .....	<u>3 154 706</u>	<u>2 124 244</u>	
		<b>13 154 706</b>	<b>12 124 244</b>
<b>9. Fonds affectés au mécanisme de financement structuré</b>		<b>250 000</b>	
<b>10. Fonds affectés aux opérations de capital-risque .....</b>		<b>1 500 000</b>	<b>1 500 000</b>
<b>11. Résultat de l'exercice .....</b>		<b>1 311 445</b>	<b>1 280 462</b>
		<b>209 376 417</b>	<b>191 131 386</b>

**POSTES HORS BILAN****31.12.2001****31.12.2000**

<b>Dépôts spéciaux pour services d'emprunts (Note R) .....</b>	<b>640 526</b>	<b>778 552</b>
<b>Portefeuille-titres</b>		
. Titres à recevoir .....	<b>9 327</b>	<b>0</b>
. Titres à payer .....	<b>12 673</b>	<b>0</b>
<b>Valeur nominale des contrats d'échange de taux et DRS (Note U)</b>	<b>109 868 600</b>	<b>97 548 200</b>
<b>Opérations FRA</b>		
. Achat .....	<b>25 000 000</b>	<b>0</b>
. Vente .....	<b>25 000 000</b>	<b>0</b>
<b>Valeur nominale des contrats d'échange de devise à payer .</b>	<b>39 356 131</b>	<b>28 064 569</b>
<b>Valeur nominale des contrats d'échange de devise à recevoir</b>	<b>40 592 794</b>	<b>29 067 793</b>
<b>Emprunts lancés et non signés .....</b>	<b>0</b>	<b>921 327</b>

# SITUATION DE LA SECTION SPECIALE <sup>(1)</sup> AU 31 DECEMBRE 2001

En milliers d'euros  
(montants en devises convertis aux parités du 31.12.2001)

<b>ACTIF</b>	<b>31.12.2001</b>	<b>31.12.2000</b>
<b>Pays de l'Union</b>		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne (nouvel instrument communautaire d'emprunts et de prêts)</i>		
Prêts en cours versés <sup>(2)</sup> .....	80 959	106 191
<b>Turquie</b>		
<i>Sur ressources des Etats membres</i>		
Prêts en cours versés <sup>(3)</sup> .....	58 953	72 041
<b>Pays du bassin méditerranéen</b>		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne</i>		
Prêts en cours versés .....	211 121	220 434
Opérations sur capitaux à risques		
- montants à verser .....	96 582	129 842
- montants versés .....	192 572	157 381
	<u>289 154</u>	<u>287 223</u>
Total <sup>(4)</sup>	<b>500 275</b>	<b>507 657</b>
<b>Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et pays et territoires d'outre-mer</b>		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne</i>		
<b>Conventions de Yaoundé</b>		
Prêts versés .....	44 810	46 364
Contribution à la formation de capitaux à risques		
Montants versés .....	419	419
Total <sup>(5)</sup>	<u>45 229</u>	<u>46 783</u>
<b>Conventions de Lomé</b>		
<i>Opérations sur ressources de capitaux à risques :</i>		
- montants à verser .....	666 171	503 993
- montants versés .....	1 198 479	1 141 646
	<u>1 864 650</u>	<u>1 645 639</u>
<i>Opérations sur autres ressources :</i>		
- montants à verser .....	8 000	8 000
Total <sup>(6)</sup>	<u>1 872 650</u>	<u>1 653 639</u>
<b>Total général</b>	<b>2 558 066</b>	<b>2 386 311</b>

## Pour mémoire :

Total des montants versés et non encore remboursés sur les prêts à conditions spéciales accordés par la Commission et pour lesquels la Banque a accepté un mandat de recouvrement de la CE :

a) dans le cadre des Conventions de Lomé I, II et III : au 31.12.2001 : 1.402.697 / au 31.12.2000 : 1.447.378

b) dans le cadre des protocoles signés avec les pays du bassin méditerranéen : au 31.12.2001 : 158.245 / au 31.12.2000 : 164.050

(1) La Section spéciale a été créée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 1963 ; son but a été redéfini par décision du 04 août 1977 comme étant celui de comptabiliser les opérations que la Banque effectue pour compte et sur mandat des tiers.

(2) Montant initial des contrats signés dans le cadre des décisions du Conseil des Communautés européennes (78/870/CEE) du 16 octobre 1978 (nouvel instrument communautaire), (82/169/CEE) du 15 mars 1982, (83/200/CEE) du 19 avril 1983 et (87/182/CEE) du 9 mars 1987 pour la promotion des investissements dans la Communauté ainsi que (81/19/CEE) du 20 janvier 1981 pour la reconstruction des zones sinistrées par le tremblement de terre du 23 novembre 1980 en Campanie et Basilicate (Italie) et (81/1013/CEE) du 14 décembre 1981 pour la reconstruction des zones sinistrées par les séismes survenus en Grèce en février/mars 1981, sur mandat pour compte et risque de la Communauté européenne :

A ajouter :	ajustements de change	6 399 145	
A déduire :	annulations	201 991	
	remboursements	6 244 092	- 6 446 083

80 959

(3) Montant initial des prêts signés pour le financement des projets situés en Turquie, sur mandat pour compte et risque des Etats membres :

A ajouter :	ajustements de change	405 899	+ 24 955
A déduire :	annulations	215	
	remboursements	371 686	- 371 901
			58 953

(4) Montant initial des contrats signés pour le financement des projets situés dans les pays du Maghreb, Machrek, ainsi qu'à Malte, Chypre, en Turquie et en Grèce (dix millions d'euros accordés avant son adhésion à la CE le 1<sup>er</sup> janvier 1981) sur mandat pour compte et risque de la Communauté européenne :

A ajouter :	ajustements de change	635 007	+ 3
A déduire :	annulations	30 867	
	remboursements	103 868	- 134 735
			500 275

**PASSIF**

**31.12.2001**

**31.12.2000**

**Fonds en gestion fiduciaire**

Sur mandat des Communautés européennes :

- Nouvel instrument communautaire	80 959	106 191
- Protocoles financiers avec les pays du bassin méditerranéen	403 693	377 815
- Conventions de Yaoundé	45 229	46 783
- Conventions de Lomé	1 198 479	1 141 646

1 728 360                      1 672 435

Sur mandat des Etats membres

58 953                              72 041

**Total**                                      **1 787 313**                      **1 744 476**

**Fonds à verser**

Sur prêts et opérations sur capitaux à risques dans les pays du bassin méditerranéen	96 582	129 842
Sur opérations sur ressources de capitaux à risques au titre des Conventions de Lomé	666 171	503 993
Sur opérations sur autres ressources au titre des Conventions de Lomé	8 000	8 000

770 753                              641 835

**Total général**                              **2 558 066**                      **2 386 311**

(5) Montant initial des contrats signés pour le financement des projets dans les Etats africains, malgache et mauricien associés et dans les pays, territoires et départements d'outre-mer (EAMMA-PTDOM) sur mandat pour compte et risque de la Communauté européenne :

- prêts à conditions spéciales	139 483	
- contributions à la formation de capitaux à risques	<u>2 503</u>	141 986

A ajouter :		
- intérêts capitalisés	1 178	
- ajustements de change	<u>9 839</u>	+ 11 017

A déduire :		
- annulations	1 574	
- remboursements	<u>106 200</u>	- 107 774

45 229

(6) Montant initial des contrats signés pour le financement des projets dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ainsi que dans les pays et territoires d'outre-mer (ACP/PTOM) sur mandat pour compte et risque de la Communauté européenne :

Prêts sur ressources de capitaux à risques :		
- prêts conditionnels et subordonnés	2 711 347	
- prises de participation	<u>117 634</u>	2 828 981

A ajouter :		
- intérêts capitalisés		+ 1 663

A déduire :		
- annulations	347 411	
- remboursements	601 882	
- ajustements de change	<u>16 701</u>	- 965 994

1 864 650

Prêts sur autres ressources :

8 000

1 872 650

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Exercice clos le 31 décembre 2001  
en milliers d'euros

	<i>31.12.2001</i>	<i>31.12.2000</i>
1. Intérêts et produits assimilés (Note N) .....	10 729 506	10 644 426
2. Intérêts et charges assimilés .....	- 9 072 365	- 9 086 590
3. Revenus de participations .....	7 333	4 800
4. Commissions perçues (Note O) .....	22 841	18 927
5. Commissions versées .....	- 8 110	- 6 588
6. Résultat provenant d'opérations financières .....	6 903	- 5 082
7. Autres produits d'exploitation .....	20 037	16 220
8. Frais généraux administratifs (Note P) : .....	- 203 764	- 181 057
a) frais de personnel .....	152 903	137 435
b) autres frais administratifs .....	50 861	43 622
9. Corrections de valeur (Note F) : .....	- 15 359	- 11 865
a) sur actifs incorporels .....	4 872	2 760
b) sur actifs corporels .....	10 487	9 105
10. Réduction de valeur sur capital risque (Note E) .....	- 19 213	0
11. Produits exceptionnels (Note Q) .....	0	19 699
12. Dotation au fonds pour risques bancaires généraux (Note M) .....	- 145 000	- 65 000
13. Charges exceptionnelles (Note Q) .....	- 11 364	- 67 428
14. Résultat de l'exercice .....	<u>1 311 445</u>	<u>1 280 462</u>

## CAPITAUX PROPRES ET AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le Conseil des gouverneurs a décidé le 5 juin 2001 d'affecter le résultat de l'exercice 2000 qui, après dotation au fonds pour risques bancaires généraux d'un montant de 65 000 000 d'euros, s'élève à 1 280 461 896 euros, de la manière suivante :

- imputation d'un montant de 250 000 000 d'euros aux fonds affectés au mécanisme de financement structuré,
- affectation du solde, soit 1 030 461 896 euros, à la réserve supplémentaire.

Capitaux propres au 31 décembre 2001 (en milliers d'euros)

	Situation au 31.12.2000	Affectation du résultat de l'exercice 2000	Dotation de l'exercice 2001	Situation au 31.12.2001
Capital				
- souscrit	100 000 000			100 000 000
- non appelé	- 94 000 000			- 94 000 000
	6 000 000			6 000 000
Réserves				
- fonds de réserve	10 000 000			10 000 000
- réserve supplémentaire	2 124 244	+ 1 030 462		3 154 706
	12 124 244			13 154 706
Fonds pour risques bancaires généraux	935 000		145 000	1 080 000
Fonds affectés à des opérations de capital-risque	1 500 000			1 500 000
Fonds affectés au mécanisme de financement structuré		+ 250 000		250 000
Résultats à affecter	1 280 462	- 1 280 462		0
	21 839 706		145 000	21 984 706
Résultat de l'exercice				1 311 445
				<b>23 296 151</b>

## ETAT DES SOUSCRIPTIONS AU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2001

En euros

Pays membres	Capital souscrit	Capital non appelé (*)	Capital libéré et versé
Allemagne	17 766 355 000	16 699 382 842	1 066 972 158
France	17 766 355 000	16 699 382 842	1 066 972 158
Italie	17 766 355 000	16 699 382 842	1 066 972 158
Royaume-Uni	17 766 355 000	16 699 382 842	1 066 972 158
Espagne	6 530 656 000	6 140 003 092	390 652 908
Belgique	4 924 710 000	4 630 122 198	294 587 802
Pays-Bas	4 924 710 000	4 630 122 198	294 587 802
Suède	3 267 057 000	3 071 033 586	196 023 414
Danemark	2 493 522 000	2 344 363 695	149 158 305
Autriche	2 444 649 000	2 297 970 078	146 678 922
Finlande	1 404 544 000	1 320 271 348	84 272 652
Grèce	1 335 817 000	1 255 909 988	79 907 012
Portugal	860 858 000	809 362 903	51 495 097
Irlande	623 380 000	586 090 514	37 289 486
Luxembourg	124 677 000	117 219 032	7 457 968
	<b>100 000 000 000</b>	<b>94 000 000 000</b>	<b>6 000 000 000</b>

(\*) Le Conseil d'administration peut en exiger le versement, pour autant que ce versement soit rendu nécessaire, pour faire face aux obligations de la Banque à l'égard de ses bailleurs de fonds.

# TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2001

En milliers d'euros

	31.12.2001	31.12.2000
<b>A. Flux de trésorerie des activités d'exploitation :</b>		
Résultat de l'exercice . . . . .	1 311 445	1 280 462
Ajustements :		
Dotations au fonds pour risques bancaires généraux . . . . .	145 000	65 000
Corrections de valeur . . . . .	15 359	11 865
Ajustement de change non soumis à l'Article 7 . . . . .	905	1 049
Variation des intérêts et commissions à payer et intérêts reçus d'avance . . . . .	- 278 346	- 149 364
Variation des intérêts et commissions à recevoir . . . . .	364 302	- 130 466
Décote portefeuille d'investissement . . . . .	- 4 597	- 5 225
Résultat provenant des activités d'exploitation : . . . . .	1 554 068	1 073 321
Versements nets prêts . . . . .	- 30 485 314	- 29 714 485
Remboursements . . . . .	15 772 177	15 590 952
Solde net des opérations NIC (note H) . . . . .	16 298	33 859
Variation portefeuilles de trésorerie . . . . .	- 1 483 626	- 81 683
Variation opérations capital-risque . . . . .	- 173 846	- 257 551
Variation des prêts titrisés . . . . .	- 1 003 287	- 120 000
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b>- 15 803 530</b>	<b>- 13 475 587</b>
<b>B. Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement :</b>		
Libération des titres BERD (note E) . . . . .	- 8 437	- 8 438
Vente de titres . . . . .	281 949	337 126
Acquisition de titres . . . . .	- 290 489	- 330 843
Variations des immobilisations corporelles (note F) . . . . .	- 11 620	- 6 519
Variations des immobilisations incorporelles . . . . .	- 2 696	- 5 428
Autres variations d'actifs . . . . .	73 015	- 306 420
Acquisition de titres du FEI . . . . .	0	- 109 942
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>41 722</b>	<b>- 430 464</b>
<b>C. Flux de trésorerie provenant des activités de financement :</b>		
Emissions d'emprunts . . . . .	32 531 378	28 770 713
Remboursements d'emprunts . . . . .	- 19 000 043	- 17 102 100
Variation des échanges de devises à recevoir . . . . .	- 233 439	516 441
Variation nette des papiers commerciaux . . . . .	670 303	589 973
Variation nette des dettes sur les établissements de crédit . . . . .	99 733	171 263
Autres variations de passif . . . . .	129 886	466 604
Vente portefeuille de couverture . . . . .	0	1 293 081
Acquisition portefeuille de couverture . . . . .	0	- 27 216
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>	<b>14 197 818</b>	<b>14 678 759</b>
<b>Etat de la Trésorerie</b>		
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice . . . . .	13 242 058	12 200 160
Flux de trésorerie nets en provenance :		
(1) des activités d'exploitation . . . . .	- 15 803 530	- 13 475 587
(2) des opérations d'investissement . . . . .	41 722	- 430 464
(3) des opérations de financement . . . . .	14 197 818	14 678 759
Effet de la variation du taux de change sur les liquidités et les équivalents de liquidités	583 257	269 190
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice . . . . .	<b>12 261 325</b>	<b>13 242 058</b>
<b>Analyse des disponibilités (hors portefeuilles d'investissement et de couverture)</b>		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux . . . . .	22 180	24 726
Effets dont l'échéance à l'émission est de trois mois au plus . . . . .	2 188 999	1 851 112
Créances sur les établissements de crédit :		
- comptes à vue . . . . .	142 213	130 668
- comptes de dépôts à terme . . . . .	9 907 933	11 235 552
	<b>12 261 325</b>	<b>13 242 058</b>

# BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

## ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2001

### Note A — Résumé des principes comptables essentiels

#### 1. Normes comptables

Les états financiers non consolidés ont été établis en conformité avec les principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986 (modifiée par la Directive du 27 septembre 2001/65/CE) concernant les comptes annuels et comptes consolidés des banques et autres établissements financiers (la « Directive »).

Sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration a décidé, en date du 26 février 2002, de soumettre les états financiers pour approbation au Conseil des gouverneurs du 4 juin 2002.

La Banque publie également des états financiers consolidés.

#### 2. Bases de conversion

Conformément à l'article 4 (1) de ses statuts, la Banque emploie l'euro, monnaie unique des Etats membres participant à la troisième phase de l'Union économique et monétaire, comme unité de mesure des comptes de capital des Etats membres et pour la présentation de ses états financiers.

La Banque effectue ses opérations aussi bien dans les monnaies de ses Etats membres et l'euro que dans des devises non communautaires.

Ses ressources proviennent de son capital, de ses emprunts et de ses revenus nets cumulés dans les différentes monnaies et sont détenues, investies ou prêtées dans ces mêmes monnaies.

Les actifs et passifs de la Banque sont convertis en euros sur la base des taux de conversion à la date du bilan. Les profits ou pertes résultant de la conversion sont crédités ou débités au compte de profits et pertes.

Les comptes de profits et pertes sont convertis en euros mensuellement sur base des taux de conversion de fin de mois.

#### 3. Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales et obligations et autres titres à revenu fixe.

Dans un souci de clarification de la gestion de ses liquidités et de renforcement de sa solvabilité, la Banque a décidé de définir les types de portefeuille suivants :

##### 3.1. Portefeuille d'investissement

Il est composé de titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance finale dans le but d'assurer la solvabilité de la Banque. Ces titres sont émis ou garantis par :

- des gouvernements de l'Union européenne, des pays du G10 ou par des organismes publics de ces pays ;
- des institutions publiques supranationales, y compris des banques de développement multinationales.

Le coût d'entrée des titres dans ce portefeuille est le coût d'acquisition ou plus exceptionnellement le coût de transfert. La différence entre le prix d'entrée et la valeur de remboursement se répartit prorata temporis sur la durée de vie restante des titres détenus.

##### 3.2. Portefeuille de couverture

Il est composé de titres à dates d'échéance fixes. Il fait partie de la gestion active par la Banque des risques de taux relatifs à ses activités de prêt et d'emprunt. Les éléments de ce portefeuille sont portés au bilan à leur prix d'acquisition. Lors de la vente de ces titres, les profits ou les pertes constatés sont amortis sur toute la durée de vie restante des emprunts.

##### 3.3. Portefeuille de négociation

Il est composé de titres cotés en bourse émis et garantis par des établissements financiers. Les éléments de ce portefeuille sont portés au bilan à leur valeur de marché.

##### 3.4. Titres à court terme

Pour assurer un niveau de liquidité suffisant, la Banque achète des produits du marché monétaire dont l'échéance est de douze mois au maximum, notamment des bons du Trésor et des titres de créances négociables d'établissements de crédit. Les titres sont détenus jusqu'à l'échéance finale et ces titres sont comptabilisés sur base de la valeur nominale.

Les bons du Trésor figurent à l'actif du bilan dans le poste 2) Effets publics admissibles au refinancement auprès de banques centrales.

Les titres de créances négociables d'établissements de crédit figurent à l'actif du bilan poste 5) Obligations et autres titres à revenu fixe b) d'autres émetteurs.

#### 4. Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

##### 4.1. Les prêts sont présentés dans les actifs de la Banque pour leur montant décaissé net.

Des provisions spécifiques sont faites sur les prêts ou avances en cours à la fin de l'exercice présentant des risques de non-recouvrement sur une partie ou la totalité de leur montant. Ces provisions sont enregistrées au compte de profits et pertes sous la rubrique « Corrections de valeur sur créances ».

Les corrections de valeur relatives aux intérêts sur ces prêts sont déterminées au cas par cas par la direction de la Banque.

##### 4.2. Intérêts sur prêts

Les intérêts sur prêts sont enregistrés en résultat selon le principe de l'étalement, c'est-à-dire sur la durée de vie des prêts.

##### 4.3. Opérations « Reverse repo » (prise en pension) et « repo » (mise en pension)

Par opération de prise (mise) en pension, on entend une opération par laquelle la Banque prête (emprunte) des liquidités à un établissement de crédit qui fournit (reçoit) un collatéral sous forme de titres. Les deux parties s'engagent irrévocablement à mettre fin à l'opération à une date et à un prix déterminés à l'origine.

L'opération est établie suivant le principe de livraison contre paiement : l'emprunteur (le prêteur) des liquidités transmet (reçoit) les titres de la contrepartie) les titres au dépositaire de la Banque en échange du règlement au prix convenu, ce qui génère pour la Banque un rendement (un coût) associé au marché monétaire.

Ce type d'opération est considéré pour la Banque comme une opération de prêt (d'emprunt) à intérêt garanti et est comptabilisé à l'actif du bilan au poste 3) Créances sur les établissements de crédit – b) Autres créances (au passif du bilan au poste 1) Dettes envers les établissements de crédit – b) à terme ou à préavis). Les titres reçus (donnés) en garantie sont enregistrés dans des comptes hors bilan (sont maintenus dans les comptes du bilan).

#### 5. Actions et autres titres à revenu variable et participations

Les actions, les opérations de capital-risque et les participations détenues représentent des investissements à moyen et long termes. Elles sont comptabilisées au prix d'acquisition. Les réductions de valeur sont comptabilisées si celles-ci présentent un caractère durable.

#### 6. Actifs corporels

Les terrains et immeubles sont repris à leur valeur d'achat, déduction faite d'une dépréciation initiale sur l'immeuble du Kirchberg et du cumul des amortissements. La valeur estimée des immeubles de Luxembourg-Kirchberg et de Lisbonne fait l'objet d'un amortissement linéaire calculé respectivement sur une période de 30 et de 25 années. Les installations et le matériel de bureau étaient, jusque fin 1997, amortis dans l'année d'acquisition. A partir de 1998, les équipements permanents, les agencements et accessoires, le mobilier, le matériel de bureau et les véhicules figurent au bilan à leur coût d'acquisition, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé linéairement sur la durée de vie estimative de chaque bien acquis, comme ci-après :

- équipements permanents, agencements et accessoires	10 ans
- mobilier	5 ans
- matériel de bureau et véhicules	3 ans

Le patrimoine artistique est amorti dans l'année d'acquisition.

#### 7. Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les investissements en terme de logiciels développés par la Banque qui font l'objet d'un amortissement linéaire dès leur terminaison sur trois années.

#### 8. Fonds de pension et Caisse de maladie

##### a) Fonds de pension

Le régime de pension principal de la Banque est un régime à prestations définies alimenté par des cotisations et applicable à l'ensemble du personnel de la Banque. Les cotisations de la Banque et de son personnel sont intégralement investies dans les actifs de la Banque. Ces contributions annuelles sont accumulées et reconnues dans un compte de provision spécifique inscrit au passif du bilan de la Banque, ainsi que les intérêts annuels.

Les engagements en matière de prestations de retraite sont évalués au moins une fois tous les trois ans en utilisant la méthode de référence des unités de crédit projetées (« projected unit credit method ») pour s'assurer que la provision comptabilisée est adéquate. Les principales hypothèses actuarielles utilisées par l'actuaire sont reprises dans la Note L. Les pertes ou les gains actuariels sont répartis sur la base de la durée résiduelle de vie active estimée du personnel.

##### b) Caisse de maladie

La Banque a institué, au profit des membres du Personnel, sa propre Caisse de maladie au financement de laquelle contribuent la Banque et le personnel. La Caisse de maladie est gérée actuellement sur la base de l'équilibre entre les prestations et les cotisations.

#### 9. Fonds pour risques bancaires généraux

Ce poste comprend les montants que la Banque décide d'affecter à la couverture des risques associés aux opérations de prêts et aux autres opérations financières, eu égard aux risques particuliers inhérents à ces opérations.

La dotation à cette provision apparaît de manière distincte dans le compte de profits et pertes sous la rubrique « Dotation au fonds pour risques bancaires généraux ».

#### 10. Fonds affectés aux opérations de capital-risque et fonds affectés au mécanisme de financement structuré

##### a) Fonds affectés aux opérations de capital-risque

Ce poste comprend le montant des affectations du résultat annuel de la Banque déterminé chaque année par le Conseil des gouverneurs pour faciliter des mécanismes de fourniture de capital-risque dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution du Conseil européen sur la croissance et l'emploi.

##### b) Fonds affectés au mécanisme de financement structuré

Ce poste comprend le montant des affectations du résultat annuel de la BEI déterminé chaque année par le Conseil des gouverneurs pour faciliter la mise en œuvre d'opérations à caractère plus risqué pour ce nouveau type d'instrument.

Les corrections de valeur relatives à ces opérations seront, lors de l'affectation des résultats ultérieurs, déduites de ces postes.

#### 11. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque sont exonérés de tous impôts directs.

#### 12. Opérations d'échange de monnaies ou de taux d'intérêt (swaps)

La Banque conclut des opérations d'échange de monnaies principalement dans le cadre de la collecte de ses ressources de sorte que le produit d'un emprunt en une monnaie donnée puisse être converti en une autre monnaie. Elle effectue simultanément une opération de change à terme afin d'obtenir les montants nécessaires au service financier de l'emprunt dans la monnaie d'origine. Les montants relatifs à ces opérations sont repris dans les comptes hors bilan.

La Banque conclut également des opérations d'échange d'intérêt dans le cadre d'opérations de couverture. Les intérêts y afférents sont comptabilisés sur base de la méthode « prorata temporis ». Les montants nominaux des opérations d'échange d'intérêt sont enregistrés dans les comptes hors bilan.

### 13. Comptes de régularisation

Ces comptes comprennent :

à l'actif : les charges comptabilisées durant l'exercice mais qui concernent un exercice ultérieur, ainsi que les produits se rapportant à l'exercice qui ne seront exigibles que postérieurement à la clôture de ce dernier (principalement intérêts sur prêts) ;

au passif : les produits perçus avant la date de clôture du bilan mais imputables à un exercice ultérieur, ainsi que les charges qui, se rapportant à l'exercice, ne seront dues qu'au cours d'un exercice ultérieur (principalement intérêts sur emprunts).

### 14. Intérêts et produits assimilés

Outre les intérêts et commissions sur prêts, sur placements et autres produits du portefeuille-titres, cette rubrique enregistre également les indemnités perçues par la Banque sur les remboursements anticipés effectués par ses emprunteurs. Dans un souci de maintenir une équivalence dans le traitement comptable entre le revenu sur prêts et le coût

des emprunts, la Banque étale les indemnités de remboursements anticipés perçues sur la durée restant à courir des prêts concernés.

### 15. Gestion de fonds de Tiers

#### a) Trésorerie FEI

La gestion de la trésorerie du FEI est assurée par les services de la Banque, suivant l'accord de gestion de la trésorerie signé entre les deux parties en décembre 2000.

#### b) Trésorerie Fonds de garantie

La Commission a confié la gestion financière du Fonds à la BEI dans le cadre d'une convention signée entre les deux parties en novembre 1994.

16. Afin d'assurer la comparabilité avec la présente période, certains chiffres ont été reclassés, notamment en ce qui concerne les contrats d'échange de monnaies qui sont repris dans les comptes de hors bilan au lieu des rubriques « autres actifs » et « autres passifs ».

### Note B — Portefeuille-titres (en milliers d'euros)

	31.12.2001	31.12.2000
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (dont 12 661 non cotés en 2001 et 12 651 en 2000)	1 377 061	1 410 978
Obligations et autres titres à revenu fixe (admis à la cote) :	6 322 325	3 450 471
	<b>7 699 386</b>	<b>4 861 449</b>

	Valeur d'acquisition	Étalement de la décote ou des primes comptabilisées	Valeur comptable	Décote ou primes à comptabiliser	Valeur à l'échéance	Valeur de marché
Portefeuille d'Investissement	2 466 639	37 650	2 504 289	- 39 573	2 464 716	2 525 770
Portefeuille Opérationnel Monétaire :						
- Titres monétaires à échéance max. 3 mois	2 188 999	—	2 188 999	—	2 188 999	2 188 999
- Titres monétaires à échéance max. 12 mois	1 330 120	—	1 330 120	—	1 330 120	1 330 120
Portefeuille Opérationnel Obligataire B1 « Credit Spread »	357 294	- 56	357 238	- 154	357 084	357 165
Portefeuille de Négociation B3 « Global Fixed Income »	195 453	—	195 453	—	190 800	195 453
Portefeuille Titrisation Prêts (Note D)	1 123 287	—	1 123 287	—	1 123 287	1 123 287
	<b>7 661 792</b>	<b>37 594</b>	<b>7 699 386</b>		<b>7 655 006</b>	

### Note C — Créances sur les établissements de crédit (autres créances)

(en milliers d'euros)

	31.12.2001	31.12.2000
Dépôts à terme	6 578 593	6 503 569
Reverse repos (*)	3 329 340	4 731 983
	<b>9 907 933</b>	<b>11 235 552</b>

(\*) Ces opérations comprennent des opérations réalisées avec un dépositaire tiers qui s'engage sur base d'un contrat cadre à garantir le respect des conditions contractuelles, notamment en ce qui concerne :

- la livraison contre paiement,
- la vérification du collatéral,
- la marge de nantissement requise par le prêteur qui doit toujours être présente et suffisante, en vérifiant quotidiennement la valeur des titres sur le marché,

- l'organisation de la substitution du nantissement sous réserve que celui-ci soit conforme à toutes les exigences stipulées dans le contrat.

### Note D — Etat résumé des prêts et des garanties au 31 décembre 2001 (en milliers d'euros)

#### 1. Total des prêts accordés (\*)

Montant total des prêts accordés depuis l'origine, calculé sur la base des parités appliquées au jour de la signature : 360 315 577

A ajouter : ajustement de la créance 270 250  
ajustements de change 12 891 752 + 13 162 002

A déduire : résiliations et annulations 9 250 399  
remboursements en principal 144 233 985

- 153 484 384

Total des prêts accordés **219 993 195**

#### Prêts accordés

Décomposition du total des prêts accordés :

	à des établissements de crédit comme intermédiaire	directement au bénéficiaire final	Total 2001	Total 2000
- Partie décaissée	84 654 699	101 085 284	185 739 983	168 748 611
- Partie non décaissée	8 523 766	25 729 446	34 253 212	30 049 630
Total des prêts accordés	<b>93 178 465</b>	<b>126 814 730</b>	<b>219 993 195</b>	<b>198 798 241</b>

(\*) Le total des prêts accordés englobe aussi bien la partie décaissée des prêts accordés que celle restant à décaisser.



	31.12.2001	31.12.2000
Total des prêts accordés	219 993 195	198 798 241
Prêts titrisés (Note B)	1 123 215	120 000
<b>Total Prêts (Note V)</b>	<b>221 116 410</b>	<b>198 918 241</b>

## 2. Limite statutaire relative aux opérations de prêts et de garanties

En vertu de l'article 18 alinéa 5 des statuts, l'encours total des prêts et des garanties accordés par la Banque ne peut excéder 250 % du capital souscrit.

Au niveau du capital actuel, le plafond se situe à 250 milliards et se compare au total des prêts et garanties accordés de 223 328 millions, qui se répartit comme suit :

Total des prêts accordés :	219 993
Opérations de capital-risque :	1 669
Total des garanties au titre de prêts accordés par des tiers :	543
Total des prêts titrisés :	1 123
	<b>223 328</b>

## Note E — Actions et autres titres à revenu variable et participations

### Actions et autres titres à revenu variable

Ce poste comprend (en milliers d'euros) :

	2001	2000
Opérations de capital-risque – après réduction de valeur d'euro 19 213 (2000 : 0)	634 272	460 426
Actions BERD	123 750	115 312
Actions acquises afin de garantir le recouvrement de créances	30 970	30 196
	<b>788 992</b>	<b>605 934</b>

Le montant de EUR 123 750 000 (2000 : 115 312 500) représente le capital libéré par la Banque au 31 décembre 2001 au titre de sa souscription de 600 000 000 au capital de la BERD.

La Banque détient 3,04 % du capital souscrit.

Si ces titres avaient été comptabilisés en appliquant la méthode de mise en équivalence, l'impact sur le résultat et les capitaux propres de la Banque n'aurait pas été significatif.

En milliers d'euros	% détenu	Total capitaux propres	Total résultat net	Total bilan
BERD (31.12.2000)	3,04	3 511 178	152 792	21 290 010

La valeur de marché des actions acquises afin de garantir le recouvrement de créances est de EUR 36 613 076 (2000 : 32 499 160).

### Participations

Ce poste, d'un montant de EUR 269 941 795, représente le capital libéré par la Banque au titre de sa souscription de EUR 1 215 000 000 au capital du Fonds européen d'investissement, ayant son siège social à Luxembourg.

La Banque détient 60,75 % du capital souscrit.

*Suite à l'engagement d'achat portant sur 785 actions du FEI restantes (Option de vente émise), la BEI propose aux autres actionnaires du FEI d'acheter dans un délai restant à courir de quatre ans les actions souscrites à un prix de 315 000 EUR par action. Ce prix d'acquisition représente une appréciation annuelle de 3 % par rapport à l'offre de rachat de 2000. La situation financière du FEI au 31.12.2001 ne nécessite pas la prise en compte d'une provision suite à cet engagement.*

## Note F — Actifs corporels et incorporels (en milliers d'euros)

	Terrain	Immeubles Kirchberg	Immeuble Lisbonne	Installations et matériel	Total actifs corporels	Total actifs incorporels
Valeur nette comptable en début d'année	3 358	66 528	139	8 302	78 327	9 863
Acquisitions durant l'année	—	—	—	11 620	11 620	2 696
Amortissements durant l'année	—	3 830	14	6 643	10 487	4 872
	<b>3 358</b>	<b>62 698</b>	<b>125</b>	<b>13 279</b>	<b>79 460</b>	<b>7 687</b>

L'ensemble des terrains et immeubles est utilisé par la Banque pour ses propres activités.

## Note G — Bonifications d'intérêt versées et reçues d'avance

a) Une partie des montants reçus de la Commission des Communautés européennes dans le cadre du SME a fait l'objet d'une avance à long terme qui est enregistrée à l'actif dans le poste 10 a. « A recevoir au titre de bonifications d'intérêt versées d'avance dans le cadre du SME ».

b) « Les bonifications d'intérêt reçues d'avance » (poste 3 a.) au passif comprennent :

- les montants des bonifications d'intérêt relatives aux prêts accordés pour des projets à l'extérieur de l'Union au titre des conventions signées avec les Etats ACP et des protocoles conclus avec les pays du bassin méditerranéen ;

- les bonifications d'intérêt afférentes à certaines opérations de prêts sur ressources propres de la Banque à l'intérieur de l'Union, mises à sa disposition dans le cadre du système monétaire européen conformément au règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979 et dans le cadre du mécanisme financier établi par les Etats de l'AELE conformément à l'accord AELE signé le 2 mai 1992 ;

- les montants reçus à titre de bonifications d'intérêt sur les prêts accordés sur ressources de la CE dans le cadre des décisions du Conseil des Communautés européennes (78/870) du 16 octobre 1978 (nouvel instrument communautaire), (82/169) du 15 mars 1982 et (83/200) du 19 avril 1983, ainsi qu'en application du règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979, modifié par le règlement (CEE) n° 2790/82 du Conseil des Communautés européennes du 18 octobre 1982.

**Note H — Comptes divers (en milliers d'euros)**

	31.12.2001	31.12.2000
<b>Débiteurs divers :</b>		
- Les prêts à la construction et avances accordés au personnel . . .	82 173	89 035
- Solde net des montants décaissés au titre d'emprunts et des montants encaissés au titre de prêts dans le cadre des opérations NIC gérées pour le compte de la Communauté européenne (Section spéciale) . . . . .	107 116	123 413
- Produits d'emprunts à recevoir . . .	0	226 723
- Swap à recevoir . . . . .	0	227 393
- Échéances à recevoir sur prêts . . .	299 010	140 148
- Autres . . . . .	98 491	92 779
	<b>586 790</b>	<b>899 491</b>
<b>Créditeurs divers :</b>		
- Les comptes de la Communauté européenne :		
. pour les opérations dans le cadre de la section spéciale et divers montants y afférents à régulariser	167 241	160 692
. les comptes de dépôts . . . . .	296 053	200 426
- Swap à payer . . . . .	0	226 723
- Échéances à payer sur emprunts . .	172 066	0
- Régime Complémentaire Volontaire de Prévoyance (Note L)	133 689	127 693
- Autres . . . . .	220 345	180 786
	<b>989 394</b>	<b>896 320</b>

**Note I — Comptes de régularisation (en milliers d'euros)**

	31.12.2001	31.12.2000
<b>A l'actif :</b>		
Intérêts et commissions à recevoir . .	2 356 774	2 614 248
Charges sur emprunts à répartir . . .	708 607	815 716
Autres . . . . .	1 279	998
	<b>3 066 660</b>	<b>3 430 962</b>
<b>Au passif :</b>		
Intérêts et commissions à payer . . .	3 165 785	3 341 800
Produits sur prêts à répartir . . . . .	461 868	505 733
Produits d'emprunts à répartir . . . .	726 459	714 868
Initiative PPTE (HIPC) (*) . . . . .	67 912	70 000
Charges de personnel à payer (*) . . .	7 100	6 939
Charges pour mobilité externe (*) . . .	7 500	0
Autres . . . . .	53 973	129 603
	<b>4 490 597</b>	<b>4 768 943</b>

(\*) Repris dans le poste 13 du compte de profits et pertes : charges exceptionnelles (Note Q).

**Note J — Dettes envers des établissements de crédit (à terme ou à préavis) (en milliers d'euros)**

	31.12.2001	31.12.2000
- Emprunts à court terme . . . . .	597 497	426 658
- Billets à ordre de la BERD détenus pour libérer le capital . . . . .	10 125	9 113
- Repos . . . . .	0	72 118
	<b>607 622</b>	<b>507 889</b>

Note K — Etat résumé des dettes représentées par un titre au 31 décembre 2001 (en milliers d'euros)

Payables en	Emprunts					Echanges de monnaies					Montant net	
	Encours au 31.12.2000	Taux moyen	Encours au 31.12.2001	Taux moyen	Echéances	Montants à payer (+) ou à recevoir (-)				Encours au 31.12.2000	Encours au 31.12.2001	
						31.12.2000	Taux moyen	31.12.2001	Taux moyen			
EUR	47 344 105	5,38	72 131 851	5,48	2001/2030	6 313 851 +	4,73	24 174 809 +	5,50	53 657 956	96 306 660	
DEM	2 153 413	6,20	0	0,00		4 633 060 +	5,63		0,00	6 786 473		
FRF	4 923 660	6,54	0	0,00		263 927 +	5,06		0,00	5 187 587		
ITL	7 478 250	7,50	0	0,00		42 102 +	4,58		0,00	7 520 352		
BEF	68 171	7,50	0	0,00		119 342 +	8,25		0,00	187 513		
NLG	2 932 860	6,68	0	0,00		1 557 764 -	4,73		0,00	1 375 096		
IEP	61 392	7,75	0	0,00		316 135 +	5,64		0,00	377 527		
LUF	679 304	7,05	0	0,00		210 709 -	6,54		0,00	468 595		
ESP	4 199 933	7,23	0	0,00		1 789 206 +	4,72		0,00	5 989 139		
PTE	942 091	6,11	0	0,00		1 291 307 +	4,76		0,00	2 233 398		
FIM	67 275	6,29	0	0,00		157 349 +	4,74		0,00	224 624		
GRD	616 287	6,29	0	0,00		205 429 -	4,85		0,00	410 858		
<b>DEUISES-IN</b>	<b>71 466 741</b>		<b>72 131 851</b>									
GBP	40 713 384	6,46	48 004 134	6,34	2001/2040	2 993 749 -	6,39	4 046 143 -	6,35	37 719 635	43 957 991	
DKK	482 373	4,94	484 099	5,17	2002/2005	32 243 +	3,96	141 865 +	5,17	514 616	625 964	
SEK	211 181	5,70	200 512	5,70	2003/2007	765 695 +	3,93	864 306 +	5,70	976 876	1 064 818	
USD	34 505 658	6,11	45 145 774	5,50	2001/2026	4 420 494 -	6,45	15 983 627 -	5,56	30 085 164	29 162 147	
CHF	3 627 232	4,32	3 213 298	3,99	2001/2014	181 657 +	7,11	54 960 -	4,00	3 808 889	3 158 338	
JPY	4 570 277	3,42	3 429 706	3,04	2001/2031	1 649 598 -	1,45	944 455 -	3,04	2 920 679	2 485 251	
NOK	255 055	5,56	314 406	5,67	2004/2007	177 324 -	7,22	213 796 -	5,67	77 731	100 610	
CAD	1 841 031	8,13	1 474 036	7,98	2001/2008	1 769 424 -	9,00	1 402 998 -	7,98	71 607	71 038	
AUD	636 553	7,88	462 963	6,28	2001/2005	636 553 -	7,88	462 963 -	6,28			
CZK8	296 248	9,03	247 891	7,55	2001/2015	57 066 -	5,10	101 167 +	7,55	239 182	349 058	
HKD	1 811 844	7,74	1 767 967	7,12	2001/2010	1 811 844 -	7,74	1 767 967 -	7,12			
NZD	142 045	7,17	94 273	6,50	2002/2004	142 045 -	7,17	94 273 -	6,50			
ZAR	761 152	13,68	609 566	12,88	2001/2018	447 906 -	13,44	371 124 -	12,88	313 246	238 442	
HUF	73 585	11,77	161 106	10,02	2003/2004		0,00	81 573 -	10,02	73 585	79 533	
EEK	9 587	10,00	0	0,00	2001/2001	9 587 -	10,00		0,00			
PLN	94 242	14,54	326 416	12,52	2003/2006	42 291 -	14,84	118 105 -	12,52	51 951	208 311	
TWD	746 729	5,66	1 035 766	5,00	2003/2008	746 729 -	5,66	1 035 766 -	5,00			
SKK	68 286	15,58	46 751	15,63	2001/2002	68 286 -	15,58	63 114 +	15,63		109 865	
<b>TOTAL</b>	<b>162 313 203</b>		<b>179 150 515</b>									

Le remboursement de certains emprunts est indexé sur des indices boursiers (valeur historique : 2 672 M). Tous ces emprunts sont entièrement couverts par des opérations d'échanges.

Note L — Provisions pour risques et charges (fonds de pension du personnel) (en milliers d'euros)

Les engagements en matière de prestations de retraite ont été évalués au 30 juin 2000 selon la méthode des unités de crédit projetées (« projected unit credit method ») en utilisant les services d'un actuaire indépendant. Le calcul repose sur les hypothèses suivantes :

- un taux d'actualisation de 7 % pour la détermination de la valeur actuelle des prestations acquises ;
- un âge de départ à la retraite de 62 ans ;
- une évolution moyenne combinée de l'augmentation du coût de la vie et de l'effet de carrière estimée à 4 % ;
- un taux d'adaptation des pensions de 1,5 % ;
- une probabilité de démission de 3 % jusqu'à l'âge de 55 ans ;
- l'utilisation des tables actuarielles EVK/PRASA 90.

Il a été constaté que les engagements de la Banque sont couverts suite à cette évaluation.

La provision pour fonds de pension a évolué comme suit :

- provision au 31 décembre 2000	433 281
- paiements effectués au cours de l'année	- 17 039
- coût annuel	+ 58 709
- provision au 31 décembre 2001	<b>474 951</b>

Les montants ci-dessus ne reprennent pas la dette envers les membres du personnel en ce qui concerne le Régime Complémentaire Volontaire de Prévoyance (régime à cotisations définies alimenté par les cotisations de ses membres) ; celle-ci est comprise dans la rubrique Crédoiteurs divers/autres (Note H) pour un montant de EUR 133,7 M (2000 : EUR 127,7 M).

**Note M — Fonds pour risques bancaires généraux (en milliers d'euros)**

Le fonds pour risques bancaires généraux a évolué de la façon suivante :

	31.12.2001	31.12.2000
Fonds en début de période . . .	935 000	870 000
Dotation de l'année . . . . .	145 000	65 000
Fonds en fin de période . . . . .	<b>1 080 000</b>	<b>935 000</b>

**Note N — Ventilation par marché géographique des intérêts et produits assimilés : (poste 1 du compte de profits et pertes) (en milliers d'euros)**

	31.12.2001	31.12.2000
Allemagne . . . . .	1 552 900	1 444 343
France . . . . .	1 227 998	1 229 088
Italie . . . . .	1 369 824	1 315 449
Royaume-Uni . . . . .	1 377 507	1 452 315
Espagne . . . . .	1 219 248	1 242 882
Belgique . . . . .	213 288	231 762
Pays-Bas . . . . .	149 850	153 771
Suède . . . . .	177 804	189 422
Danemark . . . . .	247 954	284 546
Autriche . . . . .	152 647	135 974
Finlande . . . . .	115 649	101 487
Grèce . . . . .	389 539	354 670
Portugal . . . . .	525 726	506 674
Irlande . . . . .	113 859	135 521
Luxembourg . . . . .	26 829	23 816
	<b>8 860 622</b>	<b>8 801 720</b>
A l'extérieur de l'Union . . . . .	1 061 294	944 305
	<b>9 921 916</b>	<b>9 746 025</b>
Résultats non ventilés (1) . . . . .	807 590	898 401
	<b>10 729 506</b>	<b>10 644 426</b>

(1) Résultats non ventilés :

	31.12.2001	31.12.2000
Produits du portefeuille-titres d'investissement . . . . .	158 125	146 523
Produits du portefeuille-titres de couverture . . . . .	0	16 514
Produits titres à court terme . .	85 696	59 253
Produits du marché monétaire	556 133	676 111
Commissions Garanties FEI (*) (contre-garantie par la BEI) . .	7 636	0
	<b>807 590</b>	<b>898 401</b>

(\*) Nettes de l'amortissement annuel.

**Note O — Ventilation par marché géographique des commissions perçues : (poste 4 du compte de profits et pertes) (en milliers d'euros)**

	31.12.2001	31.12.2000
France . . . . .	0	9
Italie . . . . .	2	5
Royaume-Uni . . . . .	59	54
Espagne . . . . .	0	0
Danemark . . . . .	1	8
Grèce . . . . .	0	0
Irlande . . . . .	20	27
	82	103
Institutions communautaires . .	22 759	18 824
	<b>22 841</b>	<b>18 927</b>

**Note P — Dépenses et charges administratives (en milliers d'euros)**

	31.12.2001	31.12.2000
Traitements et émoluments . .	101 849	94 924
Cotisations sociales et autres dépenses à caractère social . . .	51 054	42 511
Frais de personnel . . . . .	152 903	137 435
Frais généraux et charges administratives . . . . .	50 861	43 622
	<b>203 764</b>	<b>181 057</b>

L'effectif du personnel employé par la Banque était de 1 097 au 31 décembre 2001 (1 033 au 31 décembre 2000).

**Note Q — Produits et charges exceptionnels****a) Produits exceptionnels (en milliers d'euros)**

Le montant au 31 décembre 2000 correspondait à la vente de warrants reçus lors de la restructuration d'une opération de prêt.

**b) Charges exceptionnelles (en milliers d'euros)**

	31.12.2001	31.12.2000
Charge de personnel à payer .	0	6 939
Provision pour mobilité externe	7 500	0
Taux spéciaux de conversion . .	3 864	0
Initiative HIPC . . . . .	0	60 000
Autres . . . . .	0	489
	<b>11 364</b>	<b>67 428</b>

**Note R — Dépôts spéciaux pour service d'emprunts**

Ce poste représente le montant des coupons et obligations échus payés par la Banque aux agents payeurs mais non encore présentés à l'encaissement par les détenteurs d'obligations émises par la Banque.

**Note S — Valeur actuelle estimée des instruments financiers**

La Banque enregistre les instruments financiers de bilan sur la base de leur coût historique en devises (hormis le portefeuille de négociation), ce qui représente le montant reçu lorsqu'il s'agit d'un passif ou le montant payé pour acquérir un actif. La valeur actuelle des instruments financiers (essentiellement prêts, trésorerie, titres et emprunts après échanges à long terme de taux ou de devises) figurant à l'actif et au passif en comparaison à leur valeur comptable est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros) 31 décembre 2001	Actif		Passif	
	valeur nette comptable	valeur actuelle	valeur comptable	valeur actuelle
Prêts	186 863	192 470	—	—
Portefeuille d'investissement	2 504	2 608	—	—
Disponibilités	10 128	10 820	—	—
Emprunts après swaps	—	—	174 794	180 198
Total	199 495	205 898	174 794	180 198

**Note T — Gestion des risques**

Les risques significatifs auxquels doit répondre la Banque sont les suivants :

- \* risque de crédit
- \* risque de taux

- \* risque de liquidité
- \* risque de change.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit concerne principalement les activités de prêts de la Banque et, dans une moindre mesure, les instruments de trésorerie tels que les obligations à revenu fixe détenues dans les portefeuilles d'investissement, de couverture ou de négociation, les certificats de dépôt ou les dépôts interbancaires à terme.

Le risque de crédit associé à l'emploi des instruments dérivés sera analysé également ci-après (note U).

La gestion du risque de crédit est basée, d'une part, sur la mesure du risque de crédit vis-à-vis des contreparties et, d'autre part, sur l'analyse de leur solvabilité.

Pour ce qui concerne l'activité de prêts, de trésorerie et d'instruments dérivés, le risque de crédit est géré par un département indépendant

« Risques de Crédit » sous la responsabilité directe du Comité de direction. De ce fait, la Banque a mis en place une structure opérationnellement indépendante pour la définition et la surveillance du risque de crédit.

#### Prêts

Pour limiter le risque de crédit sur son portefeuille de prêts, la Banque ne prête qu'à des contreparties dont la solvabilité à terme a pu être démontrée et qui peuvent offrir des garanties jugées suffisamment solides.

Pour mesurer et gérer efficacement le risque de crédit en matière de prêts, la Banque a classé ses crédits selon des critères généralement reconnus, basés sur la qualité de l'emprunteur, la garantie ou le cas échéant le garant.

La structure des garanties sur le portefeuille de prêts accordés au 31 décembre 2001 s'analyse comme suit (en millions d'euros) :

- à l'intérieur de l'Union :

		Garant				Sans garantie formelle <sup>(2)</sup>	Total
		Etats membres	Institutions publiques <sup>(1)</sup>	Banques « zone A »	Sociétés <sup>(1)</sup>		
Emprunteur	Etats membres					13 509	13 509
	Institutions publiques	19 147	8 991	1 870	899	1 133	32 040
	Banques « zone A »	13 716	27 063	9 472	15 174	13 472	78 897
	Sociétés	8 682	914	21 247	28 957	6 695	66 495
	Total 2001	41 545	36 968	32 589	45 030	34 809	190 941
	Total 2000	37 873	32 672	30 528	41 168	30 857	173 098

(1) Les prêts garantis par des cessions de créances sont classés par nature du bénéficiaire final.

(2) Prêts pour lesquels aucune garantie formelle n'a été requise compte tenu du degré de solvabilité de l'emprunteur représentant par lui-même une garantie adéquate. Des clauses contractuelles convenables assurent les droits de la Banque pour accéder à des sûretés indépendantes lors du déclenchement de certains événements.

- à l'extérieur de l'Union :

	2001	2000
Garantis par :		
Etats membres	1 881	1 843
Budget communautaire	21 530 (*)	19 506 (*)
Mécanisme pré-adhésion	6 765	4 471
Total	30 176	25 820

(\*) dont 2 969 millions sont des opérations de risk-sharing comme expliqué ci-dessous (2 387 millions pour l'année 2000).

Les prêts à l'extérieur de la Communauté (à l'exception des prêts dans le cadre du mécanisme pré-adhésion) bénéficient en dernier ressort de

garanties du budget communautaire ou des Etats membres (prêts ACP, PTOM). Dans toutes les régions (Afrique du Sud, pays méditerranéens, d'Europe centrale et orientale (PECO), d'Asie et d'Amérique latine), à l'exception de ACP et PTOM, pour les prêts bénéficiant de la garantie souveraine, tous les risques sont couverts en dernier ressort par le budget communautaire.

Les accords décidés par le Conseil de l'Union européenne du 14/04/97 (réf. 97/256/CE) introduisaient le concept du « risk-sharing » dans le cadre duquel certains prêts de la Banque sont garantis par des sûretés de tierces parties pour le risque commercial, la garantie budgétaire s'exerçant dans le cas de risques politiques seulement ayant pour origine le non-transfert de devises, l'expropriation, la guerre ou les troubles civils. Jusqu'à présent, EURO 2 966 millions relatifs au « risk-sharing » ont été signés sous cet accord.

Les prêts accordés dans le cadre du mécanisme pré-adhésion (6 765 millions d'euros) ne bénéficient pas de garanties budgétaires de la Communauté ou des Etats membres.

## PRETS POUR INVESTISSEMENTS A L'EXTERIEUR DE L'UNION

(en milliers d'euros)

Accord financier	Encours 31.12.01	Encours 31.12.00	Accord financier	Encours 31.12.01	Encours 31.12.00
<i>Garantie des états membres</i>					
Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 2	8 924	17 361			
Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 3	177 225	227 943			
Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 4	867 832	968 061			
Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 4 – Protocole 2	826 818	629 489			
<b>Total garantie des états membres</b>	<b>1 880 799</b>	<b>1 842 854</b>			
<i>Garantie du budget communautaire à 100 %</i>					
Afrique du Sud – 300 m – Décision CG 19.06.95	205 887	285 714			
ALA I – 750 m	587 466	603 804			
ALA intérimaire (Gar. 100 %) – 153 m	115 711	168 477			
PECO – 1 mrd – Décision CG 29.11.89	582 878	659 114			
PECO – 3 mrd – Décision CG 02.05.94	2 491 321	2 663 977			
PECO – 700 m – Décision CG 18.04.91	329 195	366 338			
<b>Total garantie du budget communautaire à 100 %</b>	<b>4 312 458</b>	<b>4 747 424</b>			
<i>Garantie du budget communautaire à 75 %</i>					
Protocoles méditerranéens	3 903 857	3 964 057			
Yougoslavie – Art. 18 (1984)	21 159	26 253			
Yougoslavie – Protocole 1	34 555	48 360			
Yougoslavie – Protocole 2	193 597	215 237			
Slovénie – Protocole 1	131 268	139 229			
<b>Total garantie du budget communautaire à 75 %</b>	<b>4 284 436</b>	<b>4 393 136</b>			
<i>Garantie du budget communautaire à 70 %</i>					
			Afrique du Sud – 375 m – Décision 29.01.97	327 031	363 257
			ALA II – 900 m	995 196	963 759
			ALA intérimaire (gar. 70 % – risk sharing) – 122M	135 063	136 196
			Bosnie-et-Herzégovine – 100 m – 1999/2001	100 122	60 000
			Euromed (BEI) – 2310 m – Décision 29.01.97	2 385 402	2 421 834
			FYROM – 150 m – 1998-2000	150 000	130 000
			PECO – 3520 m – Décision 29.01.97	3 360 841	3 425 935
			<b>Total garantie du budget communautaire à 70 %</b>	<b>7 453 655</b>	<b>7 500 981</b>
<i>Garantie du budget communautaire à 65 %</i>					
			Afrique du Sud – 825 m – 7/2000-7/2007	202 533	50 000
			ALA III – 2/2000-7/2007	941 255	391 601
			Euromed II – 2/2000-7/2007	1 905 885	700 574
			PECO – 8680 m – 2/2000-7/2007	1 979 920	1 347 000
			Turquie TERRA – 11/1999-11/2002	450 000	375 000
			<b>Total garantie du budget communautaire à 65 %</b>	<b>5 479 593</b>	<b>2 864 175</b>
			<b>Total garantie du budget communautaire</b>	<b>21 530 142</b>	<b>19 505 716</b>
			<b>Total mécanisme pré-adhésion</b>	<b>6 764 930</b>	<b>4 471 112</b>
			<b>Total général</b>	<b>30 175 871</b>	<b>25 819 682</b>

Ci-dessous, est présentée la distribution des prêts en cours décaissés (en millions d'euros) au 31 décembre 2001 par secteur d'activité de l'emprunteur :

Secteur d'activité	Echéances				
	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL 2001	TOTAL 2000
Energie	2 173	10 014	11 564	23 751	22 217
Transports	2 554	11 704	37 238	51 496	47 423
Télécommunications	1 915	7 884	4 581	14 380	14 204
Eau, assainissement	1 255	4 770	6 713	12 738	13 000
Infrastructures diverses	454	3 180	4 509	8 143	7 561
Agriculture, sylviculture, pêche	24	196	146	366	325
Industrie	1 636	9 067	4 429	15 132	12 742
Services	216	1 433	769	2 418	1 684
Prêts globaux	3 935	19 835	30 727	54 497	47 301
Education, santé	89	529	3 324	3 942	2 413
	<b>14 251</b>	<b>68 612</b>	<b>104 000</b>	<b>186 863</b>	<b>168 869</b>

### Trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie (portefeuille-titres, papiers commerciaux, comptes à terme...) est géré d'une manière stricte par le choix de contreparties ou d'émetteurs de premier ordre.

Des limites dans la structure des portefeuilles-titres et sur les encours des instruments de trésorerie ont été définies par la Direction notamment en fonction de la cotation attribuée aux contreparties par les agences de notation. (Ces limites sont régulièrement revues par le département en charge des risques de crédit).

Ci-après, le tableau représente en pourcentage le risque de crédit associé aux portefeuilles-titres et aux instruments de trésorerie en fonction de la qualité en terme de crédit des contreparties ou des émetteurs :

Pourcentage au 31 décembre 2001	Portefeuille-titres en %	Instruments de trésorerie en %
notation Moody's ou équivalent		
AAA	63	11
P1	—	12
de AA1 à AA3	32	64
A1	1	9
Inférieur à A1	3	3
non cotés	1	1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

## Risque de taux

La Banque a en place une organisation générale de la fonction actif/passif en appliquant les meilleures pratiques de l'industrie financière et notamment un comité de gestion actif/passif (ALCO) sous la responsabilité directe du Comité de direction. A cet effet, elle a décidé une stratégie de la gestion actif/passif qui consiste à maintenir la duration des fonds propres à environ 5 ans protégeant la Banque contre une variabilité importante de ses revenus à long terme.

Compte tenu d'un portefeuille notionnel de fonds propres s'inscrivant dans l'objectif susmentionné de duration des fonds propres égale à

environ 5 ans, une augmentation des taux d'intérêt de 0,01 % sur l'ensemble des devises se traduit par une baisse du montant d'écart entre la valeur actualisée nette de la Banque d'une part, et la valeur actualisée nette ciblée par la stratégie de la gestion actif/passif de 1 227 000 euros.

Le tableau suivant illustre l'exposition de la Banque au risque de taux. Il présente les montants nominaux par échéances auxquelles interviennent des changements de taux pour les principaux postes du bilan soumis à réindexation :

Intervalle de réindexation (en millions d'euros) :

	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total 31.12.2001	Total 2000
<b>Actif</b>							
Prêts (valeur brute)	91 274	2 878	5 710	40 000	47 001	186 863	168 869
Trésorerie nette	8 482	458	1 086	1 355	1 251	12 632	12 979
	99 756	3 336	6 796	41 355	48 252	199 495	181 848
<b>Passif</b>							
Emprunts et swaps	99 950	1 981	4 313	32 900	35 650	174 794	158 817
Risque de taux d'intérêt	- 194	1 355	2 483	8 455	12 602		

## Risque de liquidité

Le tableau ci-après présente une analyse des actifs et des passifs regroupés par échéances en fonction de la durée restant à courir entre la date du bilan et la date contractuelle d'échéance.

Les actifs et passifs pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie « Echéance non définie ».

Risque de liquidité (en millions d'euros)

Echéances	Jusqu'à à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Echéance non définie	Totaux
<b>Actif</b>						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	22					22
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	20	279	575	503		1 377
Autres créances :						
Comptes à vue	142					142
Autres	9 908					9 908
	10 050					10 050
Prêts :						
aux établissements de crédit	1 740	4 502	31 582	46 831		84 655
à la clientèle	1 684	6 325	36 862	56 214		101 085
	3 424	10 827	68 444	103 045		185 740
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 459	1 204	753	1 906		6 322
Ajustement contrats d'échange de devises	35	388	881	- 67		1 237
Autres actifs					4 628	4 628
<b>Total actif</b>	<b>16 010</b>	<b>12 698</b>	<b>70 653</b>	<b>105 387</b>	<b>4 628</b>	<b>209 376</b>
<b>Passif</b>						
Dettes envers les établissements de crédit	598	4	6			608
Dettes représentées par un titre :	7 461	15 544	83 779	72 367		179 151
Capital, réserves et résultat					23 296	23 296
Autres passifs					6 321	6 321
<b>Total passif</b>	<b>8 059</b>	<b>15 548</b>	<b>83 785</b>	<b>72 367</b>	<b>29 617</b>	<b>209 376</b>

Par ailleurs, pour assurer aussi la solvabilité de la Banque et faire face à des besoins de liquidités imprévus, un portefeuille-titres appelé portefeuille d'investissement (Note B) a été créé. Ce portefeuille-titres est composé de titres principalement à revenu fixe émis par des contreparties de premier ordre, majoritairement obligations émises par les Etats membres, avec l'intention de les garder jusqu'à leur échéance finale.

## Risque de change

Les sources du risque de change se trouvent dans les marges sur opérations et les frais généraux en devises non-euro. La Banque a pour objectif d'éliminer le risque de change en réduisant les positions nettes par devise grâce à des opérations conduites sur les marchés internationaux des changes.



## Position de change (en millions d'euros)

Devises	Euro	Livre sterling	Dollar des Etats-Unis	Autres devises	Total hors euro	Total général
<b>Actif</b>						
Caisse , banques centrales et offices des chèques postaux	14	7		1	8	22
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	1 377					1 377
Autres créances :						
Comptes à vue	90	2	23	27	52	142
Autres	6 564	726	2 322	296	3 344	9 908
	6 654	728	2 345	323	3 396	10 050
Prêts :						
aux établissements de crédit	48 615	22 576	11 798	1 666	36 040	84 655
à la clientèle	61 339	19 357	13 898	6 491	39 746	101 085
	109 954	41 933	25 696	8 157	75 786	185 740
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 199	665	1 432	26	2 123	6 322
Ajustement contrats d'échange de devises	- 24 672	4 579	15 903	5 427	25 909	1 237
Autres actifs	3 213	905	323	187	1 415	4 628
<b>Total actif</b>	<b>100 739</b>	<b>48 817</b>	<b>45 699</b>	<b>14 121</b>	<b>108 637</b>	<b>209 376</b>
<b>Passif</b>						
Dettes envers les établissements de crédit	593		12	3	15	608
Dettes représentées par un titre :						
bons et obligations en circulation	71 977	47 758	45 146	13 413	106 317	178 294
Autres	155	247		455	702	857
	72 132	48 005	45 146	13 868	107 019	179 151
Capital, réserves et résultat	23 296					23 296
Autres passifs	4 735	808	537	241	1 586	6 321
<b>Total passif</b>	<b>100 756</b>	<b>48 813</b>	<b>45 695</b>	<b>14 112</b>	<b>108 620</b>	<b>209 376</b>
Hors bilan	2	- 2				
<b>Position nette au 31/12/2001</b>	<b>- 15</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>9</b>		
<b>Position nette au 31/12/2000</b>	<b>- 189</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>180<sup>(1)</sup></b>		

(1) dont GRD : 172 (devise-in à partir du 01.01.2001)

**Note U — Produits dérivés**

Les produits dérivés sont des contrats dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des cours de change ou d'indices.

## 1. Dans le cadre de la collecte de fonds

La Banque utilise principalement les produits dérivés dans sa stratégie de collecte de fonds pour, d'une part, rapprocher les caractéristiques en termes de devises et taux d'intérêts des fonds collectés de celles des prêts octroyés et, d'autre part, réduire le coût des fonds collectés.

Les dérivés les plus utilisés sont les suivants :

- \* Swaps de devises
- \* Swaps de taux d'intérêt
- \* Deferred rate setting agreement (DRS).

## Swaps de devises

Les swaps de devises sont des contrats dans lesquels il est convenu de convertir les fonds collectés par emprunts dans une autre devise

et simultanément un contrat de change à terme est conclu de manière à obtenir un échange futur inverse des deux monnaies pour ainsi être en mesure de rembourser, aux échéances prévues, les fonds collectés.

## Swaps de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats dans lesquels il est généralement convenu d'échanger des intérêts à taux variable contre des intérêts à taux fixe ou vice-versa.

## Deferred rate setting agreement (DRS)

Cet instrument financier dérivé est assimilable à un contrat d'échange de taux d'intérêt (taux fixe/taux variable ou vice versa). Toutefois, son utilisation est plus spécifique aux organismes financiers de financement à long terme comme la BEI qui collecte des montants importants sur le marché des capitaux.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises permettent à la Banque de modifier les taux d'intérêt et les devises de son portefeuille d'emprunts, d'une part pour répondre aux demandes de ses clients et d'autre part pour s'ouvrir l'accès à certains marchés des capitaux en échangeant avec des contreparties les conditions avantageuses d'accès



à ces marchés dont elles bénéficient, réduisant ainsi ses coûts de collecte de ressources.

Les opérations à long terme sur produits dérivés sont utilisées uniquement pour les besoins de la collecte de ressources ainsi que dans le but d'atténuer le risque de marché et non à des fins de prise de position.

Tous les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises liés au portefeuille d'emprunts ont des durées identiques à celle des emprunts concernés et sont par conséquent conclus à long terme.

Politique de couverture du risque de crédit sur les produits dérivés

Le risque de crédit est la perte que la Banque subirait lorsqu'une contrepartie se trouve dans l'incapacité d'honorer ses obligations contractuelles.

Compte tenu de la spécificité et de la complexité des opérations sur produits dérivés, une série de procédures a été mise en place pour prémunir la Banque contre les pertes liées à l'utilisation de ces produits.

Cadre contractuel :

Toutes les opérations à long terme réalisées par la BEI sur des produits dérivés sont régies sur le plan contractuel par les « Conventions-cadres relatives aux opérations de marché à terme » et, lorsqu'il s'agit de structures non classiques, par les « Annexes de remise en garantie », qui spécifient les conditions de constitution de sûretés au titre des engagements. Ces types de contrats sont communément acceptés et utilisés.

Sélection des contreparties :

Note minimale : A1 au départ, la BEI ayant le droit de mettre un terme au contrat de manière anticipée si la note tombe en deçà d'un certain niveau.

Limites :

- valeur totale nette de marché des engagements sur produits dérivés avec une contrepartie donnée ;
- engagements non garantis sur une contrepartie ;

- en outre, limites spécifiques de concentration exprimées en montants nominaux.

Toutes les limites sont adaptées de manière dynamique à la qualité du crédit des contreparties.

Suivi :

Le portefeuille de produits dérivés est régulièrement évalué et comparé aux limites prévues.

Constitution de sûretés :

- les engagements sur produits dérivés excédant le plafond fixé pour les engagements non garantis sont couverts par des sûretés liquides ou des obligations de premier rang ;
- les transactions très complexes et non liquides nécessitent la constitution de sûretés supérieures à la valeur de marché au moment considéré ;
- le portefeuille d'instruments dérivés faisant intervenir des contreparties individuelles, d'une part, et les sûretés constituées, d'autre part, font l'objet d'une évaluation régulière qui peut ensuite donner lieu à la constitution de sûretés complémentaires ou à une levée de sûreté.

Le risque de crédit associé aux dérivés varie en fonction de plusieurs facteurs (taux d'intérêt, cours de change, etc.), et n'est généralement représenté que par une petite partie de leur valeur notionnelle. Dans le cas de la Banque où seuls des dérivés de gré à gré sont négociés, le risque de crédit est évalué d'après la méthode du « risque courant » recommandée par la Banque des Règlements Internationaux (B.I.S.). Ainsi le risque de crédit est exprimé comme les valeurs de remplacement positives desdits contrats, majorées des risques potentiels dépendant de la durée et du type de transaction et pondérées par un coefficient lié à la nature de la contrepartie (risque BIS 2 pondéré).

Les tableaux suivants présentent les échéances des swaps de devises et des swaps de taux et DRS confondus pour leur montant notionnel ainsi que le risque de crédit qui leur est associé :

Swaps de devises (en millions d'euros)

	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	Après 10 ans	Total 31.12.2001	Total 2000
Montant notionnel	4 233	29 185	3 182	1 967	38 567	28 126
Valeur nette actualisée	516	1 695	13	58	2 282	1 732
Risque de crédit (suivant BIS 2 pondéré)	148	959	105	145	1 357	1 103

Il convient de rappeler que les montants notionnels à recevoir et à payer relatifs aux swaps de devises sont inscrits dans des comptes du hors bilan (voir le point 2. pour les swaps à court terme).

Swaps de taux et DRS (en millions d'euros)

	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	Après 10 ans	Total 31.12.2001	Total 2000
Montant notionnel	11 967	50 175	21 119	26 607	109 868	97 548
Valeur nette actualisée	366	1 739	617	2 095	4 817	2 974
Risque de crédit (suivant BIS 2 pondéré)	99	635	343	655	1 732	1 380

Généralement, la Banque n'entre pas dans des contrats d'option dans le cadre de sa politique de couverture des risques. Toutefois, dans sa stratégie de collecte de fonds sur les marchés financiers et au moindre coût, la Banque entre dans des contrats d'emprunt incluant notamment des options sur taux ou index boursier. Ces emprunts font l'objet d'un contrat d'échange pour couvrir le risque de marché correspondant.

Le tableau suivant présente le nombre et le montant notionnel associés aux différents types d'option relatifs aux emprunts :

	Option intégrée	Index boursier	Coupon ou similaire à structure spéciale
Nombre de transactions	99	33	30
Montant notionnel (en millions d'euros)	7 505	2 672	3 641
Valeur nette actualisée	126	167	277

Tous ces contrats d'option intégrés ou adossés à des emprunts sont négociés de gré à gré.

Il n'existe généralement pas de risque de crédit sur ces options sauf pour certaines basées sur index boursier mais pour lesquelles il existe une garantie sous forme de collatéral faisant l'objet d'un suivi régulier.

Tableau de risque par cotations

Cotations	% du nominal	Risque de marché net	Risque de crédit & BIS2
Aaa	10,5	549	1 397
Aa1 to Aa3	83,5	1 014	7 464
A1	4,4	33	546
A2 to Baa3	0,9	14	108
N.R.	0,7	0	154
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>1 610</b>	<b>9 669</b>

Toutes les nouvelles transactions sont signées avec des contreparties dont la cotation est au minimum de A1. Par conséquent, la majorité du portefeuille est concentrée sur des contreparties dont la cotation est A1 ou au-dessus.

## 2. Dans le cadre de la gestion des liquidités

La Banque entre également dans des contrats d'échange de devises à court terme pour ajuster les positions en devises sur sa trésorerie opérationnelle par rapport à sa devise de référence, l'EURO, mais également pour faire face à la demande en devises liée aux déboursements de prêts.

Le montant notionnel des swaps de devises à court terme s'élève à 2 025 millions d'euros au 31 décembre 2001 contre 981 millions d'euros au 31 décembre 2000.

## Note V — Décomposition des prêts par pays de localisation des projets

Localisation des projets	Nombre	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% encours total	% année 2000
<b>1. Prêts pour investissements à l'intérieur de l'Union et prêts assimilés</b>						
Allemagne . . . . .	739	32 228 163	755 710	31 472 453	14,58 %	13,71 %
France . . . . .	385	25 318 051	2 542 954	22 775 097	11,45 %	11,18 %
Italie . . . . .	1231	29 828 077	3 275 444	26 552 633	13,49 %	14,04 %
Royaume-Uni . . . . .	303	25 049 052	3 510 566	21 538 486	11,33 %	12,17 %
Espagne . . . . .	443	27 346 806	2 452 300	24 894 505	12,37 %	12,86 %
Belgique . . . . .	88	4 128 141	394 841	3 733 300	1,87 %	2,11 %
Pays-Bas . . . . .	48	3 055 414	793 523	2 261 890	1,38 %	1,49 %
Suède . . . . .	116	4 393 271	821 598	3 571 673	1,99 %	1,90 %
Danemark . . . . .	111	5 580 093	613 113	4 966 980	2,52 %	2,41 %
Autriche . . . . .	105	3 569 121	0	3 569 121	1,61 %	1,45 %
Finlande . . . . .	53	2 859 620	331 035	2 528 584	1,29 %	1,21 %
Grèce . . . . .	205	8 915 099	1 466 871	7 448 228	4,03 %	3,77 %
Portugal . . . . .	214	13 556 906	3 467 993	10 088 914	6,13 %	6,22 %
Irlande . . . . .	98	2 486 418	875 581	1 610 837	1,12 %	1,19 %
Luxembourg . . . . .	33	605 738	109 308	496 430	0,27 %	0,30 %
Prêts assimilés (*) . . . . .	22	2 020 569	200 000	1 820 569	0,91 %	1,01 %
<b>Total</b>	<b>4 194</b>	<b>190 940 539</b>	<b>21 610 837</b>	<b>169 329 700</b>	<b>86,35 %</b>	<b>87,02 %</b>

## 2. Prêts pour investissements à l'extérieur de l'Union

### 2.1. Pays ACP / PTOM

Namibie . . . . .	10	161 461	45 225	116 236		
Kenya . . . . .	10	146 987	54 376	92 610		
Jamaïque . . . . .	11	135 479	15 337	120 143		
Ile Maurice . . . . .	11	129 587	61 755	67 832		
Ensemble des pays ACP . . . . .	3	113 373	48 450	64 923		
Zimbabwe . . . . .	12	102 371	18 030	84 341		
Trinité et Tobago . . . . .	5	91 638	499	91 139		
Barbade . . . . .	6	80 254	50 173	30 081		
Ghana . . . . .	5	78 980	22 629	56 351		
Sénégal . . . . .	3	75 330	42 977	32 353		
Mozambique . . . . .	4	70 321	3 500	66 821		
Botswana . . . . .	8	66 065	0	66 065		

(\*) Les prêts accordés en vertu de l'article 18.1 2\* al. des statuts pour les projets localisés en dehors du territoire des pays de l'Union et présentant un intérêt pour cette dernière sont assimilés à des prêts à l'intérieur de celle-ci.

Note V — Décomposition des prêts par pays de localisation des projets (suite)

Localisation des projets	Nombre	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% encours total	% année 2000
Régional – Afrique centrale . . . . .	1	53 713	44 636	9 077		
Lesotho . . . . .	3	52 940	27 414	25 526		
Mauritanie . . . . .	3	51 612	30 000	21 612		
Papouasie Nouvelle Guinée . . . . .	6	41 749	0	41 749		
Bahamas . . . . .	4	39 737	0	39 737		
Cameroun . . . . .	3	38 688	29 903	8 785		
Côte-d'Ivoire . . . . .	8	37 299	0	37 299		
Nigeria . . . . .	2	32 829	0	32 829		
République dominicaine . . . . .	4	31 634	16 375	15 259		
Régional – Afrique . . . . .	1	30 033	0	30 033		
Gabon . . . . .	3	21 545	15 500	6 045		
Régional – Caraïbes . . . . .	1	20 814	6 024	14 790		
Régional – Afrique de l'Ouest . . . . .	1	19 849	8 350	11 499		
Swaziland . . . . .	2	17 500	7 500	10 000		
Sainte Lucie . . . . .	4	17 414	5 000	12 414		
Ouganda . . . . .	2	15 828	0	15 828		
Guinée . . . . .	2	10 391	0	10 391		
Malawi . . . . .	4	10 100	0	10 100		
Dominique . . . . .	1	10 000	10 000	0		
Polynésie française . . . . .	3	9 715	3 000	6 715		
Iles vierges britanniques . . . . .	3	7 805	0	7 805		
Iles Caïman . . . . .	3	6 775	0	6 775		
Saint-Vincent et Grenadines . . . . .	2	5 342	0	5 342		
Mali . . . . .	1	5 093	0	5 093		
Ensemble des pays PTOM . . . . .	1	5 000	4 845	155		
Nouvelle Calédonie et dép. . . . .	2	4 992	0	4 992		
Tchad . . . . .	1	4 982	4 415	567		
Surinam . . . . .	1	4 419	0	4 419		
Grenade . . . . .	1	3 993	0	3 993		
Tonga . . . . .	2	3 257	0	3 257		
Iles Falkland (Malvinas) . . . . .	2	3 255	0	3 255		
Antilles néerlandaises . . . . .	3	3 223	0	3 223		
Aruba . . . . .	3	2 828	2 000	828		
Belize . . . . .	1	2 826	0	2 826		
Iles Fidji . . . . .	1	1 774	0	1 774		
<i>Sous-total</i>	173	1 880 800	577 913	1 302 887	0,85 %	0,93 %
<i>2.2. Afrique du Sud</i> <i>Sous-total</i>	23	735 452	256 180	479 272	0,33 %	0,35 %
<i>2.3. Pays du Partenariat</i> <i>Euro-Méditerranéen et Balkans</i>						
Egypte . . . . .	34	1 552 165	575 925	976 240		
Maroc . . . . .	35	1 509 609	739 500	770 109		
Turquie . . . . .	23	1 508 292	684 712	823 581		
Algérie . . . . .	28	1 484 851	385 650	1 099 201		
Tunisie . . . . .	39	1 081 415	489 200	592 215		
Liban . . . . .	12	446 645	147 000	299 645		
Jordanie . . . . .	28	409 844	103 000	306 844		
Croatie . . . . .	10	215 748	146 000	69 748		
Syrie . . . . .	3	210 725	190 000	20 725		
Gaza/Cisjordanie . . . . .	10	197 509	106 270	91 239		
ARYM . . . . .	8	174 358	89 000	85 358		
Bosnie-Herzégovine . . . . .	3	160 123	156 350	3 773		
Albanie . . . . .	6	131 092	91 349	39 743		
République fédérative de Yougoslavie	11	122 360	66 000	56 360		
Israël . . . . .	3	44 758	0	44 758		
<i>Sous-total</i>	253	9 249 494	3 969 956	5 279 539	4,18 %	3,64 %

**Note V — Décomposition des prêts par pays de localisation des projets (suite)**

Localisation des projets	Nombre	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% encours total	% année 2000
<b>2.4. Pays Candidats à l'Adhésion</b>						
Pologne	58	4 655 602	2 253 603	2 402 000		
République Tchèque	28	2 513 895	940 800	1 573 095		
Roumanie	33	2 227 071	1 315 330	911 741		
Hongrie	42	1 838 956	642 700	1 196 256		
République Slovaque	24	1 136 039	194 991	941 049		
Slovénie	24	1 063 270	512 585	550 685		
Bulgarie	22	918 140	632 000	286 140		
Chypre	17	486 525	265 194	221 331		
Lituanie	17	294 838	121 442	173 397		
Lettonie	11	201 740	107 987	93 753		
Estonie	13	161 554	65 415	96 139		
Malte	4	37 806	25 000	12 806		
<i>Sous-total</i>	293	15 535 436	7 077 047	8 458 392	7,03 %	6,92 %
<b>2.5. Pays d'Amérique Latine et d'Asie</b>						
Brésil	16	763 403	68 912	694 491		
Argentine	10	496 013	92 136	403 876		
Philippines	7	281 549	88 725	192 824		
Indonésie	5	253 143	207 279	45 865		
Thaïlande	4	175 129	35 650	139 479		
Chine	3	151 558	56 167	95 391		
Panama	2	111 974	18 438	93 536		
Pérou	2	99 913	0	99 913		
Mexique	3	96 445	36 307	60 138		
Viet-Nam	1	55 000	55 000	0		
Inde	1	54 489	27 096	27 393		
Costa Rica	1	48 818	0	48 818		
Pakistan	2	44 902	34 035	10 867		
Régional – Pacte Andin	1	42 166	0	42 166		
Bangladesh	1	36 202	36 202	0		
Régional – Amérique Centrale	1	35 034	5 333	29 701		
Chili	1	16 500	0	16 500		
Uruguay	1	12 451	0	12 451		
<i>Sous-total</i>	62	2 774 689	761 280	2 013 409	1,25 %	1,14 %
<b>Total</b>	<b>804</b>	<b>30 175 871</b>	<b>12 642 376</b>	<b>17 533 499</b>	<b>13,65 % (*)</b>	<b>12,98 %</b>
<b>Total général</b>	<b>4998</b>	<b>221 116 410 (**)</b>	<b>34 253 213</b>	<b>186 863 199</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

(\*) 10,6 % hors mécanisme pré-adhésion.

(\*\*) inclus prêts titrisés (Note B).

**Note W — Information sectorielle**

La Banque considère que l'activité prêt constitue le produit principal offert à sa clientèle ; son organisation et l'ensemble de ses outils de gestion sont orientés vers le développement et la distribution de ce produit.

Par conséquent, les critères de segmentation ont été définis comme suit :

- critère primaire : le prêt en tant que produit ;

- critère secondaire : sa distribution géographique.

Dès lors, les informations à fournir sur la segmentation géographique se trouvent dans les notes suivantes :

- les intérêts et produits assimilés par marché géographique (Note N) ;
- les prêts par pays de localisation des projets (Note V) ;
- les actifs corporels et incorporels par pays de localisation de ceux-ci (Note F).

## Note X — Taux de conversion

Les taux de conversion retenus pour l'établissement des bilans étaient les suivants au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000 :

1 euro =

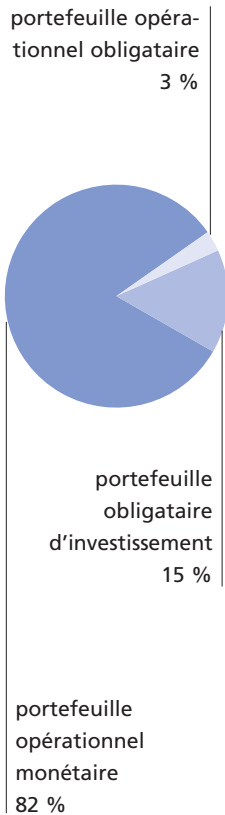
EURO-12 : Taux irrévocablement fixés

Deutsche Mark	1,95583
Francs français	6,55957
Lires italiennes	1936,27
Pesetas espagnoles	166,386
Francs belges	40,3399
Florins néerlandais	2,20371
Schillings autrichiens	13,7603
Mark finlandais	5,94573
Drachmes	340,750
Livre irlandaise	0,787564
Francs luxembourgeois	40,3399
Escudos portugais	200,482

	<u>31.12.2001</u>	<u>31.12.2000</u>
PRE-IN :		
Livre Sterling	0,608500	0,624100
Couronne danoise	7,43650	7,46310
Couronne suédoise	9,30120	8,83130
MONNAIES NON COMMUNAUTAIRES :		
Dollar des Etats-Unis	0,881300	0,930500
Francs suisses	1,48290	1,52320
Livres libanaises	1359,01	1351,02
Yen japonais	115,330	106,9200
Dollar canadien	1,40770	1,39650
Dollar australien	1,72800	1,67700
Francs CFA	655,957	655,95
Couronne tchèque	31,9620	35,0470
Dollar de Hong Kong	6,87230	7,25780
Dollar néo-zélandais	2,12150	2,11200
Rand sud-africain	10,4302	7,03920

## Gestion des liquidités

### Gestion des liquidités



Au 31 décembre 2001, les liquidités totales s'élevaient à quelque 16,6 milliards d'euros, soit 12,6 milliards nets des engagements à court terme ; elles sont réparties sur 13 monnaies dont l'euro. En 2001, l'euro représentait 49 % des investissements à court terme. Les monnaies de l'Union européenne représentent 65 % des liquidités globales. Le niveau de liquidité globale de la Banque doit se situer dans un intervalle de 25 à 40 pour cent des flux financiers nets annuels. Les liquidités se répartissent comme suit :

**Le portefeuille opérationnel monétaire** s'élève à 13,6 milliards (9,6 milliards nets des engagements à court terme) et représente la majeure partie des liquidités.

Le portefeuille opérationnel monétaire est essentiellement constitué de produits d'emprunts et d'excédents résultant du cash flow. L'objectif principal de ce portefeuille est d'assurer les besoins de liquidité courants de la Banque. Il doit être en mesure de couvrir les décaissements futurs sur prêts de la Banque.

Par définition, le portefeuille monétaire opérationnel est composé d'instruments liquides présentant des maturités courtes. Fin 2001, la majorité des liquidités était placée dans des produits de première qualité et investie avec des émetteurs et contreparties de premier ordre.

**Le portefeuille opérationnel obligataire**, composé de deux sous-portefeuilles, « credit spread » et gestion obligataire à taux fixe, a pour objectif au sein de la première ligne de liquidité de diversifier les placements sur le marché monétaire. Ce portefeuille s'élève à 0,5 milliard.

**Le portefeuille obligataire d'investissement** représente la seconde ligne de liquidité (2,5 milliards). Il comprend des obligations émises par des Etats de l'Union européenne et d'autres institutions publiques de premier ordre. Plus de 99 % du montant total des titres en portefeuille sont notés AA1 ou émis par des Etats membres de l'Union européenne.

## Résultats de la gestion des liquidités

Alors que les taux d'intérêt monétaires ont connu une baisse soutenue durant l'année 2001, le comportement des taux obligataires a été plus volatil, marqué par une baisse des taux de durée inférieure à 5 ans contre une hausse des taux à plus long terme.

Dans ce contexte, la gestion des liquidités a permis de dégager un revenu d'intérêt brut de 784 millions d'euros en 2001 (revenu net 666 millions d'euros), soit un rendement global moyen des liquidités brutes de 4,69 % (rendement des liquidités nettes 4,85 %).

Les placements réalisés dans le **portefeuille opérationnel monétaire** ont dégagé 631 millions d'euros d'intérêts pour des capitaux moyens s'élevant à 14,1 milliards d'euros, soit un taux de rendement moyen de 4,48 % dans un contexte de baisse des taux moyens à court terme par rapport à 2000.

Les placements réalisés dans le **portefeuille opérationnel obligataire**, ont dégagé un revenu de 6 millions d'euros pour des capitaux moyens annualisés de 160 millions d'euros, soit un rendement moyen de 3,45 %. Ce portefeuille a fait l'objet d'un réaménagement en 2001 par la création, au quatrième trimestre, de deux nouveaux portefeuilles, « credit spread » et gestion obligataire à taux fixe.

	(en millions d'euros)	
	2001	2000
<b>Total des liquidités brutes</b>		
Revenu total	784	869
Capitaux moyens	16 756	15 551
Rendement moyen	4,69 %	5,59 %
<i>dont portefeuille opérationnel monétaire</i>		
Revenu total	631	708
Capitaux moyens	14 100	12 735
Rendement moyen	4,48 %	5,56 %
Duration	0,18 an	0,06 an
<i>dont portefeuille opérationnel obligataire</i>		
Revenu total	6	14
Capitaux moyens	160	326
Rendement moyen	3,45 %	4,13 %
Duration	0,42 an	0,21 an
<i>dont portefeuille obligataire d'investissement</i>		
Revenu total	147	147
Capitaux moyens	2 496	2 490
Rendement moyen	5,91 %	5,90 %
Duration	5,20 ans	5,10 ans

Le **portefeuille obligataire d'investissement** a dégagé un revenu total de 147 millions d'euros pour des capitaux moyens de 2,5 milliards d'euros. Son rendement total s'établit à 5,91 % en 2001 contre 5,90 % en 2000. L'accroissement relatif par rapport au rendement de 2000 s'explique par le réinvestissement des titres échus (273 millions d'euros) à des conditions de taux plus favorables. Enfin, la valeur de marché de ce portefeuille au 31 décembre 2001 s'élève à 2 526 millions pour une valeur d'entrée en portefeuille de 2 467 millions d'euros.

## Le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2001 s'élève à 1 311 millions contre 1 280 millions en 2000, soit une hausse de 2,42 %. Avant dotation aux provisions et résultat exceptionnel, le résultat d'exploitation s'établit à 1 468 millions en 2001 contre 1 393 millions en 2000, soit une hausse de 5,38 %.

Cette augmentation du résultat s'explique principalement par l'effet de croissance du bilan de la Banque, alors que l'évolution mitigée des taux peut être ainsi retracée : diminution du taux moyen des prêts de 6,06 % en 2000 à 5,64 % en 2001, le taux moyen des emprunts passant pour les mêmes périodes de 5,86 % à 5,34 %.

Le montant des intérêts et commissions sur prêts perçus, en 2001, a atteint 9 921 millions contre 9 746 millions en 2000, alors que les intérêts et commissions sur emprunts se sont élevés à 8 895 millions contre 8 857 millions en 2000.

Globalement, les activités de trésorerie ont dégagé un revenu net de 666 millions en 2001 contre 698 millions en 2000, en diminution de 31 millions, représentant un rendement global moyen de 4,85 % en 2001 contre 5,60 % en 2000.

La baisse du revenu absolu d'intérêts des activités de trésorerie en 2001 s'explique principalement par la baisse des revenus des portefeuilles opérationnels qui ont diminué de 30 millions en 2001 par rapport à 2000. Cette diminution est due à la baisse des taux à court terme mais demeure limitée par l'effet de l'augmentation des encours.

Une analyse détaillée par compartiment de trésorerie figure à la page 67 du Rapport financier.

Les dépenses administratives générales et les

amortissements sur actifs corporels et incorporels se sont élevés au total à 202,4 millions en 2001, ce qui représente une hausse de 8,5 % par rapport à 2000 (186,5 millions).

Le Conseil des Gouverneurs a décidé dans sa séance du 5 juin 2001 d'affecter le résultat de l'exercice 2000 qui, après dotation au fonds pour risques bancaires généraux d'un montant de 65 000 000 d'euros, s'élève à 1 280 461 896 euros, de la manière suivante : (i) imputation d'un montant de 250 000 000 d'euros aux fonds affectés au mécanisme de financement structuré et (ii) affectation du solde, soit 1 030 461 896 euros, à la réserve supplémentaire.

Sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration recommande au Conseil des gouverneurs d'affecter le résultat de l'exercice, soit 1 311 444 923 euros, obtenu après dotation de 145 000 000 d'euros au fonds pour risques bancaires généraux, de la manière suivante :

- 750 000 000 d'euros à la nouvelle réserve spéciale complémentaire pour les opérations de capital-risque et pour les opérations du mécanisme de financement structuré. Les transferts, en tout ou en partie, de cette réserve vers les fonds affectés aux opérations de capital-risque et au mécanisme de financement structuré, seront effectués sur décision du Conseil des gouverneurs, les montants non transférés vers ces fonds pouvant alors être affectés, par décision du Conseil des gouverneurs, à un autre emploi et/ou à la réserve supplémentaire.

- Déduction de 908 728 euros du fonds affecté pour les opérations de capital-risque suite au transfert du résultat net sur ces opérations au 31/12/2001.

- Le solde, soit 562 353 651 euros, à la réserve supplémentaire.



## Rapport du réviseur d'entreprises

Au Président du Comité de vérification  
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT  
Luxembourg

Nous avons contrôlé les états financiers de la Banque européenne d'investissement mentionnés ci-après pour l'exercice clos le 31 décembre 2001. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la Banque européenne d'investissement. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les Normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par la direction pour l'arrêté des états financiers ainsi qu'à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers mentionnés ci-après donnent, en conformité avec les principes généraux des Directives de l'Union européenne sur les comptes annuels et comptes consolidés des banques et autres établissements financiers, une image fidèle de la situation financière de la Banque européenne d'investissement au 31 décembre 2001 ainsi que des résultats de ses opérations et des flux de trésorerie de l'exercice se terminant à cette date.

Les états financiers qui ont servi de base à l'expression de notre opinion sont les suivants :

- Bilan
- Situation de la section spéciale
- Compte de profits et pertes
- Fonds propres et affectation du résultat de l'exercice
- État des souscriptions au capital de la Banque
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe aux états financiers.

ERNST & YOUNG  
Société Anonyme



Kenneth A. HAY

Luxembourg, le 26 février 2002

## Le Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil des gouverneurs qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers de l'exercice écoulé, a pris connaissance de la déclaration ci-après.

### Déclaration du Comité de vérification

Le Comité constitué en vertu de l'article 14 des statuts et de l'article 25 du règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné Ernst & Young comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports, et noté qu'ils ont émis un avis sans réserve sur les états financiers ;
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, ayant rencontré régulièrement le chef de l'audit interne et discuté avec lui les rapports d'audit interne pertinents, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat ;
- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne ;

et

- vu les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2001, tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'administration à sa réunion du 26 février 2002,
- considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 22, 23 & 24 du règlement intérieur,

pour autant qu'il sache et puisse en juger,

s'est assuré que les opérations de la Banque ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les statuts et le règlement intérieur ;

confirme que les états financiers, composés du bilan, de la situation de la section spéciale, du compte de profits et pertes, des capitaux propres et de l'affectation du résultat de l'exercice, de l'état des souscriptions au capital, du tableau des flux de trésorerie ainsi que de l'annexe aux états financiers, donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2001 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé.

Luxembourg, le 19 mars 2002

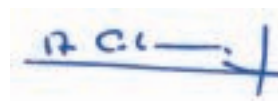
Le Comité de vérification



E. MARIA



C. NACKSTAD



M. COLAS

---

# Etats financiers

## *du FEI*

# BILAN au 31 décembre 2001

(en EUR)

<i>ACTIF</i>	<i>Notes</i>	<i>31.12.2001</i>	<i>31.12.2000</i>
Actif circulant			
Liquidités bancaires et encaisse			
Comptes courants .....		<b>39 079 199</b>	4 510 054
Dépôts à terme .....	3.1	<b>10 000 000</b>	21 632 123
		<b>49 079 199</b>	26 142 177
Créances .....	3.2	<b>2 255 558</b>	4 332 505
Titres à revenu fixe			
Papier commercial .....	3.3	<b>52 578 086</b>	34 574 164
		<b>103 912 843</b>	65 048 846
Immobilisations .....	3.6		
Titres de créance et autres titres à revenu fixe détenus à long terme .....	3.4	<b>452 321 997</b>	438 437 881
Investissements nets dans des sociétés de capital-risque .....	3.5	<b>48 428 308</b>	39 822 926
Actifs incorporels .....		<b>100 622</b>	154 503
Actifs corporels et autres immobilisations .....		<b>5 068 425</b>	5 131 195
		<b>505 919 352</b>	483 546 505
Comptes de régularisation – actif .....	3.7	<b>15 202 680</b>	14 352 081
<b>Total de l'actif</b>		<b>625 034 875</b>	<b>562 947 432</b>

<i>PASSIF</i>	Notes	31.12.2001	31.12.2000
Dettes diverses . . . . .	4.1	31 863 938	15 562 700
Comptes de régularisation – passif . . . . .	4.2	15 545 636	13 168 799
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour garanties . . . . .	4.3	24 311 610	45 005 169
Autres provisions . . . . .		1 444 167	585 110
		<u>25 755 777</u>	<u>45 590 279</u>
Capital . . . . .	4.4		
souscrit . . . . .		2 000 000 000	2 000 000 000
non appelé . . . . .		(1 600 000 000)	(1 600 000 000)
		<u>400 000 000</u>	<u>400 000 000</u>
Primes d'émission . . . . .	4.4	12 770 142	12 770 142
Réserve statutaire . . . . .	4.5	39 464 505	32 924 425
Bénéfice reporté . . . . .	4.5	23 892 297	10 230 688
Résultat de l'exercice . . . . .	4.5	75 742 580	32 700 399
		<u>625 034 875</u>	<u>562 947 432</u>
<b>Total du passif</b>			

## POSTES HORS BILAN

Garanties sur prêts accordés par des tiers . . . . .	5.1		
tirées . . . . .		2 260 093 563	1 925 416 649
non tirées . . . . .		529 552 812	920 806 399
		<u>2 789 646 375</u>	<u>2 846 223 048</u>
Engagements sur des opérations de capital-risque . . . . .	5.3	51 777 298	15 801 078
Actifs détenus pour le compte de tiers . . . . .	5.4	130 745 377	142 623 375
Opérations fiduciaires . . . . .	5.5	3 852 182 292	2 594 036 680
		<u>6 824 351 342</u>	<u>5 598 684 181</u>

Les notes qui suivent font partie intégrante des comptes annuels.

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES

pour l'exercice clos le 31 décembre 2001 (en EUR)

	Notes	2001	2000
Revenus d'intérêts nets et assimilés .....	6.1	24 759 424	21 094 149
Revenus d'opérations sur titres			
Revenus sur investissements dans des sociétés de capital-risque .....		6 332 804	4 084 116
Revenus de commissions .....	6.2	15 872 131	26 392 563
Bénéfice net/(perte nette) sur opérations financières .....	6.3	(491 187)	554 842
Autres produits d'exploitation .....		3 897	130 939
Charges d'exploitation :			
Charges de personnel :			
- salaires et traitements .....	6.4	(5 691 120)	(4 915 177)
- cotisations sociales			
dont : 244 706 au titre des pensions (en 2000 : 362 580 EUR) .....		(298 743)	(443 054)
		<u>(5 989 863)</u>	<u>(5 358 231)</u>
Autres charges administratives .....		(2 277 584)	(1 807 359)
		<u>(8 267 447)</u>	<u>(7 165 590)</u>
Corrections de valeur sur actifs corporels et incorporels .....		(377 774)	(396 324)
Corrections de valeur sur actifs financiers .....	3.5	(2 924 364)	-
Transfert à la provision pour garanties ou prélèvement sur cette provision .....	4.3	20 335 096	(11 994 296)
Résultat exceptionnel .....	1	20 500 000	-
Résultat de l'exercice .....		<u>75 742 580</u>	<u>32 700 399</u>

Les notes qui suivent font partie intégrante des comptes annuels.

## 1 Généralités

Le FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT (ci-après « le Fonds ») est une institution financière internationale qui a été créée le 14 juin 1994.

La mission première du Fonds est de contribuer à la réalisation des objectifs communautaires au travers des activités suivantes :

- l'octroi de garanties ;
- l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations en capital ;
- l'administration de ressources spéciales qui lui sont confiées par des tierces parties.

Le Fonds est un partenariat dont les membres sont la Banque européenne d'investissement (ci-après « la BEI »), l'Union européenne représentée par la Commission des Communautés européennes (ci-après « la Commission »), et un groupe d'institutions financières des États membres de l'Union européenne. Les membres du Fonds ne sont responsables des obligations de celui-ci qu'à concurrence de leur quote-part du capital souscrit et non versé.

Par suite de la réforme du Fonds en 2000, la BEI assure, pour le compte du Fonds, la gestion du portefeuille de garanties RTE, dont les engagements s'élevaient à 1 695 213 950 EUR au 31 décembre 2001. La BEI a assumé les avantages aussi bien que les risques afférents à ce portefeuille, et a versé au Fonds, en janvier 2001, une somme forfaitaire de 20,5 millions d'EUR à ce titre. Les provisions pour risques au titre des opérations de garantie RTE, qui se montaient à quelque 40 millions d'EUR au 31 décembre 2000, ont été reprises en totalité au compte de profits et pertes au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Le 7 décembre 2000, la BEI et le Fonds ont conclu un accord de gestion de trésorerie en vertu duquel la BEI gère le portefeuille de trésorerie du Fonds pour le compte de celui-ci.

L'exercice financier du Fonds va du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

Comme il est précisé à la note 4.4, la BEI détient la majorité des parts du capital du Fonds. Par conséquent, le Fonds est inclus dans les comptes consolidés du groupe BEI. Pour obtenir ces comptes consolidés, prière de s'adresser au siège de la BEI, 100, boulevard Konrad Adenauer, L-2950 Luxembourg.

## 2 Principes comptables et présentation des comptes annuels

### 2.1 Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec la méthode du coût historique, selon les principes comptables explicités ci-dessous.

Les principes comptables du Fonds sont conformes aux directives du Conseil de l'Union européenne lorsqu'elles s'appliquent.

Bien que les données comparatives figurant dans ces états financiers n'aient pas été retraitées suite à la modification des principes comptables, comme il est indiqué dans les notes 2.3, 2.4, 2.6 et 2.9, l'incidence financière de ces changements est mentionnée dans les notes correspondantes.

### 2.2 Évaluation des soldes et transactions en devises

Le capital du Fonds est libellé en euros (EUR) et les livres comptables sont tenus dans cette monnaie.

Les postes non monétaires libellés en devises sont comptabilisés au taux de change en vigueur à la date de la transaction (coût historique).

Les postes monétaires – incluant tous les autres postes de l'actif, du passif et hors bilan libellés dans une monnaie autre que l'euro – sont comptabilisés au taux de change à la clôture tel qu'indiqué par la Banque centrale européenne.

Les produits et les charges en devises sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

S'il se produit une différence de change positive lors de la correction de valeur des investissements dans des sociétés de capital-risque, elle n'est pas comptabilisée avant la cession des actifs concernés.

Les autres différences de change résultant de la conversion des postes monétaires sont inscrites au compte de profits et pertes pendant la période où elles sont constatées.

### 2.3 Titres de créance et autres titres à revenu fixe

On considère comme des immobilisations les titres de créance et autres titres à revenu fixe qui sont destinés à être utilisés de façon continue pour les activités du Fonds et normalement détenus jusqu'à leur échéance finale. Les autres titres de créance et titres à revenu fixe d'une durée initiale inférieure à un an sont inclus dans l'actif de roulement.

Les titres de créance et autres titres à revenu fixe ont été reclassés et évalués comme suit :

- les obligations à taux variable sont classées dans le portefeuille considéré comme « disponible à la vente » et évaluées en conséquence à leur valeur de marché ;
- les bons à taux fixe restent dans le portefeuille d'investissement détenu jusqu'à échéance, et sont évalués à leur valeur d'acquisition.

Les primes sur la valeur à l'échéance sont étalées sur la période restant jusqu'à l'échéance. L'amortissement cumulé à partir de la date d'acquisition est inscrit au poste « Comptes de régularisation – passif » du bilan.

La décote sur la valeur des titres à l'échéance est inscrite au compte de profits et pertes en tranches égales sur la période restant jusqu'à l'échéance. L'amortissement cumulé à partir de la date d'acquisition est inscrit au poste « Comptes de régularisation – actif » du bilan.

### 2.4 Investissements dans des sociétés de capital-risque

Les investissements dans des sociétés de capital-risque représentent des actions et autres titres à revenu variable ainsi que des participations acquises à long terme dans le cours normal des activités du Fonds ; ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition initial. Les plus-values latentes résultant du retraitement de ces investissements aux taux de clôture de l'exercice ne sont pas comptabilisées avant la cession des investissements en question.

Les corrections de valeur s'effectuent à la suite d'un examen ligne par ligne des actifs nets attribuables, sur la base de l'évaluation des participations en capital qui est fournie par les gestionnaires de fonds, dans la mesure où cette évaluation est inférieure au coût d'acquisition initial de ces participations.

Les éventuelles plus-values latentes résultant de la réévaluation d'investissements en capital-risque sont exclues du calcul de la correction de valeur et ne sont pas comptabilisées avant la cession de l'investissement sous-jacent.

### 2.5 Évaluation des actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels sont évalués à leur prix d'achat, diminué des corrections de valeur cumulées qui sont calculées comme suit en vue de l'amortissement linéaire de ces actifs sur leur durée de vie utile prévue :

	Durée de vie utile
<b>Actifs incorporels</b>	
Logiciels	2 à 5 ans
<b>Actifs corporels</b>	
Bâtiments	30 ans
Installations et matériel	10 ans
Matériel de bureau	3 à 5 ans
Matériel informatique et véhicules	3 ans

### 2.6 Provisions pour garanties

Les provisions pour garanties ont été calculées conformément à la méthode présentée dans le manuel sur les directives en matière de politique de crédit. Il en résulte une évaluation, transaction par transaction et sur la base de notation du risque, des besoins de provisionnement. Il s'agit d'un changement par rapport à la méthode comptable précédente, qui consistait à affecter chaque année les deux tiers de la commission d'utilisation brute à la provision pour garanties.

### 2.7 Garanties sur prêts accordés par des tiers

Le montant des garanties émises représente l'engagement total, lequel désigne les tranches tirées et non tirées du principal des prêts sous-jacents ainsi que, le cas échéant, la valeur actualisée du flux des futurs paiements d'intérêts couverts par les garanties.

### 2.8 Revenus de commissions

Les commissions prélabiles reçues pour le montage et l'octroi de garanties sont comptabilisées lorsqu'une obligation légale a été contractée.

Les commissions de garanties reçues sont comptabilisées prorata temporis sur la durée de la garantie.

### 2.9 Revenus d'intérêts nets et assimilés

Les revenus d'intérêts et assimilés sont comptabilisés prorata temporis, compte tenu du rendement effectif de l'actif concerné.

Les primes sur les titres à revenu fixe détenus à long terme qui sont amorties sur l'exercice ainsi que les frais financiers et charges assimilées sont déduits du montant brut des revenus d'intérêts et assimilés.

## 3 Précisions sur les postes de l'actif

### 3.1 Dépôts à terme

La durée restant à courir sur les dépôts à terme est détaillée comme suit :

	2001 EUR	2000 EUR
Trois mois au maximum	10 000 000	21 632 123

La durée restante pour les montants remboursables par tranches est définie comme étant la période comprise entre la date du bilan et la date de remboursement de chaque tranche. La durée restante pour les autres montants est définie comme étant la période comprise entre la date du bilan et la date de remboursement.

Le montant ci-dessus inclut 0 EUR avancé par la BEI au 31 décembre 2001 (en 2000 : 13 632 123 EUR) (voir note 4.1).

### 3.2 Créances

Le poste « créances » comprend un montant de 1 049 612 EUR représentant la commission de gestion à recevoir de la BEI au titre du mandat « capital-risque ».

### 3.3 Papier commercial

La valeur de marché du papier commercial se montait à 52 797 700 EUR au 31 décembre 2001 (en 2000 : 32 660 100 EUR).

### 3.4 Titres de créance et autres titres à revenu fixe détenus à long terme

Les titres détenus par le Fonds sont tous inscrits à une cote officielle.

Les titres de créance et autres titres à revenu fixe détenus à long terme s'analysent comme suit :

	2001 EUR	2000 EUR
Titres détenus jusqu'à l'échéance	428 007 727	420 073 531
Titres disponibles à la vente	24 314 270	18 364 350
	452 321 997	438 437 881

Le portefeuille « disponible à la vente » au 31 décembre 2000 n'a pas été retraité en fonction de sa valeur de marché, le montant concerné étant négligeable.

Les titres dont l'échéance est à moins d'un an se montent à 62 916 035 EUR (en 2000 : 80 340 339 EUR).

Les titres émis par la BEI se montent à 0 EUR (en 2000 : 3 132 000 EUR).

La valeur de marché des titres de créance considérés comme des immobilisations et normalement détenus jusqu'à l'échéance est de 453 509 860 EUR (en 2000 : 431 656 109 EUR).

Le Fonds participe en tant que prêteur au programme de prêt et d'emprunt de titres organisé par Euroclear et Clearstream. La valeur de marché des titres prêtés en fin d'exercice se montait à 4 257 802 EUR (en 2000 : 3 816 008 EUR).

### 3.6 Variations des immobilisations (en EUR)

Postes	Prix d'achat en début d'exercice	Ajouts	Cessions	Prix d'achat en fin d'exercice	Corrections de valeur cumulées en fin d'exercice	Report en fin d'exercice
Titres de créance et autres titres à revenu fixe détenus à long terme	438 437 881	94 283 444	80 340 339	452 380 986	58 989	452 321 997
Investissements dans des sociétés de capital-risque	39 822 926	16 083 144	4 553 398	51 352 672	2 924 364	48 428 308
Actifs incorporels (logiciels)	305 982	25 000	-	330 982	230 361	100 622
Actifs corporels et autres immobilisations dont :	6 224 176	258 075	359 288	6 122 963	1 054 538	5 068 426
a) Terrains et immeubles	5 161 380	-	-	5 161 380	687 502	4 473 878
b) Installations et matériel	157 538	76 662	-	234 203	85 849	148 355
c) Matériel de bureau	435 844	6 489	-	442 330	190 276	252 053
d) Matériel informatique	386 471	165 030	359 288	192 213	29 814	162 399
e) Véhicules	74 178	9 894	-	84 072	61 097	22 976
f) Autres immobilisations	8 765	-	-	8 765	-	8 765
<b>Total</b>	<b>484 790 965</b>	<b>110 649 663</b>	<b>85 253 025</b>	<b>510 187 603</b>	<b>4 268 252</b>	<b>505 919 353</b>

### 3.7 Comptes de régularisation – actif

Les « Comptes de régularisation – actif » se répartissent comme suit :

	2001 EUR	2000 EUR
Intérêts à recevoir sur titres de créance	10 915 316	10 056 405
Intérêts à recevoir sur papier commercial	213 763	298 224
Intérêts à recevoir sur dépôts à terme	7 929	2 138
Décote constatée sur les titres de créance	1 531 320	758 387
Commissions échues sur garanties	2 533 840	3 212 534
Charges payées d'avance et autres	512	24 393
	15 202 680	14 352 081

Le montant total de la décote à étaler sur le reste de la durée des titres à revenu fixe se montait à 3 957 694 EUR au 31 décembre 2001 (en 2000 : 4 281 719 EUR).

## 4 Précisions sur les postes du passif

### 4.1 Dettes diverses

Les dettes se répartissent comme suit :

	2001 EUR	2000 EUR
Créanciers commerciaux	1 686 501	71 003
Compte courant	30 177 396	15 326 640
Frais de personnel à régler	41	151 515
Montants dus aux établissements de crédit	-	13 542
	31 863 938	15 562 700

Le compte courant représente dans une large mesure des fonds avancés par la BEI au titre d'investissements complémentaires à réaliser dans des sociétés de capital-risque gérées pour le compte de la Banque ; il est également inclus dans les comptes courants du Fonds figurant sous le poste « liquidités bancaires ».

### 3.5 Investissements dans des sociétés de capital-risque

Les investissements dans des sociétés de capital-risque se détaillent comme suit :

	2001 EUR	2000 EUR
Montant décaissé net (valeur d'acquisition)	51 352 671	39 822 926
Corrections de valeur	(2 924 364)	-
Valeur comptable nette	48 428 308	39 822 926

Les investissements dans des sociétés de capital-risque représentent des prises de participations dans leur capital et autres structures de financement connexes.

La valeur attribuable nette (calculée comme indiqué à la note 2.4) des investissements dans des sociétés de capital-risque se monte à 65 716 961 EUR.

Les gains de change latents provenant de la réévaluation des sociétés de capital-risque aux taux de clôture de l'exercice se montent à 1 109 446 EUR (en 2000 : 1 070 448 EUR). Conformément à la politique comptable du Fonds, ce montant n'est pas comptabilisé avant que l'investissement sous-jacent soit cédé ou remboursé.

### 4.2 Comptes de régularisation – passif

Les « comptes de régularisation – passif » se présentent comme suit :

	2001 EUR	2000 EUR
Produits reportés sur garanties émises	10 296 926	6 593 388
Prime amortie sur titres de créance	5 248 710	6 575 411
	15 545 636	13 168 799

Le total de la prime à amortir sur la durée restant à courir des titres de créance se monte à 9 029 153 EUR (2000 : 10 025 611 EUR).

### 4.3 Provisions pour garanties

Les mouvements relatifs aux provisions pour pertes éventuelles sur le portefeuille de garanties sont exposés ci-après :

	2001 EUR	2000 EUR
Solde en début d'exercice	45 005 169	33 030 932
Levée de garanties au titre du portefeuille RTE	(40 000 000)	-
Transfert à la provision pour garanties	19 664 904	11 994 296
Utilisation	(358 463)	(20 059)
Solde en fin d'exercice	24 311 610	45 005 169

Le solde de 24 311 610 EUR se rapporte désormais exclusivement au portefeuille de garanties PME du Fonds. Le solde de l'exercice précédent, soit 45 005 169 EUR, se rapporte au portefeuille de garanties PME du Fonds (5 005 169 EUR) et à son portefeuille de garanties RTE (40 millions d'EUR) ; les risques et la rémunération afférents à ce dernier portefeuille ont été transférés à la BEI avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001 (voir note 1).

Si le système de classement des risques pour les provisions sur garanties de PME avait été en vigueur en 2000, la provision correspondante, à savoir 5 005 169 EUR (incluse dans le total de 45 005 169 EUR), aurait été augmentée de 7 409 765 EUR au 31 décembre 2000. Cela aurait eu pour conséquence de porter le montant total transféré au titre de garanties en 2000 à 19 404 061 EUR et le solde en fin d'exercice à 52 414 934 EUR.



#### 4.4 Capital

Le capital autorisé se monte à 2 milliards d'EUR ; il est scindé en 2 000 actions d'une valeur nominale de 1 000 000 d'EUR chacune.

Le capital souscrit de 2 000 000 000 d'EUR représentant 2 000 actions est appelé à hauteur de 400 000 000 d'EUR, soit 20 % du capital souscrit.

Le capital souscrit se répartit comme suit :

	2001 EUR	2000 EUR
Souscrit et versé (20 %) . . . . .	400 000 000	400 000 000
Souscrit mais non encore appelé (80 %) . . . . .	1 600 000 000	1 600 000 000
	2 000 000 000	2 000 000 000

Le capital est souscrit comme suit :

	2001 Nombre de parts	2000 Nombre de parts
Banque européenne d'investissement . . . . .	1 215	1 215
Commission européenne . . . . .	600	600
Institutions financières . . . . .	185	185
	2 000	2 000

#### 4.5 Réserve statutaire et bénéfice reporté

Aux termes de l'Article 27 de ses Statuts, le Fonds est tenu d'affecter à une réserve statutaire 20 % au minimum de son bénéfice annuel net jusqu'à ce que le montant total de cette réserve représente 10 % du capital souscrit. Cette réserve n'est pas disponible pour distribution.

Un montant minimum de 15 148 516 EUR devra être affecté en 2002 au titre de l'exercice financier clos le 31 décembre 2001.

Les mouvements des réserves et du bénéfice reporté sont détaillés ci-après (montants exprimés en EUR) :

	Réserve statutaire	Bénéfice reporté	Bénéfice de l'exercice
Solde en début d'exercice . . . . .	32 924 425	10 230 688	32 700 399 (12 498 710)
Dividende versé . . . . .			
Autres affectations du bénéfice de l'exercice précédent . . . . .	6 540 080	13 661 609	(20 201 689)
Résultat de l'exercice . . . . .			75 742 580
Solde en fin d'exercice . . . . .	39 464 505	23 892 297	75 742 580

L'Assemblée générale des membres du Fonds du 22 mai 2001 a approuvé la distribution d'un dividende de 6 580 EUR par action au titre des 1 799 actions donnant droit à un versement de dividende pour la totalité de l'exercice financier 2000 et de 3 290 EUR par action au titre des 201 actions qui, jusque-là, n'étaient pas attribuées (2000 : 6 000 EUR par action), soit au total 12 498 710 EUR.

## 5 Précisions sur les postes hors bilan

### 5.1 Garanties

Les garanties émises au titre de prêts décaissés et de prêts non encore décaissés au bénéfice du débiteur sont réparties ci-dessous en fonction de leur échéance :

	Montants		Total	Total
	décaissés	non décaissés		
	EUR	EUR	2001 EUR	2000 EUR
5 ans au maximum . . . . .	767 934 062	66 655 296	834 589 358	287 318 121
De 5 à 10 ans . . . . .	960 408 186	349 809 210	1 310 217 396	1 688 112 112
De 10 à 15 ans . . . . .	268 464 179	29 288 113	297 752 292	445 730 516
Plus de 15 ans . . . . .	263 287 136	83 800 193	347 087 329	425 062 299
	2 260 093 563	529 552 812	2 789 646 375	2 846 223 048

Sur le total ci-dessus, des garanties à hauteur de 1 322 531 700 EUR (2000 : 1 351 184 430 EUR) ont été émises en faveur de la BEI.

Le total général comprend également un montant de 1 695 213 950 EUR qui représente les opérations de garantie RTE gérées par la BEI pour le compte du Fonds à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001.

La fraction des garanties émises et tirées comprend un montant de 67 461 129 EUR (2000 : 80 558 581 EUR) qui représente la valeur actuelle des intérêts futurs couverts par des garanties.

### 5.2 Plafond statutaire applicable à l'ensemble des engagements au titre d'opérations de garantie

Aux termes de l'article 26 des Statuts du Fonds, les engagements globaux de celui-ci au titre des opérations de garantie, à l'exclusion des engagements contractés par le Fonds pour le compte de tiers, ne peuvent excéder trois fois le montant du capital souscrit.

Compte tenu du niveau actuel du capital, le plafond s'établit à 6 000 000 000 d'EUR, pour un encours total de garanties qui est actuellement de 2 789 646 375 EUR (2000 : 2 846 223 046 EUR).

Conformément à l'article 12 et en rapport avec l'article 26 des Statuts du Fonds, le plafond appliqué actuellement pour les propres opérations de capital-risque du Fonds est de 50 % de ses ressources propres. Compte tenu des résultats de 2001, ce plafond s'établit à 268 134 762 EUR et le montant des engagements au titre d'opérations de capital-risque à 126 246 832 EUR (2000 : 74 907 083 EUR).

### 5.3 Engagements

Les engagements représentent des investissements dans des sociétés de capital-risque engagés mais non encore décaissés à hauteur de 51 777 298 EUR (2000 : 15 801 078 EUR).

### 5.4 Actifs détenus pour le compte de tiers

Les actifs détenus pour le compte de tiers (exposés ci-dessous) correspondent à trois comptes de fiducie ouverts et conservés sous le nom du Fonds mais au bénéfice de la Commission des Communautés européennes (« la Commission »). Les sommes déposées sur ces comptes continuent d'appartenir à la Commission tant qu'elles ne sont pas décaissées aux fins déterminées dans le cadre de chaque projet.

Au titre du projet pilote « Croissance et environnement », le Fonds fournit, gratuitement, aux intermédiaires financiers une garantie sur des prêts accordés à des PME pour financer des investissements respectueux de l'environnement. Le risque associé à cette garantie est couvert en dernier ressort par le Fonds et la commission de garantie est financée sur les ressources budgétaires de l'Union européenne.

Au titre du Mécanisme de garantie pour les PME, le Fonds est habilité à émettre des garanties en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission.

Au titre du MET – Création d'entreprises, le Fonds est habilité à acquérir, gérer et céder des participations répondant aux critères de ce mécanisme, en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission.

	2001 EUR	2000 EUR
Projet pilote « Croissance et environnement » . . . . .	16 091 609	22 480 915
Mécanisme de garantie pour les PME . . . . .	54 762 256	60 831 838
MET – Création d'entreprises . . . . .	59 891 512	59 310 622
	130 745 377	142 623 375

Le solde relatif au dispositif de création d'entreprises qui relève du Mécanisme européen pour les technologies comprend également des investissements nets à hauteur de 34 466 483 EUR (2000 : 21 887 927 EUR).

### 5.5 Opérations fiduciaires

Conformément à l'article 28 de ses Statuts, le Fonds acquiert, gère et cède des participations dans des entreprises de capital-risque, en son nom mais pour le compte et aux risques de la BEI et de la Commission, sur la base d'accords fiduciaires et de gestion conclus avec la BEI – « Mécanisme européen pour les technologies », « MET-2 » et « Transfert, mise en œuvre et gestion d'investissements en capital-risque » (Mandat capital-risque) – et avec la Commission (« MET – Création d'entreprises »).

Le Fonds est également habilité à émettre des garanties en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission, dans le cadre de l'accord fiduciaire et de gestion conclu avec celle-ci (« Mécanisme de garantie pour les PME »).

Les opérations de fiducie réalisées en vertu des accords fiduciaires et de gestion se présentent comme suit :

	2001 EUR	2000 EUR
Garanties signées pour le compte de la Communauté au titre du Mécanisme de garantie PME		
Tirées . . . . .	1 302 384 060	604 533 627
Non tirées . . . . .	662 955 077	874 419 383
Investissements réalisés :		
Mécanisme européen pour les technologies . . . . .	106 063 926	66 164 846
MET – Création d'entreprises . . . . .	50 106 275	21 887 927
Mandat capital-risque BEI . . . . .	629 059 524	412 396 810
Engagements d'investissement non décaissés :		
Mécanisme européen pour les technologies . . . . .	129 583 971	78 637 603
MET – Création d'entreprises . . . . .	55 066 686	26 135 858
Mandat capital-risque BEI . . . . .	916 986 370	509 860 626
	3 852 205 889	2 594 036 680

## 6 Informations détaillées sur le compte de profits et pertes

### 6.1 Revenus d'intérêts nets et assimilés

Les revenus d'intérêts nets et assimilés se décomposent comme suit :

	2001 EUR	2000 EUR
Intérêts sur titres de créance . . . . .	25 405 315	23 222 252
Intérêts sur dépôts à terme . . . . .	708 218	744 273
Décote constatée sur titres de créance . . . . .	819 505	561 264
Intérêts sur comptes courants bancaires . . . . .	628 186	123 267
Prime amortie sur titres de créance . . . . .	(2 701 123)	(3 494 427)
Frais financiers et assimilés . . . . .	(100 678)	(62 480)
	24 759 423	21 094 149

## 6.2 Revenus de commissions

Les revenus de commissions se répartissent comme suit :

	2001 EUR	2000 EUR
Commissions de garantie sur prêts décaissés . . . . .	4 519 522	18 431 594
Commissions de garantie sur prêts non encore décaissés . . . . .	134 257	1 417 724
Commissions préalables au titre de garanties émises . . . . .	958 786	1 792 744
Commission au titre du MET . . . . .	2 291 875	1 875 000
Commission au titre du MET – Création d'entreprises . . . . .	1 400 521	1 178 208
Commission au titre du Mécanisme de garantie PME . . . . .	2 928 326	1 258 395
Commission au titre du Mandat capital-risque BEI . . . . .	3 607 843	438 898
Autres commissions . . . . .	31 000	–
	<hr/>	<hr/>
	15 872 130	26 392 563

## 6.3 Bénéfice net/(perte nette) sur opérations financières

Le poste bénéfice net/(perte nette) sur opérations financières fait apparaître une perte de 491 187 EUR qui s'explique comme suit :

- gains de change de 150 700 EUR (les données de l'exercice 2000 comprennent un gain de 554 842 EUR) ;
- ajustement de valeur de 58 989 EUR au titre du portefeuille disponible à la vente ;
- perte réalisée de 582 898 EUR sur des cessions de titres.

## Unité de compte

L'unité de compte du Fonds est l'euro (EUR), tel qu'adopté par l'Union européenne. Sauf indication contraire dans le rapport annuel et les états financiers, tous les montants sont libellés en euros. Les taux de conversion retenus pour l'établissement du bilan étaient les suivants au 31 décembre 2001.

1 euro =	31 décembre 2001
Livre sterling . . . . .	0,60850
Couronne danoise . . . . .	7,4365
Couronne suédoise . . . . .	9,3012
Dollar É.-U. . . . .	0,8813

## Note statistique

Sauf indication contraire, les montants en euros figurant dans le présent rapport annuel sont fondés sur les taux de conversion publiés par la Banque centrale européenne le 28 décembre 2001.

## 6.4 Salaires et traitements

Le poste « salaires et traitements » comprend des coûts de 2 162 345 EUR au titre du personnel en détachement de la BEI.

## 7 Personnel

À la fin de l'exercice, l'effectif (y compris le directeur général et 15 employés détachés de la BEI) se décomposait comme suit :

	2001	2000
Directeur général . . . . .	1	1
Employés . . . . .	51	46
Total . . . . .	<hr/>	<hr/>
	52	47
Moyenne durant l'année . . . . .	47	44

## 8 Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes s'applique au Fonds, ce qui signifie que les avoirs, revenus et autres biens du Fonds sont exonérés de tous impôts directs.

## Résultats de l'exercice

En 2001, le FEI a réalisé un bénéfice net de 75 742 580 EUR, contre 32 700 399 EUR en 2000.

Sur un résultat d'exploitation brut de 46 964 357 EUR, 52,7 % proviennent du revenu des placements de trésorerie, 33,8 % de commissions sur opérations de garantie et 13,5 % du revenu des opérations de capital-risque. Un montant net de 20 335 096 EUR a été repris sur la provision pour garanties. Un résultat exceptionnel de 20 500 000 EUR a été généré par le transfert des risques et avantages liés au portefeuille de garanties RTE.

Le bénéfice sur les opérations de trésorerie, de 24 millions d'EUR en 2001 (21 millions d'EUR en 2000), a augmenté de 3 millions d'EUR et représente un rendement moyen global de 4,57 % en 2001 (4,80 % en 2000).

Le total du bilan a progressé, passant de 562 947 432 EUR au 31 décembre 2000 à 625 034 875 EUR au 31 décembre 2001, soit une hausse de 11 %. Au passif, la provision pour garanties s'élevait à 24 311 610 EUR. La réserve statutaire se montait à 39 464 505 EUR, soit une augmentation de 19,9 % par rapport à 2000.

Les engagements hors bilan se sont accrus de 21,9 %, passant de 5 598 684 181 EUR au 31 décembre 2000 à 6 824 351 342 EUR au 31 décembre 2001. Sur le solde à fin 2001, 58 % se rapportaient à des opérations fiduciaires et le reste, pour l'essentiel, à des opérations de garantie sur ressources propres.

## Rapport du réviseur d'entreprises

Collège des commissaires aux comptes,  
FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT  
43, avenue J.F. Kennedy  
L-2968 Luxembourg

Suite à notre nomination par le Collège des commissaires aux comptes, nous avons vérifié les comptes annuels du FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT, ci-joints, pour l'exercice clos le 31 décembre 2001. Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer, sur la base de nos travaux de révision, une opinion sur ces comptes annuels.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les Normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur la base de sondages, les éléments probants qui justifient les montants et informations contenus dans les comptes annuels. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par la direction pour l'arrêté des comptes annuels ainsi qu'à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière du FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT, à l'actif comme au passif, au 31 décembre 2001, ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé, en conformité avec les directives du Conseil de l'Union européenne lorsqu'elles s'appliquent.

KPMG Audit  
Réviseurs d'Entreprises



Luxembourg, le 25 février 2002

D.G. Robertson

## Rapport du Collège des commissaires aux comptes

Le Collège des commissaires aux comptes constitué en vertu de l'Article 22 des Statuts,

- agissant conformément aux normes habituelles de la profession de vérificateur des comptes,
- ayant étudié les livres comptables et les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat,
- ayant examiné le rapport en date du 25 février 2002 établi par KPMG Audit,

vu les articles 17, 18 et 19 du Règlement intérieur,

confirme par la présente

- que les opérations du Fonds ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les Statuts, le Règlement intérieur et les orientations et les directives adoptées, de temps à autre, par le Conseil d'administration ;
- que le bilan et le compte de profits et pertes du Fonds donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice considéré.

Luxembourg, le 25 février 2002

Le collège des commissaires aux comptes



Michael HARALABIDIS



Henk KROEZE



Sylvain SIMONETTI



## Contrôle et évaluation

**COMITÉ DE VÉRIFICATION** - Organe statutaire indépendant, directement responsable devant le Conseil des gouverneurs, le Comité de vérification s'assure que les opérations de la Banque ont été menées en conformité avec les procédures prévues dans ses Statuts et le Règlement intérieur et vérifie la régularité de ses livres. Le Conseil des gouverneurs prend note du Rapport du Comité de vérification et de ses conclusions, ainsi que de la Déclaration du Comité, avant d'approuver le Rapport annuel du Conseil d'administration. Le Comité de vérification se réunit mensuellement pour coordonner ses propres travaux ainsi que ceux des auditeurs externes et internes et rencontre régulièrement des membres du Comité de direction et les principaux responsables des services de la Banque.

En poursuivant sa politique de « best banking practice » et d'action de renforcement des structures de contrôle menée depuis quelques années par la Banque, le Comité de vérification a, pendant l'année 2001, continué à suivre de près l'intégration progressive, dans les systèmes de contrôles internes de la Banque, de la méthode et des recommandations du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (BRI - Banque de Règlements Internationaux) rassemblées dans le « Framework for Internal Control Systems in Banking Organisations ».

**AUDITEURS EXTERNES** - Les Auditeurs externes indépendants font directement rapport au Comité de vérification qu'ils tiennent informé, chaque année, de leur programme de travail et de la coordination de leurs activités avec celles de l'Audit interne de la Banque. Le cabinet Ernst & Young a été nommé, en 1997, par le Comité de vérification, après consultation avec le Comité de direction de la Banque. Le contrat a été reconduit pour une période de 3 ans à partir de 2002.

**AUDIT INTERNE** - Fonction au service de tous les niveaux de gestion du groupe de la Banque, et agissant avec les garanties d'indépendance et de normes professionnelles que lui confère sa Charte, qui a été révisée en 2001, l'Audit interne examine et évalue la pertinence, l'efficacité des systèmes de contrôles internes et les procédures. Il est également chargé d'introduire un cadre de contrôle interne basé sur les directives émises par la BRI. C'est ainsi que l'Audit interne analyse et teste les contrôles dans les secteurs critiques de l'activité bancaire, des technologies de l'information et de l'administration. Dans le cadre des procédures internes de lutte contre la fraude, le chef de l'Audit interne a autorité pour mener des enquêtes. La Banque peut également avoir recours à une assistance ou à des experts extérieurs selon les besoins de l'enquête, y compris aux services de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF).

**CONTRÔLE FINANCIER** - Ce département indépendant, créé dans le cadre du renforcement des contrôles financiers dans la Banque, est responsable de la comptabilité générale et de la préparation des états financiers de la Banque. En plus, le Contrôle Financier est appelé à exprimer une deuxième opinion sur certains aspects des politiques financières de la Banque et de leur mise en œuvre. Le Contrôle Financier couvre toutes les activités de la Banque dont les flux ont un impact important sur sa position financière, tel que le risque de crédit, les mesures de per-

formances, les systèmes d'information et de gestion, le budget administratif, l'ALM et les risques de marché. Ainsi la fonction de contrôle financier inclut-elle l'analyse des instruments de gestion financière ainsi que les systèmes utilisés dans ce contexte.

**RISQUES DE CRÉDIT** - Le processus de contrôle des risques de crédit liés aux opérations de prêt s'applique tant avant qu'après la signature des contrats de financement. L'objectif est d'éviter, dès le départ, d'accorder des prêts sur des bases qui ne seraient pas saines et, après décaissement, de faire en sorte de préserver la valeur des prêts de la BEI, de manière à permettre le recouvrement intégral dans les délais prévus de toutes les créances. Pour ce qui est des opérations de trésorerie, de portefeuille et sur produits dérivés, il s'agit également de s'assurer que les contreparties soient de qualité excellente, que les limites bilatérales ne soient pas dépassées et que les risques de crédit associés aux transactions soient correctement mesurés et, le cas échéant, couverts de manière permanente.

Le département « Risques de crédit » émet un avis indépendant sur le risque de crédit lié à chaque proposition de prêt soumise au Comité de direction. Il formule des recommandations sur la structure du prêt et vérifie sa conformité avec les lignes directrices en matière de crédit qui s'appliquent et avec les limites individuelles et sectorielles approuvées. Il donne également des conseils sur les mesures appropriées d'atténuation des risques de crédit (clauses contractuelles, par exemple) à inclure dans les contrats de financement définitifs.

Ce département procède à une analyse approfondie de la solvabilité de l'emprunteur et du garant (le cas échéant), en tenant compte de l'échéance de l'opération et de l'ensemble des dispositifs de sûreté disponibles. Les résultats de cette analyse sont quantifiés par un système interne de classement des prêts fondé sur la méthode de la perte attendue. Ce système de classement permet de se faire une idée générale du bien-fondé d'une transaction envisagée et aussi de déterminer le niveau de provisionnement général requis.

Toutes les directives internes en matière de politique de risque de crédit sont codifiées et approuvées par les organes compétents.

**ÉVALUATION DES OPÉRATIONS** - Le département « Evaluation des opérations » est chargé des activités d'évaluation ex post et de la coordination du processus d'auto-évaluation de la Banque. Il assure la transparence vis-à-vis des instances dirigeantes de la Banque, ainsi que des parties intéressées extérieures à l'institution, en procédant, après l'achèvement des projets que la Banque a financés, à des évaluations thématiques, sectorielles et régionales (ou par pays). Par le travail qu'il réalise, ce département familiarise les observateurs externes avec les performances de la Banque et encourage l'institution à tirer les enseignements de l'expérience acquise.

En 2001, le département a achevé et publié des rapports d'évaluation concernant le développement régional au Portugal et en Italie, des opérations sur capitaux à risques dans



les pays d'Afrique - Caraïbes - Pacifique et des projets énergétiques dans l'Union européenne et en Europe centrale et orientale.

*Les contrôles susmentionnés résultent des Statuts de la Banque ou d'autres dispositions internes régissant son organisation. La Banque, qui est à la fois un organe communautaire et une institution financière, coopère avec d'autres organismes de contrôle indépendants auxquels le Traité ou d'autres textes réglementaires confient l'exécution de ce type de tâches.*

**COUR DES COMPTES EUROPÉENNE** - L'Article 248 du Traité CE stipule que la Cour est chargée d'examiner les comptes de la totalité des recettes et dépenses de la Communauté. Les résultats des contrôles effectués par la Cour sont publiés ([www.eca.eu.int](http://www.eca.eu.int)). Conformément à l'Accord dont il est fait mention à l'Article 248, alinéa 3, et qui définit les modalités du contrôle réalisé par la Cour pour ce qui concerne l'utilisation des fonds communautaires que la Banque gère sur mandat, cette dernière a continué, en 2001, à fournir à la Cour des comptes l'ensemble des informations requises.

**OLAF** - (Office européen de lutte antifraude) - En application des politiques et procédures suivies par la Banque en matière d'enquêtes sur les cas de fraude ou de corruption présumée, et suite à l'instauration, en 2000, d'une coopération avec l'OLAF, la Banque a, de son plein gré, fourni à l'OLAF en 2001 les conclusions d'un audit complet concernant l'un de ses projets qui avait éveillé des soupçons.

**MÉDIATEUR EUROPÉEN** - En application de l'Article 195 du Traité, le Médiateur européen mène des enquêtes sur des cas supposés de mauvaise administration de la part d'institutions et d'organes de la Communauté européenne. Le Traité confère au Médiateur une totale indépendance dans l'exercice de ses fonctions. Les réponses que la Banque apporte aux demandes d'information ou d'avis, soit dans le contexte d'une plainte déposée par un citoyen de l'Union ou d'une enquête ouverte à la propre initiative du Médiateur, visent à démontrer que la Banque respecte les règles qui s'imposent à elle. Le Médiateur publie les résultats de ses enquêtes ([www.euro-ombudsman.eu.int](http://www.euro-ombudsman.eu.int)). En 2001, la Banque a reçu cinq demandes d'information ou d'avis auxquelles elle a déjà répondu.



## Adresses du Groupe BEI

### Banque européenne d'investissement

100, boulevard Konrad Adenauer  
L-2950 Luxembourg  
Tél. (+352) 43 79 - 1  
Fax (+352) 43 77 04

Internet : [www.bei.org](http://www.bei.org)  
E-mail : [info@bei.org](mailto:info@bei.org)



*Département des opérations des prêts :*  
*Italie, Grèce, Chypre, Malte*  
Via Sardegna, 38  
I-00187 Rome  
Tél. (+39) 06 47 19 - 1  
Fax (+39) 06 42 87 34 38

*Bureau d'Athènes :*  
364, Kifissias Ave & 1, Delfon  
GR-152 33 Halandri/Athènes  
Tél. (+30) 10 68 24 517 - 9  
Fax (+30) 10 68 24 520

*Bureau de Berlin :*  
Lennéstrasse, 17  
D-10785 Berlin  
Tél. (+49 - 30) 59 00 479 - 0  
Fax (+49 - 30) 59 00 47 99

*Bureau de Bruxelles :*  
Rue de la loi 227  
B-1040 Bruxelles  
Tél. (+32 - 2) 23 50 070  
Fax (+32 - 2) 23 05 827

*Bureau de Lisbonne :*  
Regus Business Center  
Avenida da Liberdade, 110 - 2°  
P-1269-046 Lisbonne  
Tél. (+351) 21 34 28 989  
Fax (+351) 21 34 70 487

*Bureau de Madrid :*  
Calle José Ortega y Gasset, 29  
E-28006 Madrid  
Tél. (+34) 91 43 11 340  
Fax (+34) 91 43 11 383

### Fonds européen d'investissement

43, avenue J.F. Kennedy  
L-2968 Luxembourg  
Tél. (+352) 42 66 88 - 1  
Fax (+352) 42 66 88 - 200

Internet : [www.eif.org](http://www.eif.org)  
E-mail : [info@eif.org](mailto:info@eif.org)



